

*Programme de mesure
de la performance*
des services
municipaux

SOMMAIRE DES RÉSULTATS POUR 2001

*Programme de mesure
de la performance*
des services
municipaux

SOMMAIRE DES RÉSULTATS POUR
2001

Publié par le ministère des Affaires municipales
2003

Le présent document décrit les résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM) tirés du Rapport d'information financière pour 2001. Il résume les données fournies par les municipalités au plus tard au mois de décembre 2003 et ne tient pas compte des modifications apportées subséquemment aux données par les municipalités ou des données soumises à une date ultérieure. Les résultats extrêmes, y compris les résultats qui semblaient renfermer une erreur de calcul, ont été exclus afin de fournir des statistiques plus représentatives. On ne peut substituer le présent document à une opinion juridique ou professionnelle, et le lecteur est responsable de l'utilisation ou de l'application qu'il fait des données que contient ce document.

Les mesures de la performance des services municipaux sont autorisées aux termes de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Tous les ans, le ministre des Affaires municipales écrit aux municipalités pour leur communiquer les exigences officielles du Programme, y compris une liste des mesures de la performance. La lettre du ministre et la liste des mesures de la performance sont affichées au site Web du ministère (www.mah.gov.on.ca) sous le titre « Programme de mesure de la performance des services municipaux ».

Table des matières

Partie I : Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM)

Préface	PMPSM 1
Le programme	PMPSM 2
Comité consultatif	PMPSM 3
Publication des résultats par les municipalités	PMPSM 3
Avantages	PMPSM 3
Tableau 1 : Avantages du PMPSM	PMPSM 4
Meilleures pratiques	PMPSM 5
Mesurer l'efficience et l'efficacité	PMPSM 5
Tableau 2 : Comment différencier les mesures de l'efficience et de l'efficacité	PMPSM 6
À qui revient-il de déclarer une mesure?	PMPSM 6
Tableau 3 : Comment présenter les résultats du PMPSM	PMPSM 7
Présentation des résultats pour 2001	PMPSM 7
Comment trouver le groupe auquel appartient une municipalité	PMPSM 8
Tableau 4 : Groupes utilisés dans le sommaire	PMPSM 8
Les mesures de la performance couvrent une période d'un an	PMPSM 9
Tableau 5 : Liste de vérification aux fins de comparaison	PMPSM 10
Faire des comparaisons	PMPSM 11
Statistiques	PMPSM 12
Fourchette	PMPSM 12
Médiane ou 50e percentile	PMPSM 12
25 ^e percentile	PMPSM 12
75 ^e percentile	PMPSM 12
Évaluation des percentiles	PMPSM 12
Nombre de municipalités déclarantes	PMPSM 13
Distribution des fréquences	PMPSM 13
Figure 1 : Exemple d'une distribution des fréquences	PMPSM 14
Graphiques, tableaux et explications	PMPSM 14

Dépouillement des données brutes	PMPSM 15
Suivi des mesures de la performance	PMPSM 15
Examen des tendances année après année	PMPSM 15
Comparaison de la performance d'une municipalité aux statistiques sommaires	PMPSM 15
Les mesures de l'efficacité brossent un tableau général de la situation	PMPSM 16
Signification des résultats	PMPSM 16
Compromis entre l'efficacité et l'efficacités	PMPSM 16
Établissement d'objectifs en matière de performance	PMPSM 17
En profondeur – Transmission des données à la province	PMPSM 18
Règles de contrôle	PMPSM 18
Contrôle de la qualité	PMPSM 19
En profondeur – Mesures de l'efficacité : Coûts de fonctionnement	PMPSM 20
Les coûts sont déclarés en chiffres bruts	PMPSM 21
Exception : Soustraction des recettes reçues d'autres municipalités	PMPSM 21
Exception : Soustraction des recettes tirées de la vente de ressources relatives à l'élimination et au recyclage des déchets	PMPSM 21
En profondeur – Coûts indirects	PMPSM 22
Standardisation de la méthode d'affectation des coûts indirects	PMPSM 22
Tableau 6 : Adoption d'une méthode standardisée d'affectation des coûts indirects	PMPSM 23
En profondeur – Structure de fonctionnement des municipalités	PMPSM 24
Comtés	PMPSM 24
Municipalités régionales	PMPSM 24
Cités séparées	PMPSM 25
Nord de l'Ontario	PMPSM 25
Gestion des services municipaux regroupés	PMPSM 26
Rôles et responsabilités des municipalités	PMPSM 27
Régies locales	PMPSM 28
Regroupement des activités financières d'une régie locale	PMPSM 28

Partie II : Sommaire des résultats pour 2001

Explication des tableaux des résultats et des graphiques

Comment interpréter un tableau des résultats	DONNÉES 3
Comment interpréter un graphique	DONNÉES 4
Comment interpréter un graphique de distribution des fréquences ...	DONNÉES 5

Administration générale

Coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.....	DONNÉES 6, 8-10
Coûts de fonctionnement au titre de la gouvernance et de la gestion centrale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.....	DONNÉES 7-10

Protection

Services d'incendie	DONNÉES 11
Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale	DONNÉES 11-13
Services policiers	DONNÉES 14
Coûts de fonctionnement des services policiers par ménage	DONNÉES 14-16
Nombre de crimes violents par millier d'habitants.....	DONNÉES 17, 19-20
Nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants	DONNÉES 18-20

Transports

Routes	DONNÉES 21
Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues par kilomètre de voies	DONNÉES 21, 23-24
Coûts de fonctionnement pour les routes non revêtues par kilomètre de voies	DONNÉES 22-24
Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré comme satisfaisant ou très satisfaisant	DONNÉES 25-26
Opérations hivernales	DONNÉES 27
Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voies	DONNÉES 27-29
Pourcentage d'opérations hivernales qui ont répondu aux normes municipales d'entretien des routes ou les ont dépassées.....	DONNÉES 30-31

Transport en commun conventionnel	DONNÉES 32
Coûts de fonctionnement des services conventionnels de transport en commun par déplacement régulier.....	DONNÉES 32, 34-35
Nombre de déplacements en transport en commun conventionnel par personne, par année, dans la zone desservie	DONNÉES 33-35

Environnement

Eaux usées.....	DONNÉES 36
Coûts de fonctionnement pour la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisations principales d'égouts	DONNÉES 36-38
Coûts de fonctionnement pour l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitres	DONNÉES 39-41
Coûts de fonctionnement pour la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitres	DONNÉES 42-44
Nombre de reflux par 100 kilomètres de canalisations principales d'égouts par année	DONNÉES 45-46
Pourcentage estimatif d'eaux usées ayant échappé à l'épuration.....	DONNÉES 47-49
Eau potable	DONNÉES 50
Coûts de fonctionnement pour le traitement de l'eau potable par mégalitres	DONNÉES 50-51
Coûts de fonctionnement pour la distribution de l'eau potable par kilomètre de conduites d'eau	DONNÉES 52-53
Coûts de fonctionnement pour le traitement et la distribution de l'eau potable par mégalitres	DONNÉES 54-56
Nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur	DONNÉES 57-59
Nombre de bris de conduites principales d'eau par 100 kilomètres de conduites principales d'eau par année.....	DONNÉES 60-61

Déchets solides	DONNÉES 62
Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets par tonne....	DONNÉES 62, 64-65
Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets par ménage	DONNÉES 63-65
Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets par tonne...	DONNÉES 66, 68-69
Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets par ménage	DONNÉES 67-69
Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne.....	DONNÉES 70, 72-73
Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage) des déchets solides par ménage.....	DONNÉES 71-73
Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne	DONNÉES 74, 76-77
Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par ménage	DONNÉES 75-77
Nombre de plaintes reçues en une année à propos de la collecte de déchets et de matières recyclables par millier de ménages	DONNÉES 78-79
Nombre total d'installations de gestion des déchets solides dont la municipalité est propriétaire.....	DONNÉES 80-81
Nombre de jours par année pendant lesquels un arrêté d'exécution pris par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme de qualité de l'air ou des eaux souterraines était en vigueur pour une installation de gestion des déchets solides, par installation	DONNÉES 82-83
Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés	DONNÉES 84, 86-87
Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels et industriels/commerciaux/institutionnels).....	DONNÉES 85-87

Aménagement du territoire	DONNÉES 88
Pourcentage de nouveaux aménagements définitivement approuvés dans des zones d'habitation	DONNÉES 88-89
Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles préservées en 2001	DONNÉES 90-92
Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles préservées depuis l'année de base (2000)	DONNÉES 90-92
Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins en 2001	DONNÉES 93-95
Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1 ^{er} janvier 2000	DONNÉES 93-95

Partie III : Annexes

Mesures de la performance des services municipaux pour 2001	Annexe 1
Liste des sites Web	Annexe 4

Partie I :

Programme de mesure de la performance des services municipaux

Préface

Le présent document décrit les résultats du Programme de mesure de la performance des services municipaux pour 2001, la deuxième année du Programme.

Les municipalités rendent compte tous les ans de leur performance au public. Les municipalités veulent elles-mêmes savoir en quoi leur performance se compare à celle de municipalités similaires, et nombre d'entre elles mettent officiellement en parallèle leurs résultats avec ceux d'autres municipalités. Certaines municipalités souhaitaient aussi disposer d'une analyse détaillée des résultats ne mettant pas en relief une municipalité en particulier. On a donc regroupé les municipalités selon leur emplacement et leur population et préparé des statistiques sommaires pour chaque groupe.

Le présent document s'adresse aux administrateurs municipaux, aux représentants élus et aux membres du public intéressés par un compte rendu détaillé des résultats en matière de performance et des facteurs ayant une incidence sur ces résultats. Il vise à alimenter les discussions sur la prestation des services municipaux et à inciter les municipalités à prendre en considération les meilleures pratiques disponibles, comme celles compilées par le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario.

Il s'agit du premier rapport résumant les résultats des municipalités dans le cadre du Programme de mesure de la performance des services municipaux et nous vous encourageons à le consulter. Adressez vos commentaires à :

Larry Clay
Directeur de la performance et de la responsabilisation des
municipalités
Ministère des Affaires municipales
larry.clay@mah.gov.on.ca
416 585-6022

Le programme

Les administrations municipales fournissent nombre des services qu'utilisent quotidiennement les Ontariennes et Ontariens, dont les services policiers, d'eau potable, d'incendie, de collecte des déchets, de recyclage, d'entretien des routes et de transport en commun. Il incombe aux conseils municipaux d'établir des priorités quant à l'utilisation des impôts municipaux, et notamment de déterminer combien d'argent sera affecté à chaque service et quels niveaux de service seront possibles compte tenu des sommes affectées. Les décisions prises doivent également tenir compte de la réglementation en place et de la nécessité de limiter les risques.

Toutes les municipalités de l'Ontario sont déterminées à fournir d'excellents services à leurs contribuables et de leur en donner pour leur argent. Mais comment les contribuables, les conseillers municipaux et les administrateurs municipaux peuvent-ils évaluer les services municipaux?

Une solution est de surveiller la performance d'une municipalité année après année. On peut aussi comparer les résultats d'une municipalité avec ceux d'autres municipalités similaires.

Les municipalités fournissent depuis longtemps des données statistiques et financières à la province une fois l'année civile terminée. Ces renseignements permettent de déterminer combien d'argent une municipalité a affecté à certains services, comme les services d'incendie et la collecte des déchets. Toutefois, ces données ne permettent pas d'établir l'efficience ou l'efficacité avec laquelle une municipalité offre des services, ou de déterminer les circonstances avec lesquelles elle doit composer.

Pour permettre aux administrateurs municipaux, aux résidents et aux conseillers municipaux d'évaluer la prestation des services, le gouvernement de l'Ontario a créé en 2000 un nouveau programme novateur pour mesurer la performance des municipalités. Le Programme de mesure de la performance des services municipaux (PMPSM) est le premier programme global de ce genre en Amérique du Nord. En 2001, toutes les municipalités de l'Ontario ont fourni de l'information sur l'efficience et l'efficacité de leurs services dans neuf domaines clés :

- Administration municipale
- Protection contre les incendies
- Services policiers
- Routes
- Transport en commun
- Eau potable
- Eaux usées (égouts)
- Déchets solides
- Aménagement du territoire

On a sélectionné ces services parce qu'ils relèvent en grande partie des municipalités et représentent un fort pourcentage du budget de celles-ci. De plus, les municipalités recueillaient déjà la plupart des données requises pour déterminer la performance de ces services.

Comité consultatif

À la fin de la première année du Programme, le ministère des Affaires municipales a créé un comité consultatif pour orienter l'élaboration du PMPSM. Ce comité consultatif compte des représentants d'associations municipales, comme l'Association of Municipalities of Ontario, de l'Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative et des membres du personnel d'un groupe de municipalités représentatives. Des groupes de travail spécialisés ont examiné toutes les mesures de la performance et ont formulé des recommandations détaillées afin de redéfinir et d'améliorer celles-ci. Ces changements ont été mis en oeuvre pour 2001. On continue d'examiner les mesures de la performance sur une base annuelle afin d'améliorer les instructions et, si besoin est, les formules.

Publication des résultats par les municipalités

Tous les ans, chaque municipalité fournit de l'information sur sa performance à la province et à ses résidents. De nombreuses municipalités affichent sur leur site Web de l'information sur leur performance. D'autres publient cette information dans les journaux, l'envoient par la poste ou l'ajoutent au relevé d'imposition foncière. On veut que les municipalités communiquent cette information à leurs contribuables afin d'alimenter les discussions entre les contribuables et leurs représentants élus à propos des priorités et des résultats locaux.

Avantages

Il est grandement avantageux de fournir au public de l'information sur la performance des municipalités. Cela permet non seulement d'accroître la reddition des comptes mais aussi d'améliorer la prestation des services. En effet, ces renseignements devraient inciter les membres du public à s'informer des décisions que prend le conseil de leur municipalité et alimenter les discussions. En outre, les municipalités veulent savoir ce que font les autres municipalités et ainsi comparer officiellement leurs résultats avec les leurs et discuter des mécanismes qu'elles utilisent pour assurer la prestation de leurs services.

Les mesures de la performance sont axées sur les résultats et peuvent aider un conseil municipal à déterminer dans quelle mesure ses décisions budgétaires ont contribué à la réalisation des buts de la municipalité. Le personnel de cette municipalité peut alors convertir ces buts en objectifs de performance. En examinant la performance d'une municipalité par rapport à ses buts, le conseil municipal peut déterminer s'il doit réaffecter les sommes consacrées à des services se faisant concurrence.

Tableau 1 : Avantages du PMPSM

Programme de mesure de la performance des services municipaux**Le PMPSM :**

- **Est un outil de gestion.**
Les municipalités peuvent suivre leur performance d'une année à l'autre.
- **Favorise les comparaisons.**
L'emploi de définitions et de formules standardisées favorise les comparaisons entre les municipalités.
- **Présente des renseignements équilibrés.**
Le PMPSM présente des renseignements à la fois sur la qualité et les coûts de la plupart des services.
- **Est universel.**
Toutes les municipalités de l'Ontario à qui il incombe d'offrir un service rendent compte de leur performance à l'égard de ce service.

Les mesures de la performance favorisent :

- **La reddition des comptes.**
En fournissant aux contribuables de l'information sur sa performance, une municipalité améliore sa reddition des comptes.
- **La communication.**
Les mesures de la performance encouragent la tenue de discussions entre les contribuables et le conseil municipal, et entre les municipalités.
- **L'établissement de priorités.**
Les mesures de la performance peuvent aider le conseil à établir des priorités et à affecter l'argent des contribuables aux services.
- **La surveillance du budget de la municipalité.**
Grâce aux mesures de la performance, une municipalité peut déterminer si elle a respecté les coûts budgétés et atteint les niveaux de service attendus.
- **La concentration des efforts.**
En portant attention aux résultats, on en vient à examiner de plus près la prestation des services, l'efficacité avec laquelle les services sont offerts, ce qu'il en coûte pour les offrir et leur incidence sur la collectivité.
- **L'établissement d'objectifs.**
On peut améliorer la performance simplement en fixant des objectifs clairs et mesurables.
- **L'adoption de meilleures pratiques.**
Grâce aux mesures de la performance, il est possible de cerner de meilleures pratiques, comme celles qu'a examinées et désignées le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario.
- **La prestation de services améliorés.**
L'amélioration des communications, l'établissement d'objectifs, la tenue de comparaisons, la concentration des efforts sur les services et l'accès à un répertoire des meilleures pratiques peuvent contribuer à la prestation de services améliorés.

En mesurant régulièrement la performance d'un service de manière uniforme, on porte une attention particulière à celui-ci, et c'est cette attention qui contribue initialement à son amélioration. Par amélioration, on entend la réduction des coûts de prestation d'un service, la modification des niveaux de service et la prestation améliorée d'un service.

Meilleures pratiques

Grâce aux mesures de la performance, il est aussi possible de cerner de meilleures pratiques municipales. Le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario est une bibliothèque électronique virtuelle des meilleures pratiques municipales. Le Centre utilise les résultats du PMPSM afin de déterminer les municipalités dont il effectuera un suivi détaillé. Le Centre examine et désigne les meilleures pratiques, et les affiche sur son site Web (www.municipalbestpractices.ca). On encourage les municipalités à examiner les pratiques qui y sont affichées et à déterminer lesquelles s'appliquent à leur situation. Cela permet ainsi aux municipalités d'échanger leurs expériences sur le plan opérationnel.

Mesurer l'efficacité et l'efficacités

Les mesures de la performance examinent deux aspects de la prestation d'un service – l'efficacité et l'efficacités.

Les mesures de l'efficacité d'un service présentent de l'information sur le coût de prestation de celui-ci. Par exemple, il est possible de mesurer les coûts quotidiens de traitement de l'eau potable et donc de disposer d'un barème standard qui s'applique à toutes les municipalités, peu importe leur population.

Cependant, les mesures de l'efficacité ne disent pas tout. Les résidents d'une municipalité veulent aussi savoir quelle est la qualité d'un service. Les mesures de l'efficacités décrivent la performance d'un service par rapport à un objectif. Par exemple, pour l'eau potable, les municipalités déclarent la mesure « Nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur ». Ensemble, les mesures de l'efficacité et de l'efficacités brossent un tableau plus complet des coûts de fonctionnement d'un service et des objectifs réalisés à l'égard de celui-ci, et ce, compte tenu des circonstances locales. De nombreuses municipalités donnent une brève description de ces circonstances dans le rapport qu'elles fournissent aux contribuables. Ces circonstances ont une incidence sur les résultats, et on devrait en tenir compte lorsque l'on compare les résultats des municipalités. Par exemple, la géographie et le microclimat ont une incidence sur l'efficacité et l'efficacités des opérations hivernales.

Tableau 2 : Comment différencier les mesures de l'efficience et de l'efficacité

Comment différencier les mesures de l'efficience et de l'efficacité**Mesures de l'efficience**

- Ces mesures sont souvent décrites sous forme d'entrants/d'extrants.
- Les entrants sont en général exprimés en dollars.
- Ces mesures sont souvent exprimées sous forme de coût unitaire.
Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues par kilomètre de voie.
Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne ou par ménage.

Mesures de l'efficacité

- Ces mesures décrivent la qualité d'un service.
- Elles décrivent la mesure dans laquelle un but a été atteint.
- Elles sont souvent exprimées sous forme de pourcentage.
Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est satisfaisant ou très satisfaisant.
Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés.
- Elles sont aussi exprimées sous forme de taux à l'aide de 2 unités.
Nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants.
Nombre de déplacements en transport en commun conventionnel par personne, par année, dans la zone desservie.

À qui revient-il de déclarer une mesure?

Selon le PMPSM, une municipalité déclare une mesure de la performance seulement si elle est responsable de ce service. Par exemple, si une municipalité régionale du Sud de l'Ontario est responsable de l'épuration des eaux usées, celle-ci est la seule à déclarer une mesure à cet égard. Les municipalités locales au sein de cette municipalité régionale ne la déclarent pas. Si une municipalité régionale et les municipalités locales qui la composent sont conjointement responsables de la prestation d'un service, comme les opérations hivernales, la municipalité régionale ainsi que les municipalités locales déclarent une mesure à cet égard.

Dans le Nord et le Sud de l'Ontario, les municipalités à palier unique sont responsables de tous les services municipaux offerts aux résidents, à l'exception des services sociaux et de santé offerts par les gestionnaires des services municipaux regroupés ou par les conseils d'administration de district des services sociaux. Qu'une municipalité à palier unique offre un service en sous-traitance, l'offre conjointement avec d'autres municipalités ou le fournisse elle-même, elle doit déclarer les mesures de la performance qui correspondent aux services qu'elle offre.

Tableau 3 : Comment présenter les résultats du PMPSM

Comment présenter les résultats du PMPSM

Défi

Comment présenter les résultats sans mettre en relief une municipalité en particulier?

Solution

- Regrouper les municipalités. Les municipalités transmettent déjà leurs propres résultats au public. En publiant des résultats d'ensemble, on encourage les municipalités et le public à déterminer pourquoi la performance d'une municipalité s'écarte de la médiane.

Défi

Comment créer des groupes qui permettent aux contribuables de trouver instantanément leur municipalité?

Solution

- Regrouper les municipalités selon leur emplacement (Nord de l'Ontario et Sud de l'Ontario).
 - Créer, pour le Sud de l'Ontario, un groupe distinct pour les municipalités régionales et un autre pour les comtés.
 - Regrouper les municipalités de palier inférieur et à palier unique selon leur population.
 - Fournir les résultats pour toutes les municipalités déclarantes.
-

Présentation des résultats pour 2001

Les municipalités sont tenues de communiquer annuellement leurs résultats à leurs contribuables. Cependant, certaines municipalités souhaitaient disposer d'une analyse détaillée des résultats ne mettant pas en relief une municipalité en particulier. De nombreux facteurs locaux ont une incidence sur les résultats d'une municipalité, dont les caractéristiques démographiques, la géographie, la répartition urbaine/rurale et l'assiette de l'évaluation foncière. En regroupant les municipalités selon leur géographie et leur population, il est possible de cerner des tendances. De plus, la fourchette et la médiane permettent aux municipalités de comparer leurs propres résultats avec ceux d'autres municipalités similaires.

Comment trouver le groupe auquel appartient une municipalité

Tableau 4 : Groupes utilisés dans le sommaire

Groupes de municipalités	Nombre de municipalités
Nord	
< 5 000	129
5 000 - 19 999	14
40 000 - 100 000 +	4
Sud	
Régions et anciennes régions	12
Comtés	22
Paliers inférieur et unique :	
< 5 000	72
5 000 - 9 999	73
10 000 - 19 999	66
20 000 - 39 999	21
40 000 - 99 999	20
100 000 +	15
Toutes les municipalités	448

Pour évaluer les résultats, on a créé deux groupes principaux, soit le Nord de l'Ontario et le Sud de l'Ontario. Le Nord de l'Ontario se distingue du Sud de l'Ontario à de nombreux égards. Il s'agit d'une région en grande partie rurale, où les peuplements sont plus dispersés et où les coûts de prestation des services municipaux sont plus élevés que dans le Sud de l'Ontario. Les municipalités du Nord de l'Ontario sont des municipalités à palier unique, à l'exception du

district de Muskoka. Dans le présent document, les municipalités du Nord de l'Ontario sont réparties en trois groupes de population. Il est à noter qu'en 2001 il n'y avait aucune municipalité comptant de 20 000 à 40 000 habitants.

Dans le Sud de l'Ontario, il existe plusieurs formes d'administrations municipales : les municipalités à palier unique, de palier supérieur (régions et comtés) et de palier inférieur (ou municipalités locales). Pour en apprendre davantage, il suffit de consulter la section « En profondeur – Structure de fonctionnement des municipalités ».

Parce que les municipalités de palier supérieur assument des responsabilités différentes de celles des municipalités locales, on a créé un groupe distinct pour les régions et un autre pour les comtés. Le groupe « Régions et anciennes régions » comprend les municipalités à palier unique suivantes qui constituaient auparavant des administrations régionales : la cité de Toronto, la ville d'Ottawa, la cité de Hamilton et la ville du Grand Sudbury. Par ailleurs, bien que les comtés de Haldimand et de Norfolk conservent le nom de « comtés », ils constituent des municipalités à palier unique et entrent dans la catégorie « Paliers inférieur et unique » du Sud de l'Ontario en raison de leurs faibles populations.

Le district de Muskoka et la ville du Grand Sudbury sont situés dans le Nord de l'Ontario, mais le ministère les a traditionnellement considérés

comme étant dans le Sud de l'Ontario aux fins d'analyse financière. Il est à noter que le district de Muskoka est une administration régionale à deux paliers, bien qu'il porte le nom de district.

En outre, le comté d'Oxford fonctionne comme une municipalité régionale et a traditionnellement été analysé avec celles-ci. Il fait donc partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Les municipalités locales et les municipalités à palier unique du Sud de l'Ontario ont été regroupées ensemble et réparties en six groupes, selon leur population.

Avec les résultats organisés selon la géographie et la population, on peut immédiatement déterminer à quel groupe appartient une municipalité et comparer les résultats d'un groupe aux résultats de celle-ci.

Les mesures de la performance couvrent une période d'un an

Chaque mesure de la performance est basée sur des données couvrant une période d'un an – l'année civile 2001. On se sert de l'année civile parce qu'elle correspond à l'exercice financier des municipalités. Ainsi, le nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants est calculé à partir du nombre réel de crimes contre les biens signalés en 2001. Quelques mesures de la performance font état de ce délai d'un an (comme la mesure « Nombre de reflux par 100 km de canalisation principale d'égouts par année »), mais la plupart n'en font pas mention. On précise dans ce cas-ci le nombre de reflux par année afin que l'on sache qu'il s'agit d'une mesure annuelle et non mensuelle.

Tableau 5 : Liste de vérification aux fins de comparaison

Liste de vérification aux fins de comparaison	
Circonstances locales	Caractéristiques démographiques et physiques. ✓ Population et croissance démographique. ✓ Caractéristiques démographiques. ✓ Géographie : Nord/Sud. ✓ Répartition urbaine/rurale. ✓ Climat. Coûts de prestation des services sur le plan local. ✓ Salaires, coût du matériel, coût des transports, existence d'un marché concurrentiel de prestation des services. ✓ Dispositions des contrats. Autres circonstances. ✓ Voir les notes afférentes aux résultats du PMPSM qu'une municipalité communique à ses contribuables.
Décisions du conseil et budget	Décisions du conseil en matière de niveaux de service. ✓ Niveaux de service. ✓ Prestation d'un service dans l'ensemble ou une partie de la municipalité. Exemple : service d'égouts sanitaires fourni seulement dans les secteurs urbains. Décisions du conseil en matière de prestation des services. ✓ Services offerts à l'interne ou en sous-traitance, entente de services communs conclue avec d'autres municipalités, etc. Budget de la municipalité. ✓ Importance du budget. ✓ Assiette d'évaluation : résidentielle, agricole et commerciale/industrielle. Croissance de l'assiette.
Administrations municipales à deux paliers du Sud de l'Ontario	Les municipalités à palier unique sont différentes des municipalités de palier inférieur. ✓ Bien que les municipalités à palier unique et de palier inférieur du Sud de l'Ontario se trouvent dans la même catégorie, elles ont des structures et des responsabilités différentes. Pareillement, les régions qui sont devenues des municipalités à palier unique assument davantage de responsabilités. Responsabilités partagées. ✓ Si deux paliers municipaux au sein d'un système à deux paliers sont conjointement responsables d'un service, celui-ci aura une incidence sur les coûts de fonctionnement et l'efficacité.

Liste de vérification aux fins de comparaison	
Zone desservie mesurée	Facteurs afférents à chaque service. ✓ Consulter la liste des facteurs pour chaque mesure. Âge de l'infrastructure. ✓ Une infrastructure vieillissante peut contribuer à une hausse des coûts de réparation et de réfection, et avoir une incidence sur les mesures de l'efficacité. Exemple : routes revêtues.
Questions afférentes à la déclaration de données	Rapport d'information financière. ✓ Catégories utilisées pour l'administration générale. ✓ Méthode d'affectation des coûts indirects liés à l'administration générale à d'autres services. ✓ Inclusion des coûts administratifs d'un service. Exemple : Les coûts administratifs du service des transports sont-ils inclus dans les coûts pour les routes revêtues? ✓ Erreurs dans l'information fournie, y compris les erreurs de calcul. Exemple : mégalitres d'eau. ✓ Données estimatives ou données mesurées avec précision.
Statistiques sommaires	Nombre de municipalités déclarantes. ✓ S'il n'y a qu'un petit nombre de municipalités déclarantes, les résultats ont un usage limité aux fins de comparaison.

Faire des comparaisons

Les municipalités ont été placées dans des groupes créés en fonction de la géographie, de la population et de la présence d'administrations à deux paliers dans le Sud de l'Ontario, ce qui facilite les comparaisons entre des municipalités similaires. Le tableau 5 offre un compte rendu plus détaillé des facteurs dont il faudrait tenir compte pour déterminer avec quelles municipalités comparer les résultats d'une autre municipalité. La liste de vérification aux fins de comparaison compte six sections : circonstances locales, décisions du conseil et budget, administrations municipales à deux paliers du Sud de l'Ontario, zone desservie mesurée, questions afférentes à la déclaration de données et statistiques sommaires.

Les décisions en matière de niveaux de service sont cruciales et sont reliées à l'importance du budget d'une municipalité. En outre, le budget est tributaire de l'assiette d'évaluation dont on se sert pour percevoir les impôts fonciers. Il y a d'importantes différences entre les municipalités, selon la répartition de leurs biens-fonds résidentiels, agricoles, commerciaux et industriels.

Les pratiques de déclaration financière, dont le traitement des coûts indirects, ont aussi une grande incidence sur les résultats. Pour en savoir davantage, consulter la section « En profondeur – Coûts indirects. »

Statistiques

Pour toute la province et pour chaque groupe de municipalités, on a calculé la médiane, ou 50^e percentile, ainsi que le 25^e percentile, le 75^e percentile et la fourchette. Ces statistiques permettent à une municipalité d'évaluer ses propres résultats par rapport à ceux d'autres municipalités. Les percentiles sont présentés sous forme de tableaux tandis que les médianes sont présentées sous forme de graphiques à barres. En outre, le présent document comprend des graphiques de distribution des fréquences qui donnent une vue d'ensemble des résultats de toutes les municipalités. Pour veiller à fournir des résultats significatifs, les données fournies par les municipalités qui semblent avoir fait une erreur de calcul sont exclues des données utilisées pour calculer ces statistiques.

Fourchette

La fourchette représente la gamme des données à partir de la valeur la plus faible ou minimale jusqu'à la valeur la plus élevée ou maximale.

Médiane ou 50^e percentile

Tous savent ce qu'est une moyenne. La médiane est différente d'une moyenne en ce sens qu'elle représente la valeur intermédiaire d'un groupe et n'est pas influencée par les valeurs extrêmes de celui-ci.

Dans un ensemble de données allant de la valeur la plus faible à la valeur la plus élevée, la médiane est la valeur du milieu. La moitié des résultats se situent en dessous de la médiane et l'autre moitié, au-dessus de celle-ci.

25^e percentile

Dans un ensemble de données allant de la valeur la plus faible à la valeur la plus élevée, 25 % des résultats se situent en dessous du 25^e percentile et 75 %, au-dessus de celui-ci.

75^e percentile

Dans un ensemble de données allant de la valeur la plus faible à la valeur la plus élevée, 75 % des résultats se situent en dessous du 75^e percentile et 25 %, au-dessus de celui-ci.

Évaluation des percentiles

L'excellence des résultats varie d'une mesure de la performance à l'autre. Dans le cas des mesures de l'efficacité, le 25^e percentile représente des coûts unitaires très faibles. Dans le cas des mesures de l'efficacité, les meilleurs résultats pourraient se situer à l'une ou l'autre des extrémités de l'échelle des percentiles. Par exemple, dans

le cas de la mesure « Nombre de crimes violents par millier d'habitants », le 25^e percentile représente un meilleur résultat, tandis que dans le cas de la mesure « Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés », le 75^e percentile représente un pourcentage plus élevé de déchets solides recyclés.

Nombre de municipalités déclarantes

Le nombre de municipalités déclarantes varie d'une mesure de la performance à l'autre. Ce nombre exclut les municipalités qui ont fait des erreurs de calcul. Les erreurs les plus importantes sont décrites dans le tableau des résultats de chaque mesure.

Avant de comparer la médiane avec les résultats d'une municipalité, il importe de connaître le nombre de municipalités déclarantes. Lorsqu'il n'y a qu'un petit nombre de municipalités déclarantes, les statistiques sommaires seront moins fiables aux fins de comparaison.

Ainsi, s'il n'y a que trois municipalités déclarantes, la valeur la plus faible constitue le 25^e percentile, la valeur intermédiaire constitue la médiane et la valeur la plus élevée constitue le 75^e percentile. S'il n'y a que deux municipalités déclarantes, la valeur la plus faible constitue la médiane et la valeur la plus élevée constitue le 75^e percentile. S'il n'y a qu'une seule municipalité déclarante, cette seule valeur constitue la médiane.

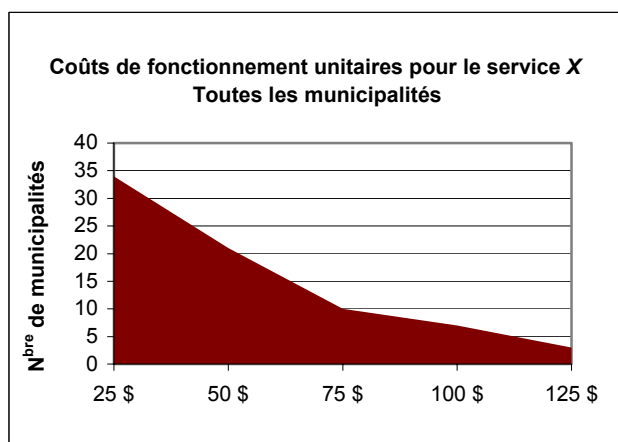
Distribution des fréquences

On exprime également chaque mesure de la performance sous forme de graphique de distribution des fréquences, et ce, afin de décrire la façon dont les résultats sont concentrés. Ainsi, les résultats sont classés par groupes et le nombre de résultats au sein de chaque groupe (fréquence) est compté.

Exemple : 75 municipalités ont déclaré pour un service des coûts unitaires allant de 2,04 \$ à 121,50 \$. On crée alors des intervalles égaux où sont regroupées toutes ces données. Ensuite, on compte le nombre de résultats correspondant à chaque intervalle – voilà ce qu'est la distribution des fréquences.

Intervalles	Fréquences	Marques de graduation sur l'axe des X
0,00 \$ à 25,00 \$	34	25 \$
25,01 \$ à 50,00 \$	21	50 \$
50,01 \$ à 75,00 \$	10	75 \$
75,01 \$ à 100,00 \$	7	100 \$
100,01 \$ à 125,00 \$	3	125 \$

Le graphique de distribution des fréquences du tableau ci-dessus apparaît à la Figure 1.

Figure 1 : Exemple d'une distribution des fréquences

Les marques de graduation représentant le nombre de municipalités déclarantes figurent sur l'axe des Y, tandis que les marques de graduation représentant les coûts unitaires figurent sur l'axe des X. Chaque marque de graduation représente la valeur maximale d'un intervalle.

Si on consulte le graphique ci-dessus, on peut voir qu'environ 34 municipalités ont déclaré des coûts unitaires de 0,01 \$ à 25,00 \$ et qu'environ 20 municipalités ont déclaré des coûts unitaires de 25,01 \$ à 50,00 \$.

Il est à noter que la distribution des fréquences varie d'une mesure à l'autre, ces mesures étant fondées sur les données fournies par les municipalités. Par ailleurs, une « représentation des fréquences normale » est symétrique et ressemble à une cloche.

Lorsqu'une municipalité déclare un résultat de zéro, comme c'est le cas pour quelques mesures de l'efficacité, la première marque de graduation apparaissant sur l'axe des X est zéro. La mesure « Nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur » en est un exemple. Pour toutes les autres mesures, la première marque de graduation apparaissant sur l'axe des X constitue la valeur la plus élevée du premier intervalle. Par exemple, si un intervalle s'étend de 0,00 \$ à 25,00 \$, c'est ce dernier chiffre qu'on utilise comme marque de graduation sur l'axe des X pour représenter l'intervalle. Si les valeurs du deuxième intervalle vont de 25,01 \$ à 50,00 \$, c'est ce dernier chiffre qu'on utilise comme marque de graduation pour représenter l'intervalle.

Graphiques, tableaux et explications

Les résultats pour chaque mesure de la performance sont affichés sous forme de tableaux, de graphiques à barre et de graphiques de distribution des fréquences. Au début de la section où sont présentées

les données, on explique comment interpréter les tableaux et graphiques. Dans la partie II, Sommaire des résultats pour 2001, on explique, pour chaque mesure de la performance, l'objectif de cette dernière et on décrit les facteurs ayant une incidence sur les résultats. Les municipalités elles-mêmes décrivent ces facteurs dans les notes accompagnant les tableaux de mesure de la performance du Rapport d'information financière.

**ASTUCE :**

Les mesures de la performance sont des fractions. Examiner la formule pour chaque mesure.

Dépouillement des données brutes

Avant de préparer le présent document, on a dépouillé les données brutes afin d'en faire ressortir les erreurs. Le personnel a examiné autant le numérateur que le dénominateur. En effet, si l'un ou l'autre est erroné, cela peut entraîner des résultats artificiellement bas ou élevés.

Si un résultat semblait inhabituel, le personnel vérifiait le tableau des notes et celui de la prestation des services intersectoriels pour y trouver une explication. Si rien n'expliquait l'« aberration », le résultat était exclu. En outre, on prenait note de ce résultat pour permettre au personnel du ministère d'en faire un suivi.

Suivi des mesures de la performance

Examen des tendances année après année

La plupart des mesures de la performance pour 2001 sont fondées sur les mêmes formules et définitions que pour 2002. Les municipalités peuvent donc commencer à suivre leur propre performance année après année. Cependant, si une municipalité a modifié sa méthode d'affectation des coûts indirects en 2002 ou a adopté la nouvelle série de catégories au titre de l'administration générale (gouvernance, gestion centrale, soutien des programmes), il n'est pas possible de comparer directement les résultats pour 2001 et 2002. Pour en savoir plus long, consulter la section intitulée « En profondeur – Coûts indirects ».

L'examen des tendances année après année constitue un outil d'analyse des plus utiles. En général, la performance d'une municipalité ne varie pas sensiblement d'une année à l'autre. Elle tend plutôt à changer graduellement de manière positive ou négative. L'effet cumulatif d'une série de petits changements peut indiquer une tendance qu'il faudrait suivre de près.

Comparaison de la performance d'une municipalité aux statistiques sommaires

La médiane, le 25^e percentile, le 75^e percentile et la fourchette permettent à une municipalité de comparer ses résultats à ceux d'une municipalité du Nord ou du Sud de l'Ontario de taille similaire. La distribution des fréquences peut aider une municipalité à comparer ses résultats à ceux de toutes les municipalités déclarantes.

Les mesures de l'efficience sont des mesures « globales »

Les mesures de l'efficience décrivent les coûts globaux des principaux services d'une municipalité : services d'incendie, transport en commun conventionnel, collecte des déchets, etc. Ces mesures permettent de déterminer le coût global d'un service par unité. Au fil des ans, il se peut que l'on cerne une tendance. Il faut alors déterminer pourquoi les coûts par unité ont changé. En bref, grâce aux mesures de la performance, on peut cerner les domaines nécessitant une attention particulière.

Signification des résultats

Il ne suffit pas pour une municipalité de conclure sommairement qu'elle a obtenu un bon ou un mauvais résultat. Une municipalité doit déterminer pourquoi sa performance est supérieure ou inférieure à ses attentes. Une municipalité devrait faire enquête, peu importe qu'elle ait obtenu un résultat positif ou négatif. Il va de soit qu'une municipalité veut savoir si sa performance est inférieure à ses attentes pour pouvoir trouver les moyens d'améliorer ses résultats, mais elle devrait être tout aussi intéressée à savoir si sa performance est supérieure à ses attentes pour pouvoir répéter cette bonne performance et cerner les pratiques qu'elle pourrait mettre en oeuvre ailleurs.

Compromis entre l'efficience et l'efficacité

Les tendances en matière de dépenses doivent être examinées en parallèle avec les résultats en matière d'efficacité. S'il y a eu diminution progressive des coûts par unité, quelle en a été l'incidence sur l'efficacité?

En évaluant autant l'efficience que l'efficacité d'un service, on peut mettre en relief les compromis entre les coûts d'un service et sa qualité. Il y a plusieurs façons d'équilibrer coût et qualité :

- Accroître l'efficacité en augmentant le coût unitaire.
- Accroître l'efficacité tout en maintenant le coût unitaire au même niveau ou en le réduisant.
- Maintenir l'efficacité au même niveau tout en réduisant le coût unitaire.
- Réduire le coût unitaire en abaissant les normes d'efficacité ou les niveaux de service.

Il est probable que la plupart des municipalités accordent leur préférence à la deuxième option et considèrent la dernière option comme étant la moins souhaitable, mais toutes ces options représentent pour une municipalité un moyen d'équilibrer coût et qualité.

Établissement d'objectifs en matière de performance

Les municipalités peuvent se donner des objectifs en matière d'efficience et d'efficacité. Ce n'est toutefois pas parce qu'une municipalité se donne de tels objectifs qu'elle va toujours les atteindre. Cela veut simplement dire qu'elle met en place un processus d'établissement d'objectifs et de surveillance. En mesurant la performance d'un service, on y porte une attention particulière, ce qui peut mener à des améliorations. En d'autres termes, lorsqu'on mesure la performance d'un service, on en assure la gestion.

Puisque les circonstances locales ont une incidence sur les objectifs, ces derniers devront être réalistes. Pour établir des objectifs pour le prochain exercice, les municipalités devraient tenir compte de leurs plans stratégiques à long terme, des fonds dont elles disposent, des priorités du conseil en matière de politiques, de la demande et des circonstances locales.

EN PROFONDEUR

Transmission des données à la province

Les données utilisées dans le cadre du PMPSM sont recueillies par le biais du Rapport d'information financière (RIF) que les municipalités remettent tous les ans à la province. Le RIF comporte des sections distinctes pour l'efficacité (tableau 91) et l'efficacités (tableau 92). Une section spéciale pour les notes (tableau 93) permet aux municipalités de qualifier leurs données et de décrire les circonstances locales pouvant avoir une incidence sur l'efficacité et l'efficacités. Le RIF comporte aussi une section sur la prestation de services intersectoriels (tableau 95), qui précise le palier de gouvernement responsable d'un service et décrit les ententes contractuelles ou de services communs conclues entre les municipalités. On recueille également dans le RIF d'autres renseignements, comme la longueur du réseau routier municipal en kilomètres, grâce auxquels il est possible de vérifier les données du numérateur et du dénominateur (tableau 94). On fournit aux municipalités des instructions détaillées sur la façon de remplir ces tableaux.

Règles de contrôle

Les règles de contrôle sont des formules intégrées au RIF qui vérifient les données saisies. De telles règles ont été créées précisément pour les mesures de l'efficacité et de l'efficacités. Un message d'erreur apparaît s'il y a saisie d'une donnée aberrante ou omission d'une information importante. Les règles de contrôle permettent à une municipalité de corriger elle-même une entrée avant que le RIF ne soit remis à la province et de contribuer à la précision du RIF.

Bien que les règles de contrôle puissent faire ressortir de nombreuses erreurs, elles ne peuvent pas toutes les signaler. Il se peut également qu'il y ait une raison légitime pour laquelle un résultat est plus grand ou plus faible que les résultats d'autres municipalités au sein d'un même groupe. Les notes que les municipalités peuvent fournir dans la section sur les mesures de la performance du RIF peuvent aider le personnel du ministère à déterminer si une donnée aberrante est légitime ou attribuable à une erreur de calcul.

Dans la partie II, Sommaire des résultats pour 2001, chaque mesure fait l'objet de tableaux et de graphiques. Une liste des conditions dont on s'est servi pour exclure les erreurs figure dans chaque tableau. Il est à noter que les municipalités se familiarisaient toujours avec les formules et les définitions du PMPSM en 2001, puisqu'il ne s'agissait que de la deuxième année d'existence du Programme.

Contrôle de la qualité

Avant qu'une municipalité ne déclare des données sur sa performance à l'aide du RIF, celle-ci procède à un contrôle de leur qualité. Tout en tenant compte des facteurs figurant au tableau 5 du présent document, chaque municipalité compile ses données en se servant d'un certain nombre de mécanismes et de procédures d'examen qui permettent au personnel d'évaluer la qualité, le caractère complet et la rigueur de ces données. À mesure que ces mécanismes et que les normes et outils connexes de déclaration de la performance évoluent, il sera possible, grâce à la publication de rapports sommaires similaires au présent document, de tirer de nouvelles conclusions à propos de la performance des municipalités.

EN PROFONDEUR

Mesures de l'efficience : Coûts de fonctionnement

Dans le cadre du PMPSM, les mesures de l'efficience sont en général exprimées sous forme de coût unitaire et sont fondées sur les coûts de fonctionnement seulement.

On ne tient pas compte des coûts d'immobilisations parce que les municipalités sont tenues de passer entièrement en résultat une dépense en immobilisations engagée pour acquérir un élément d'actif (bien-fonds, matériel, immeuble) au cours du même exercice où l'acquisition a eu lieu. Les immobilisations s'entendent également des grands projets de construction, comme ceux ayant trait aux routes ou aux réseaux d'égouts. D'une année à l'autre, les dépenses en immobilisations peuvent sembler inégales. Elles sont gonflées certaines années, et faibles ou inexistantes d'autres années. Dans l'avenir, on s'attend à ce que les municipalités inscrivent leurs immobilisations au bilan et en fassent la dépréciation chaque année. À ce moment-là, les coûts d'immobilisations pourraient être intégrés aux mesures de l'efficience.

Pour chaque service, des données sont recueillies sur les catégories ci-après :

- ✓ Salaires, traitements et avantages sociaux.
- ✓ Matériel.
- ✓ Services offerts en sous-traitance.
- ✓ Loyers et dépenses financières.
 - Transferts aux fonds propres (réserves, fonds de réserve, fonds de capital).
 - Transferts externes (à des particuliers et des organismes).
- ✓ Rajustements interfonctionnels (transferts entre différents services et frais généraux affectés à d'autres services).
 - Principal et intérêts sur le passif à long terme.

Les coûts marqués d'un ✓ servent à calculer les coûts de fonctionnement qu'on utilise comme numérateur pour mesurer l'efficience d'un service. Il est à noter que le principal et les intérêts sur le passif à long terme et les transferts aux fonds propres n'entrent pas dans la définition des coûts de fonctionnement. Ainsi, la façon dont une municipalité finance ses projets d'immobilisations ne peut avoir d'incidence sur les mesures de la performance.

Les transferts externes sont des paiements sur lesquels la municipalité n'a aucun contrôle, comme les prestations d'aide sociale générale, et c'est pourquoi ces transferts sont exclus.

Les coûts sont déclarés en chiffres bruts

Les coûts de fonctionnement déclarés au titre des mesures de l'efficience sont des chiffres bruts. Par conséquent, ces coûts comprennent les recettes tirées des droits d'utilisation et les subventions octroyées par les gouvernements provincial et fédéral. Les politiques ayant trait aux droits d'utilisation varient d'une municipalité à l'autre. Si une municipalité percevait de nombreux droits d'utilisation et que l'on soustrayait ces droits des données brutes, cette municipalité semblerait avoir des coûts unitaires plus faibles.

Les subventions provinciales comprennent les subventions octroyées pour des services particuliers et les subventions inconditionnelles qu'une municipalité peut utiliser comme bon lui semble pour répondre à ses priorités. Étant donné qu'il est impossible de jumeler ces subventions inconditionnelles à un service particulier, celles-ci ne sont pas soustraites des données brutes.

Exception : Soustraction des recettes reçues d'autres municipalités

Aux termes du PMPSM, si une municipalité est responsable de la prestation d'un service, celle-ci doit déclarer sa performance à cet égard. Certaines municipalités sont responsables de la prestation d'un service, mais préfèrent acheter ce service d'une autre municipalité et conclure une entente contractuelle appropriée. La municipalité qui fournit ce service reçoit un paiement, ou recettes, pour la prestation de celui-ci. Cette municipalité a le droit de soustraire de ses coûts de fonctionnement les recettes qu'elle reçoit d'autres municipalités.

Exception : Soustraction des recettes tirées de la vente de ressources relatives à l'élimination et au recyclage des déchets

Un groupe de travail municipal spécialisé, qui a examiné les mesures de la gestion des déchets solides, a noté l'importance, au sein du secteur municipal, des dispositions des contrats d'élimination et de réacheminement des déchets solides ayant trait à la vente de ressources. Parmi les possibilités de vente de ressources liées à l'élimination et au réacheminement des déchets, on trouve la production d'électricité, la collecte de gaz d'enfouissement, et les crédits et les redevances liés aux gaz d'enfouissement. En général, aux termes d'un contrat, les entrepreneurs conservent les recettes tirées de la vente de ressources liées à l'élimination et au réacheminement des déchets. Par conséquent, les recettes tirées de la vente de ressources sont soustraites des coûts de fonctionnement engagés pour l'élimination, le réacheminement et la gestion des déchets solides. Il est à noter que les redevances de déversement et les droits d'utilisation relatifs à la collecte des déchets ne sont pas soustraits des coûts bruts de fonctionnement puisque les droits d'utilisation ne sont pas soustraits des coûts de fonctionnement pour les autres services.

EN PROFONDEUR

Coûts indirects

Les coûts indirects sont des coûts engagés par de nombreux services municipaux, en général, au titre des ressources humaines, de la paie, de la salle du courrier, etc. La façon dont les coûts indirects sont affectés aux différents services qu'offre une municipalité peut avoir une incidence sur les résultats en matière d'efficience. Les coûts indirects peuvent être affectés à l'administration générale ou ils peuvent être intégrés aux coûts de chaque service.

Avant que les tableaux de mesure de la performance ne soient intégrés au RIF, aucune politique ne traitait des coûts indirects. Il revenait à chaque municipalité de décider si elle voulait les affecter à l'administration générale ou les intégrer aux coûts de chaque service. Si une municipalité décidait d'intégrer les coûts indirects aux coûts de chaque service, elle pouvait utiliser la méthode qui lui semblait bon.

Lorsque le PMPSM est entré en vigueur, il a fallu standardiser la méthode de traitement des coûts indirects. Autrement, une municipalité qui affecterait tous ses coûts indirects à l'administration générale déclarerait des coûts de fonctionnement élevés à ce titre. Cette façon de procéder a une incidence sur les résultats en matière d'efficience – les coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux seront plus élevés. En outre, les coûts de fonctionnement de la municipalité pour les autres services et ses coûts unitaires seront plus faibles.

Standardisation de la méthode d'affectation des coûts indirects

Le ministère a reconnu la nécessité de standardiser la méthode d'affectation des coûts indirects pour qu'il soit possible de procéder à des comparaisons véritables sur le plan de l'efficience. Le ministère a examiné les méthodes d'affectation des coûts indirects ainsi que la manière de déclarer les coûts pour l'administration générale. Le ministère était particulièrement intéressé par les travaux de l'Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative (OMBI). L'OMBI proposait de répartir les coûts pour l'administration générale en trois catégories :

- Gouvernance.
- Gestion centrale.
- Soutien des programmes.

Les coûts au titre du soutien des programmes s'entendent des coûts indirects qu'on devrait affecter à d'autres services, comme les coûts relatifs à la gestion de l'information, à la paie et à l'impression. Les coûts au titre de la gestion centrale s'entendent des coûts administratifs qu'il est moins facile d'affecter ailleurs, comme les coûts relatifs au soutien juridique, aux investissements et aux communications. L'OMBI recommandait que les coûts engagés au titre de la gestion centrale ne soient pas affectés à d'autres services.

L'OMBI a aussi proposé que les grandes municipalités affectent les coûts indirects en se servant d'une méthode fondée sur l'utilisation des différents services de soutien des programmes par les services municipaux. Par exemple, chaque service municipal se verrait affecter un pourcentage des coûts d'impression fondé sur le nombre d'impressions qu'il a commandées. Ces concepts ont été acceptés et leur mise en oeuvre se fait progressivement.

Tableau 6 : Adoption d'une méthode standardisée d'affectation des coûts indirects

Adoption d'une méthode standardisée d'affectation des coûts indirects

2001

- Année de transition.
- Les municipalités ont choisi une série de catégories au titre de l'administration générale :
 1. Membres du conseil, soutien de l'administration générale, frais généraux; OU
 2. Gouvernance, gestion centrale, soutien des programmes.
- Les municipalités ont utilisé l'une ou l'autre de ces séries pour déclarer leurs coûts de fonctionnement au titre de l'administration générale.
- On a demandé aux municipalités d'affecter aux autres services les coûts au titre de l'administration générale selon la série de catégories qu'elles ont choisie. Si une municipalité a utilisé l'ancienne série de catégories (qui inclut « membres du conseil »), le total partiel des coûts pour l'administration générale a été affecté aux autres services. Si une municipalité a utilisé la nouvelle série de catégories (qui inclut « gouvernance »), seuls les coûts au titre du soutien des programmes ont été affectés.
- Les municipalités étaient libres de choisir la méthode d'affectation des coûts pour l'administration générale.

Il est à noter que les différences entre les catégories de l'administration générale et les différences entre les méthodes d'affectation des coûts au titre de l'administration générale ont une incidence sur les résultats et nuisent aux comparaisons.

2002

- Toutes les municipalités doivent utiliser les catégories « gouvernance », « gestion centrale » et « soutien des programmes ».
- Toutes les municipalités doivent affecter les coûts de soutien des programmes aux autres services.
- Une municipalité de 100 000 habitants ou plus fait de son mieux pour utiliser la méthode d'affectation de l'OMBI.
- Une municipalité de moins de 100 000 habitants doit utiliser comme méthode d'affectation le pourcentage des coûts de fonctionnement pour un service par rapport aux coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.

EN PROFONDEUR

Structure de fonctionnement des municipalités

La *Loi de 2001 sur les municipalités* reconnaît trois types de municipalités : les municipalités de palier inférieur et les municipalités de palier supérieur au sein d'une structure municipale à deux paliers, et les municipalités à palier unique qui ne font pas partie d'une structure municipale à deux paliers.

Dans une structure à deux paliers, la municipalité de palier supérieur, soit un comté ou une municipalité régionale, offre certains services à une municipalité locale au sein de ses limites. L'objectif de cette structure est d'assurer la prestation des services utilisés par la totalité ou la plupart des municipalités locales de façon plus efficiente et efficace.

Les administrations municipales à deux paliers n'existent que dans le Sud de l'Ontario – à l'exception du district de Muskoka, dans le Nord de l'Ontario. Aux fins d'analyse, on intègre traditionnellement les résultats du district de Muskoka à ceux des administrations régionales du Sud de l'Ontario. Toutes les municipalités du Nord de l'Ontario sont des municipalités à palier unique.

Comtés

Le comté est la plus ancienne et la plus commune des formes de municipalités de palier supérieur. Un comté est un regroupement de cantons, de villes et de villages au sein d'un même secteur. Les cités ne faisaient pas partie à l'origine d'un comté, bien que certaines d'entre elles se soient jointes à des comtés au cours des dernières années. Le comté d'Oxford dispose d'une structure municipale similaire à celle d'une administration régionale bien qu'il s'agisse d'un comté. Aux fins d'analyse financière, le ministère a traditionnellement intégré les résultats du comté d'Oxford à ceux des municipalités régionales. Par conséquent, dans le présent document, le comté d'Oxford fait partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Municipalités régionales

Les municipalités régionales sont des administrations à deux paliers restructurées qui ont été créées au cours de l'après-guerre. La communauté urbaine de Toronto a été créée dans les années 1950, tandis que 12 autres municipalités régionales ont été créées dans les années 1960 et au début des années 1970. Une municipalité régionale est une forme modifiée de comté, et elle a de beaucoup plus grandes responsabilités qu'un comté.

Cités séparées

Il y a 15 cités séparées dans le Sud de l'Ontario ainsi que 4 villes séparées et 1 canton séparé. Ces municipalités séparées ne sont pas représentées au conseil d'un comté. Cependant, dans le passé, certains services communs, comme les foyers pour personnes âgées, étaient en général fournis par des régies locales communes. Toutes les municipalités du Nord de l'Ontario, à l'exception du district de Muskoka, sont des municipalités séparées. Les pouvoirs des municipalités à palier unique varient pour des raisons historiques, tout dépendant de l'année à laquelle elles ont été créées et de la façon dont elles l'ont été.

En 2001, un certain nombre de municipalités à palier unique ont été établies à partir d'anciennes municipalités régionales : la cité de Toronto, la ville d'Ottawa, la ville du Grand Sudbury et la cité de Hamilton, et les comtés de Haldimand et de Norfolk. Il est à noter que les comtés de Haldimand et de Norfolk sont des municipalités à palier unique malgré qu'ils portent le nom de comtés.

Nord de l'Ontario

Le Nord de l'Ontario compte 11 districts territoriaux qui constituent des secteurs administratifs et non des municipalités. Le district de Muskoka, qui constitue une administration de type régional à deux paliers, est la seule exception. Toutes les autres municipalités du Nord de l'Ontario sont des municipalités à palier unique, y compris l'ancienne municipalité régionale de Sudbury qui a été fusionnée avec les municipalités environnantes en 2001 pour devenir une municipalité à palier unique, la ville du Grand Sudbury. Il est à noter qu'aux fins d'analyse financière, le ministère considère le district de Muskoka et la ville du Grand Sudbury au même titre qu'une municipalité régionale du Sud de l'Ontario. Par conséquent, dans le présent document, ces municipalités font partie du groupe « Régions et anciennes régions ».

Le gros du Nord de l'Ontario se compose de territoires non érigés en municipalités. Le ministère du Développement du Nord et des Mines aide les habitants de ces territoires à établir des régies locales des services publics qui ont pour fonction d'assurer la prestation des services de base.

Gestion des services municipaux regroupés

La gestion des services municipaux regroupés a été instaurée en 1997 pour assurer la planification et l'administration régionales de certains services sociaux et de santé, qu'une structure municipale à deux paliers soit en place ou non. La gestion des services municipaux regroupés est assurée par les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) dans le Sud de l'Ontario et par les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) dans le Nord de l'Ontario.

Les GSMR ont pour responsabilité minimale d'assurer la prestation des services d'aide sociale, de garde d'enfants et de logement social. Il peut aussi incomber aux GSMR d'assurer la prestation des services d'ambulance terrestre et de santé publique et d'assurer l'application de certaines parties de la *Loi sur les infractions provinciales*.

Dans le Sud de l'Ontario, on a établi 36 zones de service. Dans chacune de ces zones, une municipalité a été désignée comme gestionnaire des services municipaux regroupés. Toutes les administrations régionales (dont certaines sont devenues depuis des municipalités à palier unique) et la plupart des administrations de comté ont été désignées à ce titre. Les municipalités séparées s'entendent avec le comté au sein duquel elles se trouvent afin de désigner un gestionnaire des services municipaux regroupés.

Dans certains cas, une municipalité autre que le gestionnaire des services municipaux regroupés a été désignée à titre d'agent de prestation des services d'ambulance terrestre et d'organisme responsable de l'application de la *Loi sur les infractions provinciales*. À ce jour, seules les administrations régionales et les administrations qui leur ont succédé ont reçu la responsabilité d'assurer la gestion des services de santé publique.

Dans le Nord de l'Ontario, la ville du Grand Sudbury a été désignée comme gestionnaire des services municipaux regroupés et 10 CADSS ont été créées pour servir le reste du Nord de l'Ontario. Les CADSS ont pour tâche de servir autant les municipalités que les territoires non érigés en municipalités. Les CADSS ont pour tâche minimale d'assurer la gestion des services d'aide sociale, de garde d'enfants et de logement social et peuvent aussi assurer la prestation des services d'ambulance terrestre et de santé publique.

Une municipalité du Nord de l'Ontario et les territoires non érigés en municipalités des environs ont aussi l'option de former une régie régionale des services publics (RRSP) afin de réaliser des économies et d'accroître l'efficacité en réduisant le nombre d'organismes spécialisés. Une RRSP offrirait six types de services : aide sociale, garde d'enfants, logement social, ambulance terrestre, santé publique et foyers pour personnes âgées. Les collectivités du Nord de l'Ontario faisant partie d'une RRSP auraient la possibilité d'offrir des services supplémentaires, dont les services policiers, la gestion des déchets, le développement

économique, la gestion des aéroports, des routes et des ponts, la protection civile, l'aménagement du territoire et l'application de certaines parties de la *Loi sur les infractions provinciales*.

Rôles et responsabilités des municipalités

La *Loi de 2001 sur les municipalités* donne aux municipalités le pouvoir étendu d'offrir des services et d'assurer le fonctionnement de ses installations dans dix domaines de compétence. Ces domaines de compétence ont remplacé certaines des dispositions de l'ancienne *Loi sur les municipalités* et visent à éviter d'avoir à adopter des mesures législatives lorsque de nouveaux enjeux se présentent. Ces domaines de compétence sont les suivants :

- Voies publiques.
- Réseaux de transport autres que les voies publiques, dont le transport en commun, les traversiers et les aéroports.
- Gestion des déchets.
- Services publics, dont l'alimentation en eau et l'épuration des eaux d'égout.
- Culture, parcs, loisirs et patrimoine.
- Drainage et lutte contre les inondations, à l'exception des égouts pluviaux et des canaux de dérivation des crues.
- Constructions, dont les clôtures, les panneaux et les enseignes.
- Stationnement.
- Animaux.
- Services de développement économique.

D'autres lois donnent aussi des pouvoirs aux municipalités, dont la *Loi sur l'aménagement du territoire* et la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment*, la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*, la *Loi sur les services policiers*, la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social*.

Les municipalités ne fournissent pas toutes l'ensemble des services qu'elles peuvent offrir. Dans une structure d'administration municipale à deux paliers, la prestation des services peut être confiée par voie législative à une municipalité de palier supérieur ou inférieur. Parfois, les deux paliers de gouvernement peuvent partager une responsabilité. Ainsi, les municipalités locales sont souvent responsables de la collecte des déchets, tandis que les municipalités de palier supérieur sont responsable de l'élimination et de la gestion des déchets.

Certaines des responsabilités précisées dans la *Loi de 2001 sur les municipalités* peuvent être transférées d'un palier à un autre. Les membres du conseil de la municipalité de palier supérieur et la majorité des membres des conseils des municipalités de palier inférieur doivent voter en faveur du transfert. En outre, les électeurs des municipalités de palier inférieur qui appuient le transfert doivent représenter une majorité d'électeurs du comté ou de la région.

Régies locales

De nombreuses régies locales participent à la prestation des services locaux, dont les bureaux de santé, les régies de transport en commun, les sociétés d'aide à l'enfance et les conseils d'aménagement. Des mesures législatives administrées par différents ministères autorisent la création de régies locales. Par exemple, la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*, administrée par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, prévoit la création de conseils de santé, tandis que la *Loi sur les bibliothèques publiques*, administrée par le ministère des Affaires civiques, régit les conseils de bibliothèques publiques.

La *Loi de 2001 sur les municipalités* permet aux municipalités d'établir un nouveau type d'organisme – une commission de services municipaux. Ces commissions visent cinq domaines de compétence :

- Services publics.
- Gestion des déchets.
- Réseaux de transport autres que les voies publiques.
- Culture, parcs, loisirs et patrimoine.
- Stationnement autre que sur les voies publiques.

Les membres d'une commission de services municipaux sont désignés par le conseil municipal, ce qui permet à ce dernier d'exercer une influence considérable sur la commission.

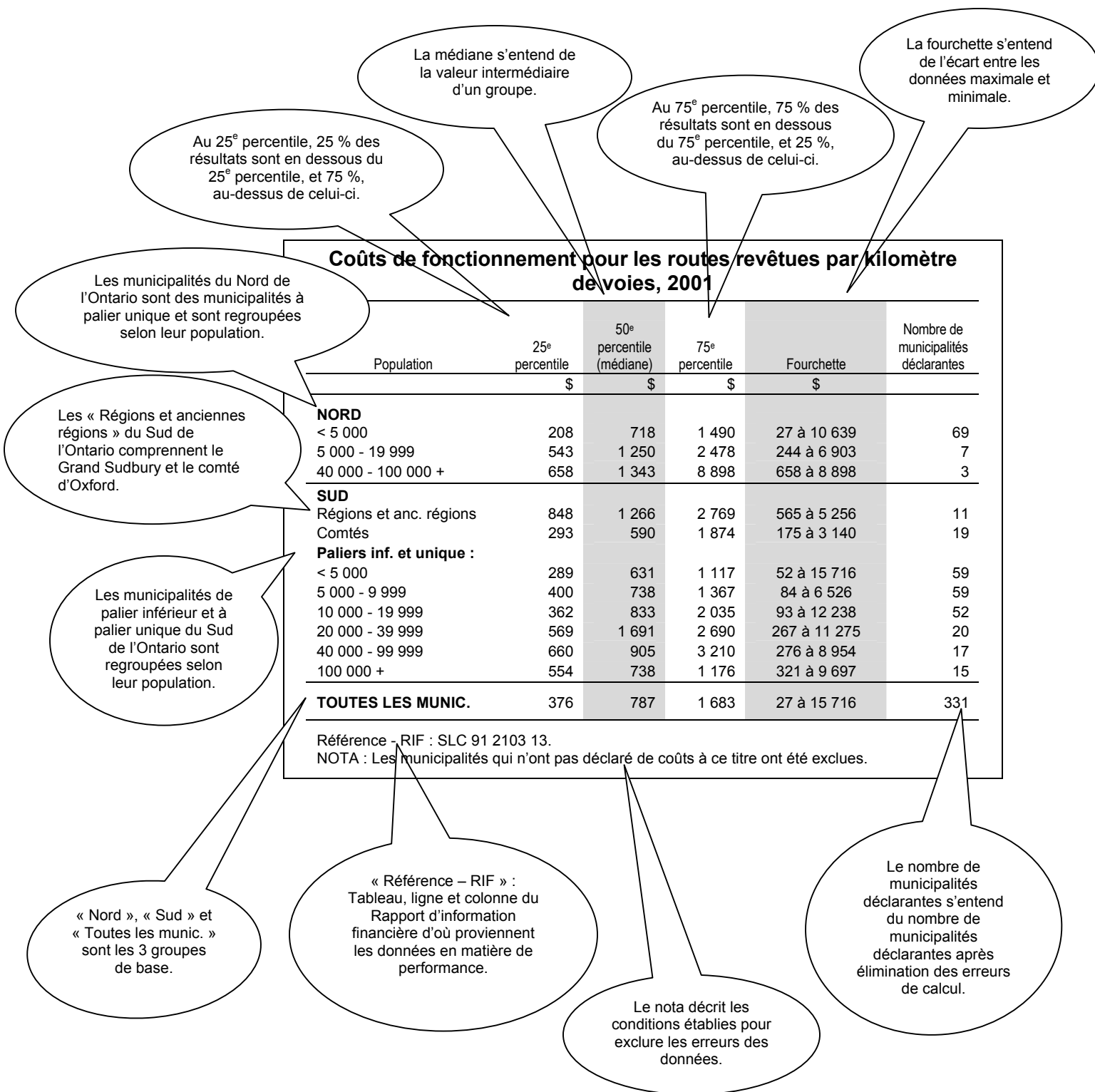
La création de certaines régies locales, comme les commissions de services policiers, est obligatoire. D'autres, comme les conseils de bibliothèques publiques, sont facultatives, et leur création est laissée à la discrétion du conseil municipal. En outre, le degré d'autonomie des régies locales à l'égard du conseil municipal varie. Si le conseil municipal désigne certains ou la totalité des membres de la régie ou a le droit d'approuver son financement, il peut exercer une influence considérable sur la régie. Le conseil ne peut souvent exercer un contrôle direct sur les régies locales obligatoires, qui peuvent prendre des décisions et dresser leur budget de manière autonome ou selon des normes existantes ou des mesures législatives provinciales.

Regroupement des activités financières d'une régie locale

Si une régie locale ne dessert qu'une seule municipalité, ses opérations financières sont entièrement intégrées à celles que la municipalité déclare dans le RIF. Si une ou plusieurs municipalités créent une régie locale commune, chaque municipalité inscrit les opérations financières de la régie locale au RIF sur une base proportionnelle.

Partie II : Sommaire des résultats pour 2001

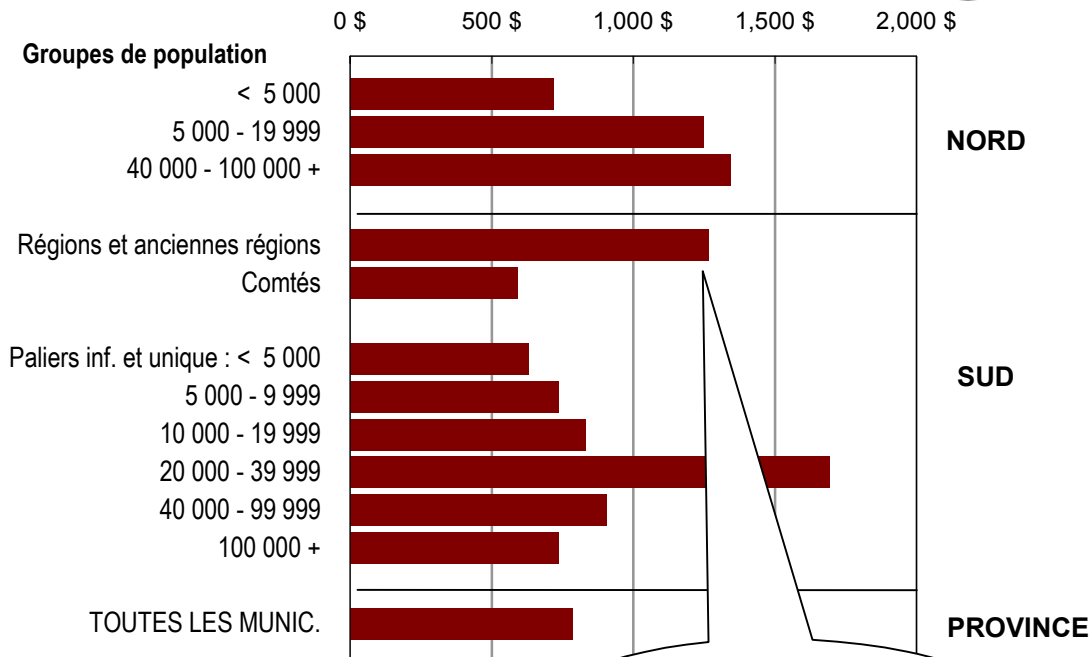
Comment interpréter un tableau des résultats



Comment interpréter un graphique

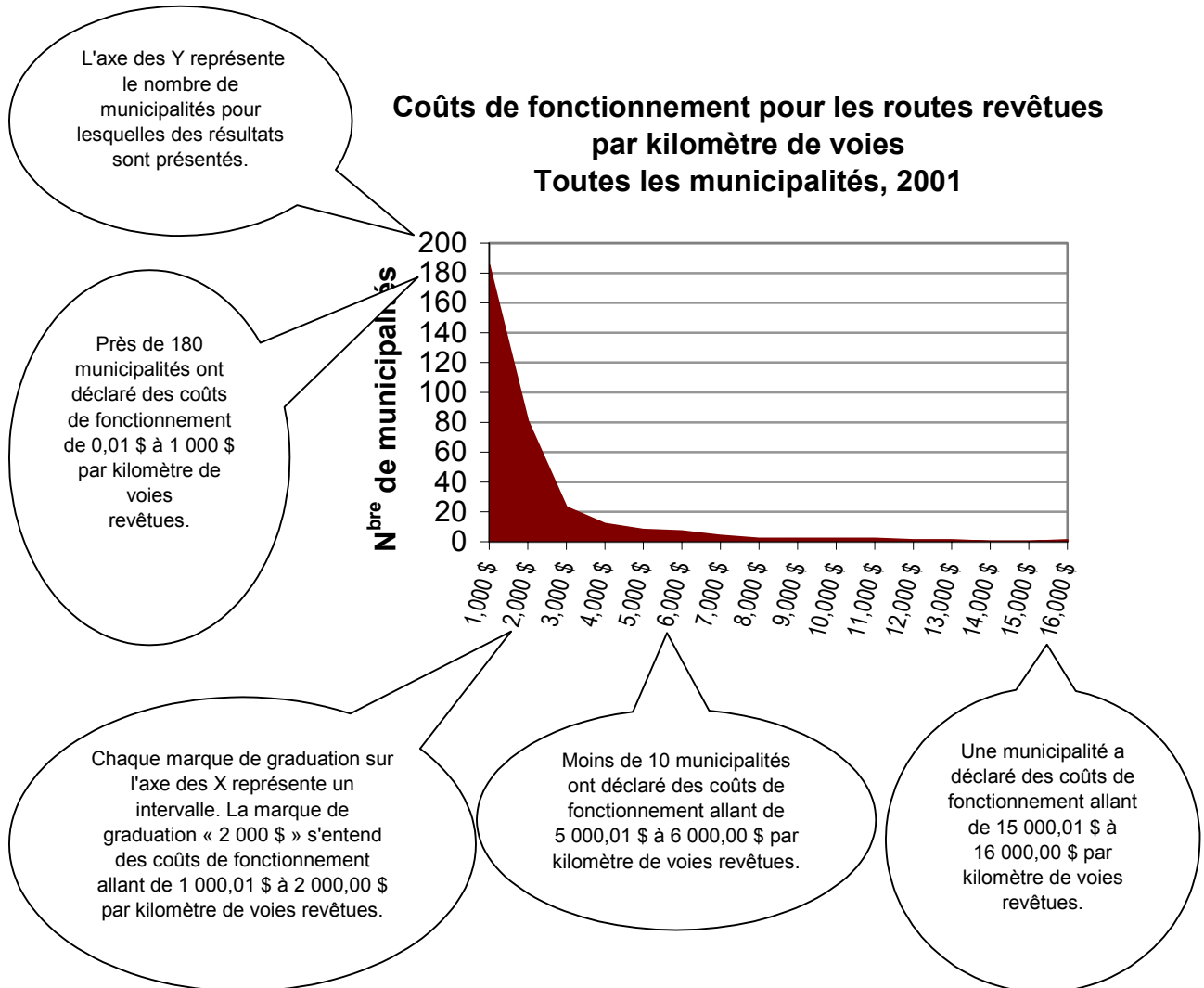
Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues par kilomètre de voies 2001 (médiane)

La médiane pour
chaque groupe
fait l'objet d'un
graphique.



La médiane pour le groupe
« Régions et anciennes régions »
était de 1 265 \$ par kilomètre de
voies revêtues.

Comment interpréter un graphique de distribution des fréquences



Administration générale : Efficience

Coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.

$$\frac{\text{Coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale}}{\text{Coûts de fonctionnement totaux de la municipalité}} \times 100$$

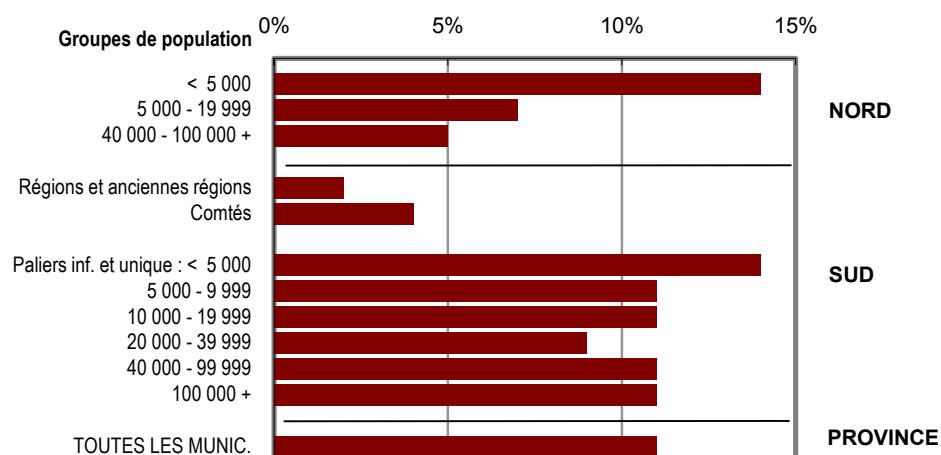
Coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité 2001

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	10 %	14 %	19 %	6 % à 31 %	109
5 000 - 19 999	6 %	7 %	10 %	4 % à 12 %	12
40 000 - 100 000 +		5 %		5 %	1
SUD					
Régions et anc. régions	2 %	2 %	6 %	2 % à 6 %	3
Comtés	3 %	4 %	6 %	1 % à 8 %	20
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	11 %	14 %	17 %	7 % à 39 %	66
5 000 - 9 999	9 %	11 %	14 %	6 % à 27 %	65
10 000 - 19 999	9 %	11 %	13 %	3 % à 21 %	60
20 000 - 39 999	9 %	9 %	11 %	6 % à 15 %	17
40 000 - 99 999	7 %	11 %	11 %	4 % à 19 %	9
100 000 +	9 %	11 %	13 %	7 % à 14 %	10
TOUTES LES MUNIC.	9 %	11 %	15 %	1 % à 39 %	372

Référence – RIF : SLC 91 0202 13.

NOTA : Les municipalités qui n'ont pas déclaré, à la ligne réservée au soutien de l'administration générale du tableau 40 du RIF, de paiements à la Société d'évaluation foncière des municipalités ont été exclues.

Coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité 2001 (médiane)



Administration générale : Efficience

Coûts de fonctionnement au titre de la gouvernance et de la gestion centrale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.

$$\frac{\text{Coûts de fonctionnement au titre de la gouvernance et de la gestion centrale}}{\text{Coûts de fonctionnement totaux de la municipalité}} \times 100$$

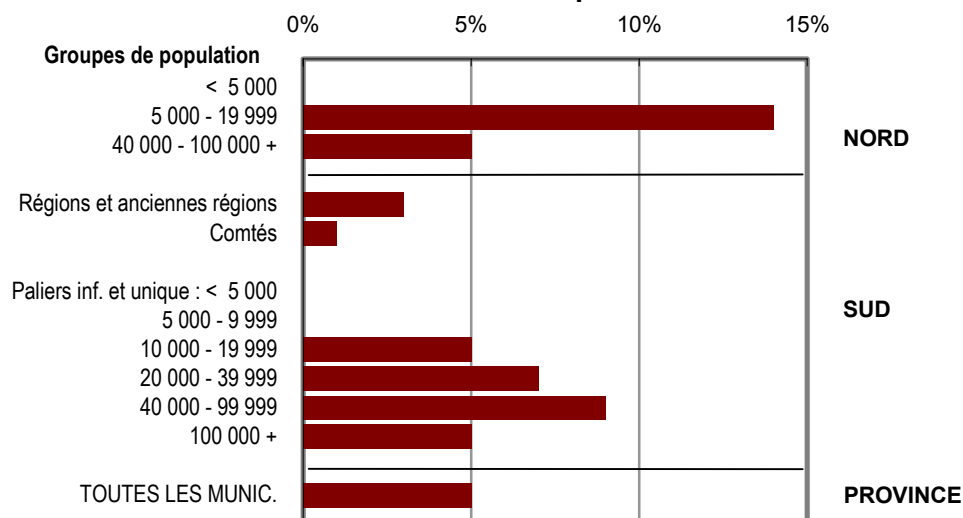
Coûts de fonctionnement au titre de la gouvernance et de la gestion centrale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité, 2001

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000					0
5 000 - 19 999		14 %		14 %	1
40 000 - 100 000 +		5 %	5 %	5 %	2
SUD					
Régions et anc. régions	2 %	3 %	4 %	1 % à 5 %	7
Comtés		1 %		1 %	1
Paliers inf. et unique :					
< 5 000					0
5 000 - 9 999					0
10 000 - 19 999		5 %		5 %	1
20 000 - 39 999	6 %	7 %	8 %	6 % à 13 %	4
40 000 - 99 999	6 %	9 %	11 %	3 % à 12 %	6
100 000 +	4 %	5 %	5 %	3 % à 7 %	5
TOUTES LES MUNIC.	3 %	5 %	8 %	1 % à 14 %	27

Référence – RIF : SLC 91 0203 13.

NOTA : Les municipalités qui n'ont pas déclaré, à la ligne réservée à la gestion centrale du tableau 40 du RIF, de paiements à la Société d'évaluation foncière des municipalités, ont été exclues.

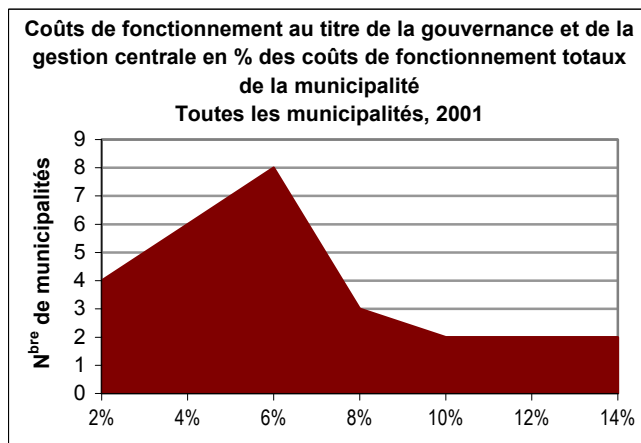
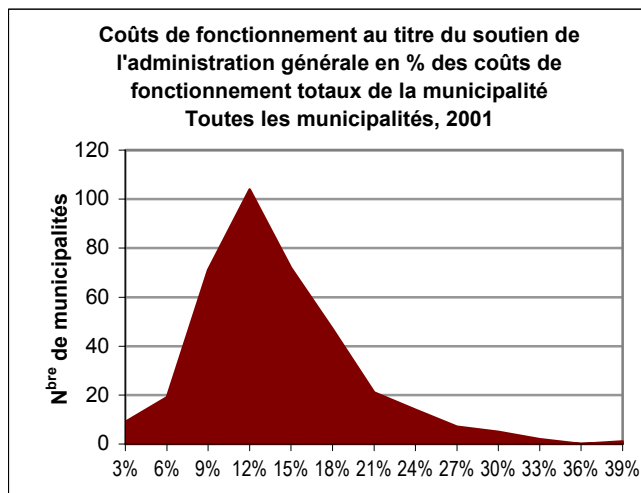
Coûts de fonctionnement au titre de la gouvernance et de la gestion centrale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité



Administration générale : Efficience

Coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.

Coûts de fonctionnement au titre de la gouvernance et de la gestion centrale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.

**Objectif**

Administration municipale efficiente.

Remarques

Étant donné que les mesures de l'administration générale sont exprimées sous forme de pourcentages, on mesure la proportion des coûts de fonctionnement totaux des municipalités affectés à l'administration générale plutôt que les coûts par unité.

On a instauré de nouvelles catégories pour l'administration générale en 2001. Il était essentiel de clarifier les catégories pour l'administration générale afin de pouvoir standardiser la façon dont les coûts au titre de l'administration générale sont affectés à d'autres services. Pour faciliter la transition vers ces nouvelles catégories, les municipalités pouvaient utiliser soit ces nouvelles catégories, soit les catégories utilisées en 2000.

Catégories pour l'administration générale en 2000 :

- Membres du conseil.
- Soutien de l'administration générale.
- Frais généraux.

Nouvelles catégories instaurées en 2001 :

- Gouvernance.
- Gestion centrale.
- Soutien des programmes.

Depuis 2002, toutes les municipalités utilisent les nouvelles catégories.

Les municipalités n'ont déclaré qu'une seule mesure de l'efficacité au titre de l'administration générale, tout dépendant des catégories qu'elle ont utilisées pour le RIF. Une municipalité qui a utilisé les anciennes catégories, comprenant notamment « soutien de l'administration générale », a déclaré la mesure « Coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité ». Une municipalité qui a utilisé les nouvelles catégories, comprenant notamment « gestion centrale », a déclaré la mesure « Coûts de fonctionnement au titre de la gouvernance et de la gestion centrale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité ».

Ces deux mesures de l'administration générale ne peuvent servir aux fins de comparaison puisqu'elles mesurent des éléments différents. Par exemple, les coûts afférents au conseil municipal sont inclus dans la mesure fondée sur la gouvernance et la gestion centrale, mais pas dans la mesure fondée sur le soutien de l'administration générale. En outre, les coûts au titre de l'administration générale affectés aux autres services diffèrent, tout dépendant de la série de catégories utilisée.

Si une municipalité a déclaré avoir fait des paiements à la Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM), mais ne les a pas inscrits à la ligne appropriée du tableau 40 du RIF, les résultats de cette municipalité ont été exclus. Les coûts de fonctionnement au titre de l'administration générale sont rajustés de sorte à en soustraire ces paiements. Si les paiements versés à la SEFM sont déclarés à une autre ligne, les coûts au titre de l'administration générale seront sous-évalués.

Dans le cas des municipalités qui ont déclaré la mesure « Coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité », les paiements versés à la SEFM devraient être déclarés comme services contractuels au titre du soutien de l'administration générale dans le tableau 40 du RIF. Dans le cas des municipalités qui ont déclaré la mesure « Coûts de fonctionnement au titre de la gouvernance et de la gestion centrale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité », les paiements versés à la SEFM devraient être déclarés comme services contractuels au titre de la gestion centrale dans le tableau 40.

Si une municipalité inclut, dans ses coûts de fonctionnement au titre de l'administration générale, les montants déductibles aux fins de l'impôt, elle obtiendra un résultat plus élevé que si ces montants avaient été déclarés au tableau 72. Cela se produit parce que les montants déductibles aux fins de l'impôt déclarés au tableau 72 ne sont pas ajoutés aux coûts de fonctionnement.

Les paiements effectués par les municipalités du grand Toronto aux fins de la péréquation de l'aide sociale et du logement social sont soustraits des deux mesures de l'administration générale.

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

- Les catégories de l'administration générale utilisées et la mesure déclarée y correspondant.
- La question de savoir si les coûts au titre de l'administration générale ont été affectés à d'autres services.
- La méthode d'affectation.
- L'élection de conseillers à temps plein ou de conseillers à temps partiel.
- La responsabilité pour l'application de la *Loi sur les infractions provinciales*.
- L'inclusion des montants déductibles aux fins de l'impôt dans les coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale ou au titre de la gestion centrale.

Services d'incendie : Efficience

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale.

Coûts de fonctionnement des
services d'incendie
Évaluation foncière totale / 1 000

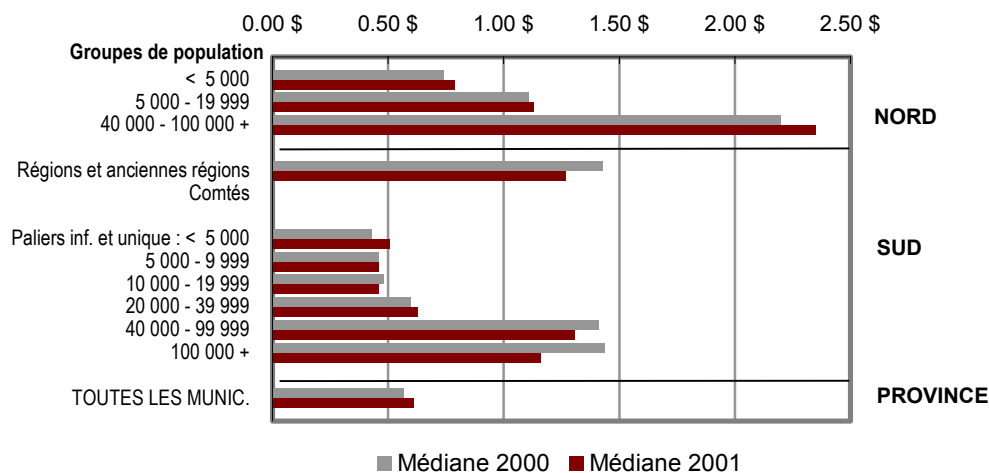
Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale, 2000 et 2001

Population	Médiane 2000	Médiane 2001	Fourchette 2000	Fourchette 2001	Nombre de municipalités déclarantes 2000	Nombre de municipalités déclarantes 2001
	\$	\$	\$	\$		
NORD						
< 5 000	0,74	0,79	0,01 à 3,21	0,06 à 4,63	135	110
5 000 - 19 999	1,11	1,13	0,49 à 3,23	0,45 à 3,36	13	13
40 000 - 100 000 +	2,20	2,35	1,59 à 15,94	1,91 à 2,39	4	3
SUD						
Régions et anc. régions	1,43	1,27	1,43	0,71 à 1,33	1	4
Comtés					0	0
Paliers inf. et unique :						
< 5 000	0,43	0,51	-1,32 à 2,84	-0,54 à 2,91	160	65
5 000 - 9 999	0,46	0,46	0,19 à 2,06	0,16 à 2,45	70	65
10 000 - 19 999	0,48	0,46	0,23 à 2,27	0,24 à 2,52	67	62
20 000 - 39 999	0,60	0,63	0,35 à 2,29	0,33 à 2,30	27	21
40 000 - 99 999	1,41	1,31	0,55 à 2,21	0,53 à 2,81	23	17
100 000 +	1,44	1,16	0,72 à 2,27	0,69 à 2,20	17	15
TOUTES LES MUNIC.	0,57	0,61	-1,32 à 15,94	-0,54 à 4,63	517	374

Référence – RIF : SLC 91 1101 13. Condition : SLC 91 1101 13 n'égale pas zéro.

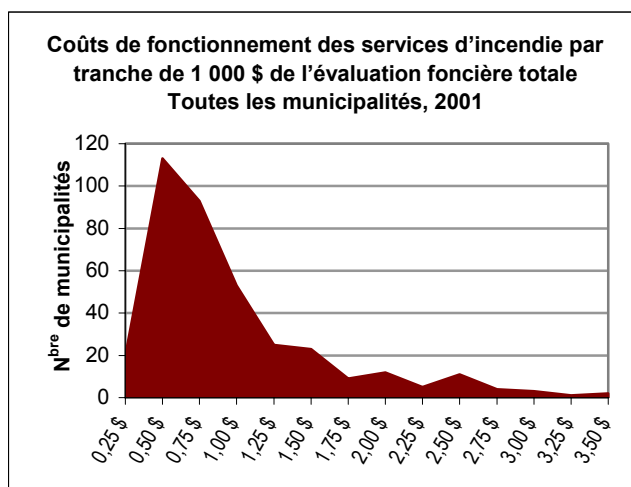
NOTA : Le comté qui a déclaré partager cette responsabilité avec une autre municipalité a été exclu parce qu'il n'était pas représentatif. Toutes les autres municipalités déclarantes ont été incluses. Les municipalités déclarantes appartenant au groupe « Régions et anciennes régions » sont d'anciennes régions qui sont devenues des municipalités à palier unique. La réduction du nombre total de municipalités déclarantes en 2001 est attribuable à des fusions. Il y avait 571 municipalités en 2000 et 448 en 2001 après les fusions.

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale, 2000 et 2001 (médiane)



Services d'incendie : Efficience

Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale.



Objectif

Services d'incendie efficaces.

Remarques

En général, les services d'incendie relèvent des municipalités à palier unique et des municipalités locales au sein d'une structure à deux paliers.

Le dénominateur est fondé sur l'évaluation de la valeur marchande et varie d'une municipalité à l'autre. L'évaluation foncière totale d'une municipalité tient compte des valeurs régionales, de la répartition des biens-fonds résidentiels, commerciaux et industriels et des caractéristiques urbaines/rurales de cette municipalité. Si l'évaluation totale est faible, le résultat peut sembler excessivement élevé, mais si l'évaluation totale est élevée, le résultat peut sembler faible.

La mesure de l'efficacité sera négative si les coûts de fonctionnement utilisés pour le numérateur étaient inférieurs aux recettes reçues d'autres municipalités pour la prestation des services d'incendie.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- L'évaluation foncière totale.
- La composition du corps d'incendie : employés salariés, volontaires, les deux.
- Les grilles salariales.
- La répartition urbaine/rurale.
- La densité.
- La taille de la municipalité et de la zone desservie.
- Les dispositions en matière de services communs.

- Le coût élevé des services de disponibilité.
- Le nombre de rappels.
- L'âge du matériel et des véhicules.
- L'infrastructure (bornes d'incendie).
- Les décisions prises par le conseil municipal à l'égard des délais d'intervention et des autres programmes. Les sapeurs-pompiers offrent une vaste gamme de services, dont des services de prévention et d'extinction des incendies, des programmes de sensibilisation du public, des services médicaux d'urgence et des services de secours en cas de catastrophe. D'autres municipalités offrent des services spécialisés, comme des services de secours sur les routes.

Services policiers : Efficience

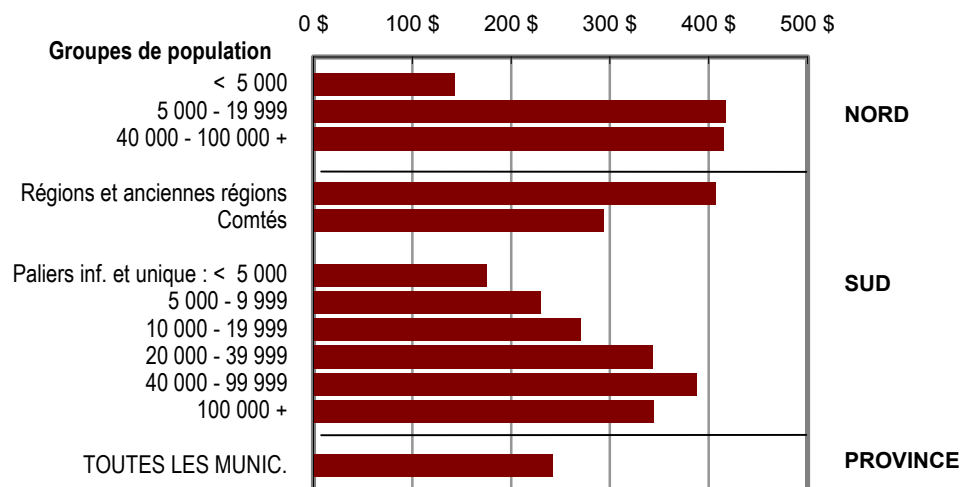
Coûts de fonctionnement des services policiers par ménage.

$$\frac{\text{Coûts de fonctionnement des services policiers}}{\text{Nombre total de ménages}}$$
**Coûts de fonctionnement des services policiers par ménage
2001**

Population	25 ^e percentile \$	50 ^e percentile (médiane) \$	75 ^e percentile \$	Fourchette \$	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	90	143	302	11 à 2 056	104
5 000 - 19 999	331	417	497	236 à 768	13
40 000 - 100 000 +	393	415	416	393 à 416	3
SUD					
Régions et anc. régions	379	407	476	156 à 676	11
Comtés		294	299	294 à 299	2
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	136	176	263	58 à 796	64
5 000 - 9 999	163	230	304	88 à 519	56
10 000 - 19 999	219	271	360	147 à 530	40
20 000 - 39 999	317	344	404	208 à 474	15
40 000 - 99 999	355	388	447	107 à 470	8
100 000 +	310	345	366	310 à 607	4
TOUTES LES MUNIC.	138	242	366	11 à 2 056	320

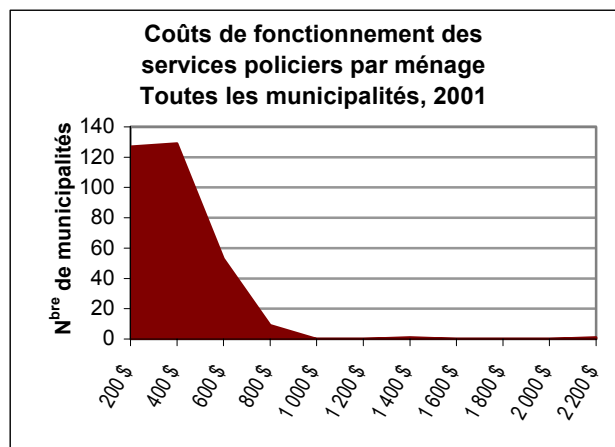
Référence – RIF : SLC 91 1202 13.

NOTA : Si un comté ou une région était responsable des services policiers, les résultats des municipalités locales ont été exclus.

**Coûts de fonctionnement des services policiers par ménage
2001 (médiane)**


Services policiers : Efficience

Coûts de fonctionnement des services policiers par ménage.

**Objectif**

Services policiers efficaces.

Remarques

On a calculé pour chaque municipalité qu'une seule mesure de l'efficacité au titre des services policiers, même si ces services étaient fournis par deux ou plusieurs forces policières. (Les secteurs de certaines municipalités fusionnées, qui étaient des municipalités séparées avant la fusion, avaient conclu des contrats distincts.)

S'il incombait à un comté ou une région de fournir des services policiers, les résultats des municipalités locales ont été exclus. En effet, les coûts résiduels déclarés par une municipalité locale sont automatiquement calculés sous forme de mesure de l'efficacité, qu'une municipalité soit responsable d'un service ou non.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- Les zones desservies et la population.
- L'éventail des services, tels services de patrouille, d'enquêtes, de relations avec la collectivité et de prévention des crimes, et services spécialisés (intervention tactique et médecine légale).
- Les ententes pour la prestation de services policiers communs.
- Les coûts afférents aux installations, à l'entretien et au parc automobile.
- Les coûts de la main-d'œuvre.
- La répartition urbaine/rurale.
- Le nombre et la proximité d'installations à haut risque : maisons de transition, établissements correctionnels, établissements de santé mentale.
- La composition de la force policière (p. ex., personnel en uniforme et personnel civil).

- La géographie (p. ex., le fait de devoir patrouiller un plan d'eau d'importance).
- Les événements spéciaux ponctuels, comme l'arrivée d'un haut dignitaire.
- Les événements peu fréquents (désastres naturels ou faits par l'homme).
- Un nombre plus élevé de crimes plus complexes (p. ex., homicides) qui nécessitent des ressources supplémentaires.

Services policiers : Efficacité

Nombre de crimes violents par millier d'habitants.

Nombre total de crimes violents, y compris ceux
perpétrés par des jeunes

Population / 1 000

**Nombre de crimes violents par millier d'habitants
2001**

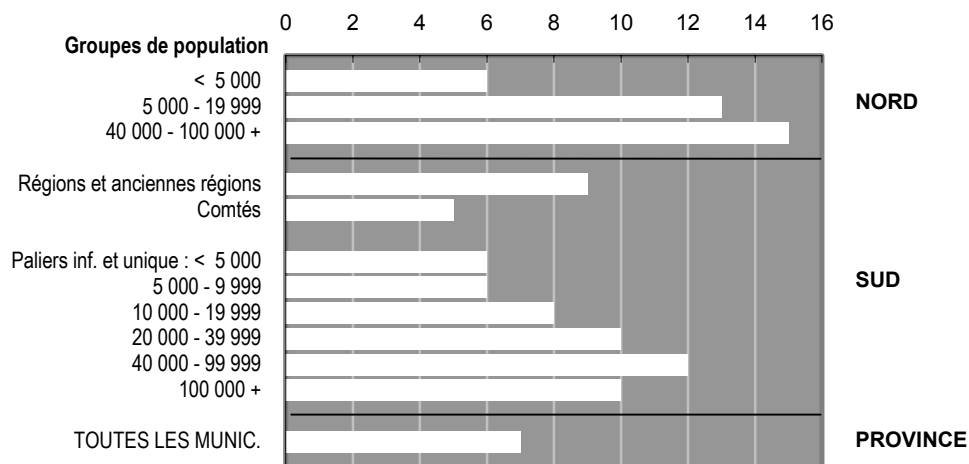
Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	4	6	12	0 à 133	81
5 000 - 19 999	11	13	21	2 à 31	11
40 000 - 100 000 +	10	15	16	10 à 16	3
SUD					
Régions et anc. régions	6	9	10	5 à 14	10
Comtés		5	6	5 à 6	2
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	4	6	10	0 à 29	59
5 000 - 9 999	4	6	11	0,3 à 36	52
10 000 - 19 999	6	8	11	3 à 28	39
20 000 - 39 999	7	10	13	3 à 55	15
40 000 - 99 999	10	12	13	2 à 17	8
100 000 +	8	10	12	8 à 12	4
TOUTES LES MUNIC.	5	7	12	0 à 133	284

Référence – RIF : SLC 92 1258 07.

Condition : Le nombre total de crimes déclaré à SLC 92 1261 05 est plus grand que 0.

NOTA : Le taux de criminalité dans les municipalités de plus de 100 000 habitants a été recalculé.

**Nombre de crimes violents par millier d'habitants
2001 (médiane)**



Services policiers : Efficacité

Nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants.

Nombre total de crimes contre les biens, y compris
ceux perpétrés par des jeunes

Population / 1 000

**Nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants
2001**

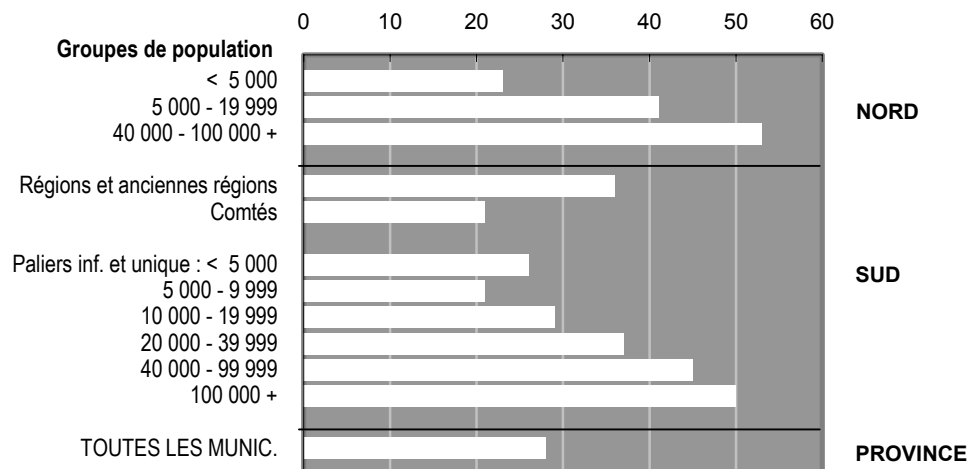
Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	11	23	44	0 à 125	84
5 000 - 19 999	27	41	55	9 à 97	11
40 000 - 100 000 +	37	53	53	37 à 53	3
SUD					
Régions et anc. régions	27	36	42	23 à 49	10
Comtés		21	21	21	2
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	18	26	44	4 à 128	59
5 000 - 9 999	18	21	33	8 à 93	52
10 000 - 19 999	23	29	42	2 à 63	39
20 000 - 39 999	29	37	50	16 à 66	15
40 000 - 99 999	41	45	53	37 à 87	8
100 000 +	47	50	51	47 à 59	4
TOUTES LES MUNIC.	18	28	44	0 à 128	287

Référence – RIF : SLC 92 1259 07.

Condition : Le nombre total de crimes déclaré à SLC 92 1261 05 est plus grand que 0.

NOTA : Le taux de criminalité dans les municipalités de plus de 100 000 habitants a été recalculé.

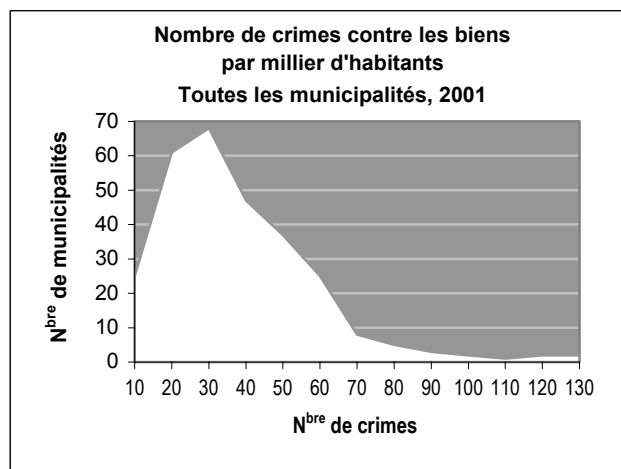
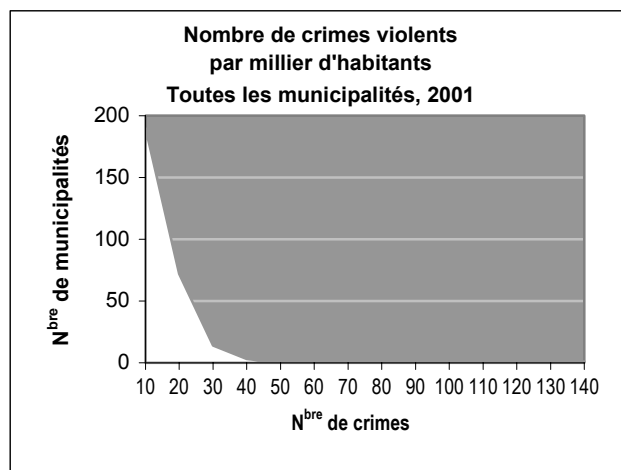
**Nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants
2001 (médiane)**



Services policiers : Efficacité

Nombre de crimes violents par millier d'habitants.

Nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants.

**Objectif**

Collectivités sûres.

Remarques

Les définitions utilisées pour les crimes violents et les crimes contre les biens sont les mêmes que celles qu'utilise Statistique Canada.

Les municipalités de plus de 100 000 habitants ont déclaré le nombre de crimes par tranche de 100 000 habitants. Aux fins de standardisation des données, on a recalculé les données pour les exprimer par tranche de 1 000 habitants. Depuis 2002, toutes les municipalités déclarent le nombre de crimes par tranche de 1 000 habitants.

Le présent document ne fournit pas le nombre total de crimes ou le nombre de crimes perpétrés par des jeunes en raison de problèmes attribuables aux définitions. Ces mesures ont été clarifiées pour 2002.

**Facteurs ayant
eu une incidence
sur les résultats**

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- Les caractéristiques démographiques.
- La densité de la population.
- La répartition urbaine/rurale.
- La répartition des biens-fonds commerciaux et résidentiels.
- Les cycles économiques locaux.
- L'existence d'une population de passage.
- Les priorités politiques et les initiatives particulières et ciblées en matière de maintien de l'ordre.
- Les programmes préventifs et de sensibilisation.
- La participation de la collectivité et les partenariats.

Routes revêtues : Efficience

Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues par kilomètre de voies.

Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues

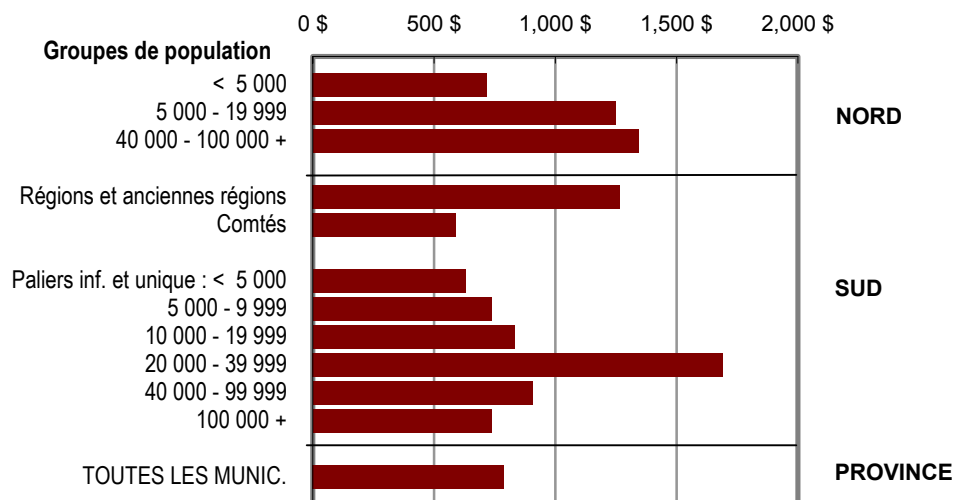
Nombre total de kilomètres de voies revêtues

**Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues
par kilomètre de voies
2001**

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
	\$	\$	\$	\$	
NORD					
< 5 000	208	718	1 490	27 à 10 639	69
5 000 - 19 999	543	1 250	2 478	244 à 6 903	7
40 000 - 100 000 +	658	1 343	8 898	658 à 8 898	3
SUD					
Régions et anc. régions	848	1 266	2 769	565 à 5 256	11
Comtés	293	590	1 874	175 à 3 140	19
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	289	631	1 117	52 à 15 716	59
5 000 - 9 999	400	738	1 367	84 à 6 526	59
10 000 - 19 999	362	833	2 035	93 à 12 238	52
20 000 - 39 999	569	1 691	2 690	267 à 11 275	20
40 000 - 99 999	660	905	3 210	276 à 8 954	17
100 000 +	554	738	1 176	321 à 9 697	15
TOUTES LES MUNIC.	376	787	1 683	27 à 15 716	331

Référence – RIF : SLC 91 2103 13.

NOTA : Les municipalités qui n'ont pas déclaré de dépenses à ce titre ont été exclues.

**Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues
par kilomètre de voies
2001 (médiane)**


Routes non revêtues: Efficience

Coûts de fonctionnement pour les routes non revêtues par kilomètre de voies.

Coûts de fonctionnement pour les routes non revêtues

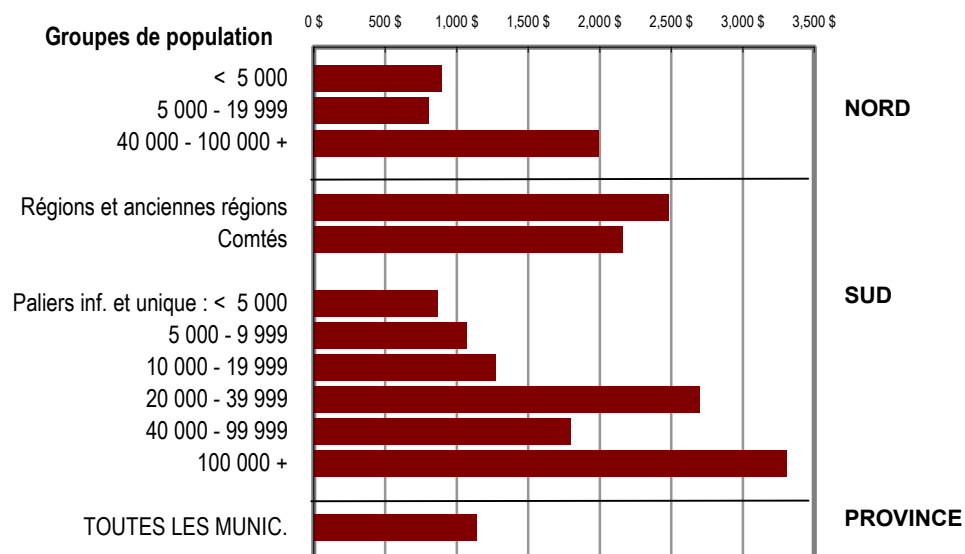
Nombre total de kilomètres de voies non revêtues

**Coûts de fonctionnement pour les routes non revêtues
par kilomètre de voies, 2001**

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
	\$	\$	\$	\$	
NORD					
< 5 000	580	896	1 505	62 à 8 865	78
5 000 - 19 999	576	801	1 137	466 à 1 729	6
40 000 - 100 000 +	1 792	1 994	4 155	1 792 à 4 155	3
SUD					
Régions et anc. régions	1 907	2 481	2 884	804 à 5 123	5
Comtés	1 453	2 157	3 140	493 à 4 073	9
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	572	863	1 269	70 à 6 445	54
5 000 - 9 999	661	1 067	1 641	227 à 6 960	52
10 000 - 19 999	737	1 269	1 973	235 à 7 635	43
20 000 - 39 999	1 398	2 697	3 671	623 à 11 284	16
40 000 - 99 999	1 142	1 796	3 819	508 à 8 948	12
100 000 +	1 424	3 306	4 228	239 à 6 544	9
TOUTES LES MUNIC.	711	1 139	1 904	62 à 11 284	287

Référence – RIF : SLC 91 2104 13.

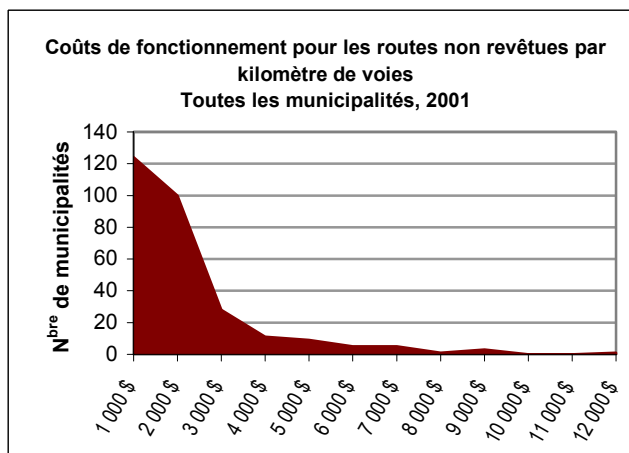
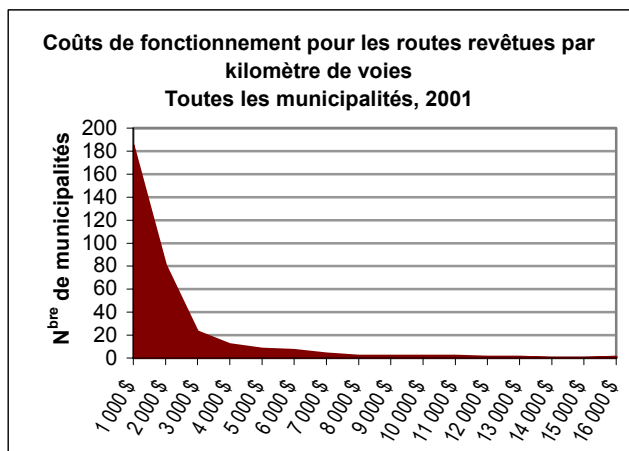
NOTA : Toutes les municipalités qui ont déclaré des données à ce titre ont été incluses.

**Coûts de fonctionnement pour les routes non revêtues
par kilomètre de voies
2001 (médiane)**

Routes : Efficience

Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues par kilomètre de voies.

Coûts de fonctionnement pour les routes non revêtues par kilomètre de voies.

**Objectif**

Entretien efficient des routes revêtues et non revêtues.

Certaines municipalités régionales ont déclaré que leurs objectifs en matière d'entretien des routes étaient :

- D'éliminer les dangers qui menacent la circulation routière.
- De protéger l'investissement réalisé à l'égard du revêtement routier.
- D'offrir une surface de roulement sûre et unie.
- De permettre en toute sécurité aux véhicules de s'arrêter en cas d'urgence.
- D'empêcher l'accumulation d'eau sur la portion fréquentée des routes, de sorte à prévenir les défauts de surface et à en réduire le nombre.

Remarques

Cette mesure ne comprend pas les coûts d'immobilisations.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- Les pratiques de déclaration financière.
- L'inclusion des coûts indirects afférents aux routes, comme les coûts pour la supervision, le soutien technique, la construction/l'entretien des stocks, la formation, les services publics, etc.
- Le climat, y compris la fréquence des périodes de gel et de dégel.
- L'âge et l'état du réseau routier.
- L'âge du matériel.
- Le type de routes (p. ex., grande artère ou route auxiliaire).
- La largeur des voies.
- Le volume de circulation et la catégorie d'usagers.
- La proportion de camions lourds dans le courant de circulation.
- La répartition urbaine/rurale.
- La densité.
- La taille de la municipalité.
- Les décisions en matière de niveaux de service prises par le conseil municipal.
- Les normes d'entretien.
- La présence d'un programme proactif d'entretien préventif.
- L'inclusion de trottoirs, de voies piétonnières, d'allées.

État des routes : Efficacité

Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré comme satisfaisant ou très satisfaisant.

Nombre de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré comme satisfaisant ou très satisfaisant

X 100

Nombre total de kilomètres de voies revêtues analysées

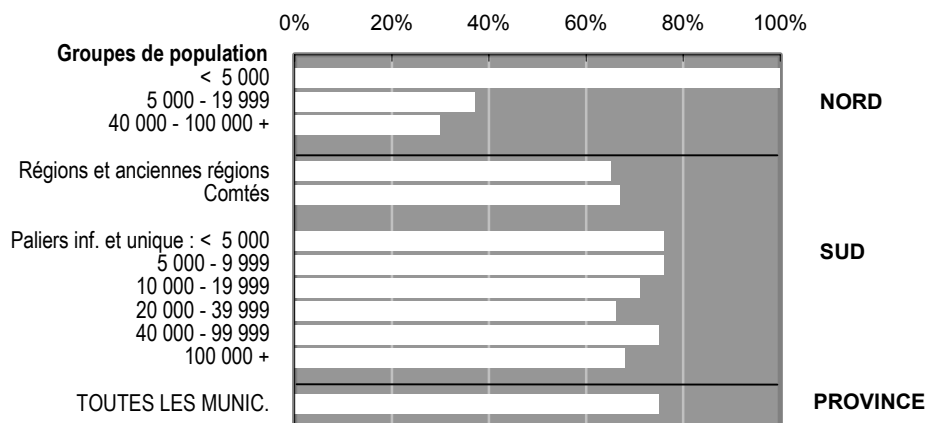
Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré comme satisfaisant ou très satisfaisant, 2001

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	73 %	100 %	100 %	18 % à 100 %	54
5 000 - 19 999	29 %	37 %	75 %	20 % à 88 %	7
40 000 - 100 000 +	30 %	30 %	100 %	30 % à 100 %	2
SUD					
Régions et anc. régions	37 %	65 %	77 %	19 % à 84 %	11
Comtés	51 %	67 %	78 %	36 % à 100 %	17
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	55 %	76 %	97 %	5 % à 100 %	46
5 000 - 9 999	58 %	76 %	100 %	3 % à 100 %	48
10 000 - 19 999	52 %	71 %	87 %	8 % à 100 %	44
20 000 - 39 999	54 %	66 %	82 %	35 % à 91 %	14
40 000 - 99 999	61 %	75 %	82 %	40 % à 100 %	11
100 000 +	48 %	68 %	84 %	35 % à 100 %	14
TOUTES LES MUNIC.	55 %	75 %	99 %	3 % à 100 %	268

Référence – RIF : SLC 92 2152 07. Condition : le résultat est plus grand que 0.

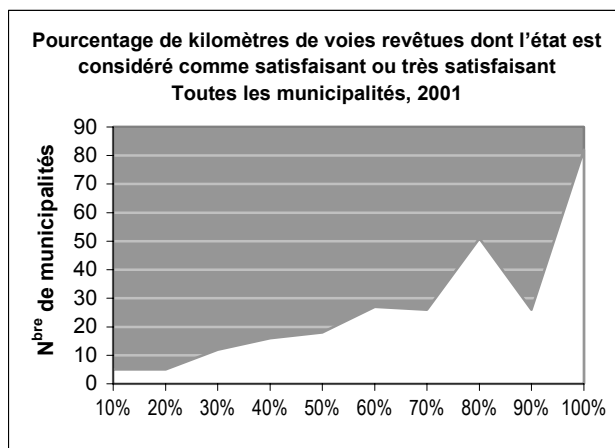
NOTA : Les municipalités dont le nombre de kilomètres de voies dépassait le nombre de kilomètres de voies de leur réseau routier (SLC 94 2202 02) ont été exclues.

**Pourcentage de kilomètres de voies revêtues
dont l'état est considéré comme satisfaisant ou très satisfaisant
2001 (médiane)**



État des routes : Efficacité

Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré comme satisfaisant ou très satisfaisant.

**Objectif**

Disposer d'un système routier dont la chaussée répond aux objectifs de la municipalité.

Remarques

Le ministère recommande que les municipalités évaluent l'état de la chaussée des routes en utilisant l'une des deux méthodes établies suivantes :

- L'indice de l'état de la chaussée.
- Le Système de gestion des infrastructures routières (RIMS) du ministère des Transports.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir si une partie ou l'ensemble des kilomètres de voies a été analysée.
- La méthode d'analyse des kilomètres de voies, (estimation ou utilisation d'un système officiel fondé sur l'indice de l'état de la chaussée ou le RIMS).

Opérations hivernales : Efficience

Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voies.

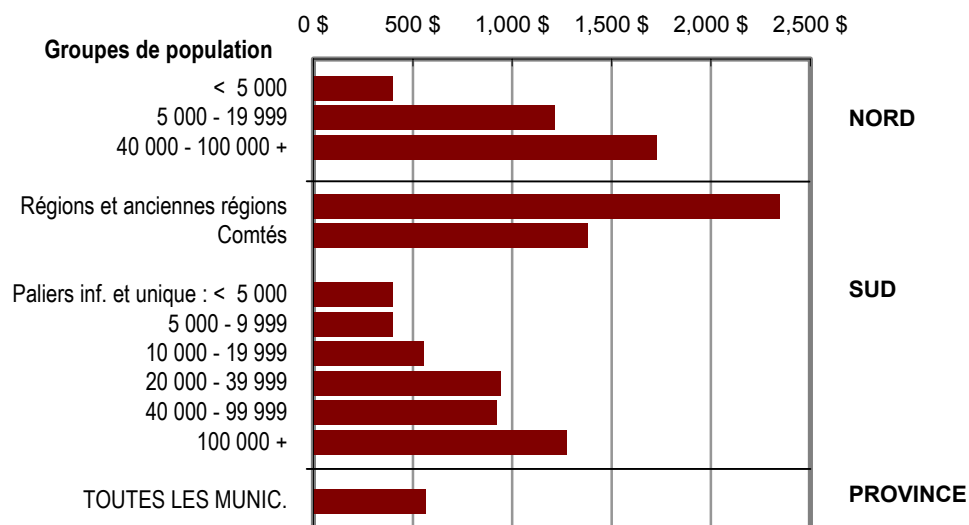
Coûts de fonctionnement des opérations hivernales
Nombre total de kilomètres de voies entretenues l'hiver

Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voies, 2001

Population	25 ^e percentile \$	50 ^e percentile (médiane) \$	75 ^e percentile \$	Fourchette \$	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	263	402	907	25 à 3 098	94
5 000 - 19 999	439	1 217	2 003	250 à 2 909	12
40 000 - 100 000 +	1 409	1 725	3 459	1 409 à 3 459	3
SUD					
Régions et anc. régions	1 756	2 347	3 691	1 286 à 4 189	11
Comtés	1 077	1 380	1 639	769 à 2 509	19
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	248	398	615	81 à 3 916	63
5 000 - 9 999	264	399	718	38 à 2 554	60
10 000 - 19 999	354	553	761	85 à 2 374	57
20 000 - 39 999	615	941	1 240	88 à 2 371	20
40 000 - 99 999	735	921	1 615	530 à 2 597	17
100 000 +	881	1 273	1 565	330 à 2 815	15
TOUTES LES MUNIC.	326	565	1 157	25 à 4 189	371

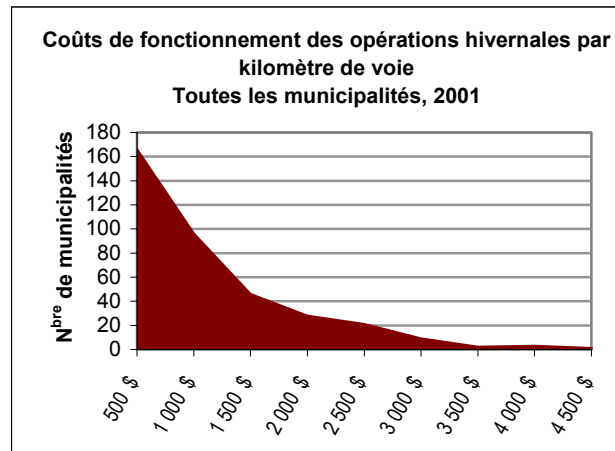
Référence – RIF : SLC 91 2202 13.

NOTA : Toutes les municipalités ayant déclaré des données à ce titre ont été incluses.

Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voies 2001 (médiane)

Opérations hivernales : Efficience

Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voies.



Objectif

Entretien hivernal des routes efficient.

Remarques

Certaines municipalités ont traditionnellement intégré les données sur les opérations hivernales aux données sur les routes qu'elles transmettent à la province. Il peut alors être plus difficile de déterminer les coûts des opérations hivernales utilisés dans les mesures de la performance. Dans certains cas, ces coûts peuvent être sous-estimés, particulièrement lorsqu'une municipalité ne fournit que les coûts afférents au matériel sans déclarer une composante salariale.

En 2001, la mesure de l'efficience au titre des opérations hivernales comprenait le déneigement des trottoirs, des terrains de stationnement et des voies d'accès aux propriétés des personnes âgées et handicapées, lorsque ces services étaient offerts. Étant donné que les municipalités ne fournissent pas toutes ces services, les coûts de fonctionnement des municipalités qui fournissent ces services peuvent être plus élevés.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- Les pratiques de déclaration financière.
- L'apport neigeux moyen et la fréquence et la violence des tempêtes hivernales.
- Le nombre et la superficie des secteurs où la poudrerie basse est habituelle.
- Le type de route (p. ex., grande artère ou route auxiliaire).
- La répartition urbaine/rurale.
- La densité.
- Le débit routier.

- La taille de la municipalité et de la zone desservie.
- Les décisions en matière de niveaux de service prises par le conseil municipal.
- Les normes d'entretien.
- Le coût des services de disponibilité.
- Les capacités d'intervention l'hiver.
- L'âge du matériel et des véhicules.
- Les conditions du marché concurrentiel.

Parmi les décisions en matière de niveaux de service, citons les seuils d'intervention en cas de tempête hivernale et la norme de service pour l'état des routes après une tempête hivernale.

Exemple : les chasse-neige se mettent en route lorsque l'accumulation de neige atteint x centimètres (seuil d'intervention) et l'objectif est d'éliminer toute la neige de la chaussée (norme).

Les conditions du marché concurrentiel ont une incidence sur la structure de coûts des services fournis par les secteurs public et privé.

Opérations hivernales : Efficacité

Pourcentage d'opérations hivernales qui ont répondu aux normes municipales d'entretien des routes ou les ont dépassées.

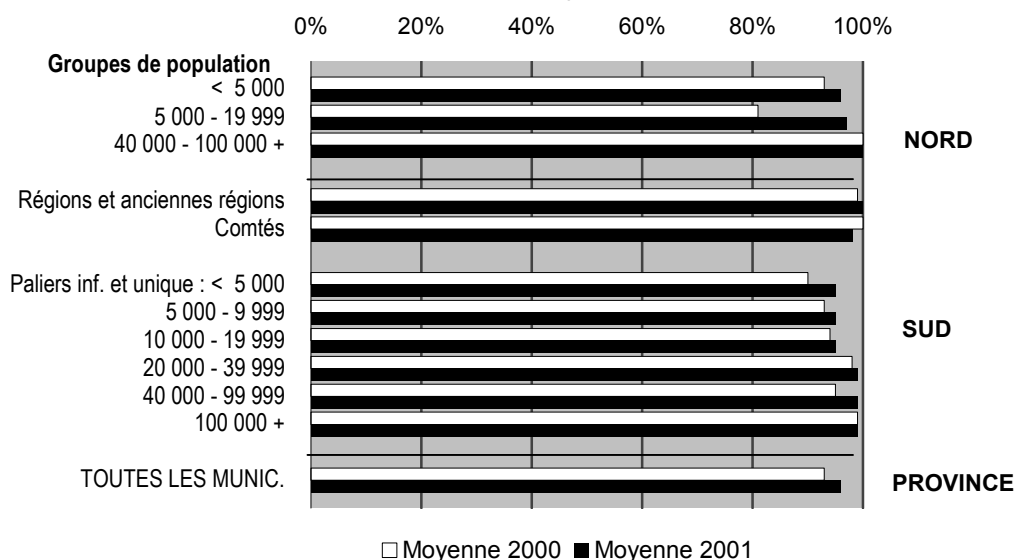
$$\frac{\text{Nombre d'opérations hivernales qui ont répondu aux normes municipales d'entretien des routes ou les ont dépassées}}{\text{Nombre total d'opérations hivernales}}$$

**Pourcentage d'opérations hivernales qui ont répondu aux normes municipales d'entretien des routes ou les ont dépassées
2000 et 2001**

Population	Moyenne 2000	Moyenne 2001	Fourchette 2000	Fourchette 2001	Nombre de municipalités déclarantes 2000	Nombre de municipalités déclarantes 2001
NORD						
< 5 000	93 %	96 %	0 % à 100 %	30 % à 100 %	82	71
5 000 - 19 999	81 %	97 %	0 % à 100 %	90 % à 100 %	11	12
40 000 - 100 000 +	100 %	100 %	100 %	100 %	2	2
SUD						
Régions et anc. régions	99 %	100 %	92 % à 100 %	100 %	10	11
Comtés	100 %	98 %	99 % à 100 %	75 % à 100 %	14	15
Paliers inf. et unique :						
< 5 000	90 %	95 %	0 % à 100 %	13 % à 100 %	69	47
5 000 - 9 999	93 %	95 %	6 % à 100 %	50 % à 100 %	49	54
10 000 - 19 999	94 %	95 %	0 % à 100 %	0 % à 100 %	52	53
20 000 - 39 999	98 %	99 %	84 % à 100 %	91 % à 100 %	16	19
40 000 - 99 999	95 %	99 %	10 % à 100 %	91 % à 100 %	19	17
100 000 +	99 %	99 %	93 % à 100 %	93 % à 100 %	13	15
TOUTE LES MUNIC.	93 %	96 %	0 % à 100 %	0 % à 100 %	337	316

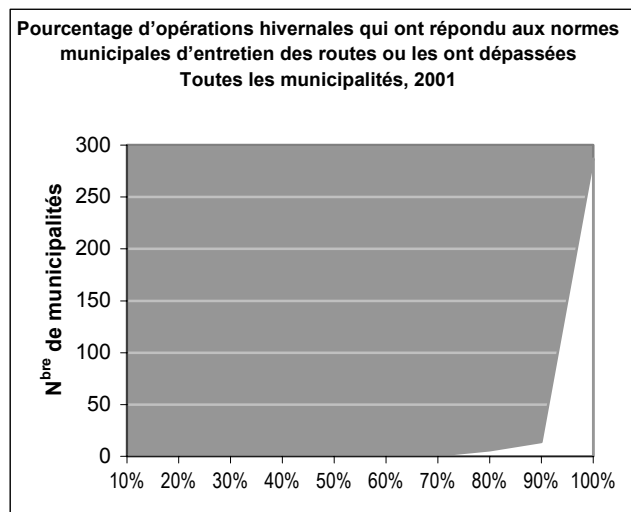
Référence – RIF : SLC 92 2251 07. Condition : le résultat ne doit pas dépasser 100 %.
 NOTA : La médiane pour tous les groupes en 2000 et 2001 est de 100 %.

**Pourcentage d'opérations hivernales qui ont répondu aux normes municipales d'entretien des routes ou les ont dépassées
2000 et 2001 (moyenne)**



Opérations hivernales : Efficacité

Pourcentage d'opérations hivernales qui ont répondu aux normes municipales d'entretien des routes ou les ont dépassées.



Objectif

Assurer des opérations hivernales efficaces.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les mêmes facteurs qui ont eu une incidence sur les réalisations en matière d'efficacité, dont le climat, le type de route, le débit routier, la structure des aménagements, l'état du matériel et les décisions en matière de niveaux de service prise par le conseil municipal, ont aussi eu une incidence sur les résultats en matière d'efficacité.

Les excellents résultats qu'ont obtenus les municipalités au titre de l'efficacité des opérations hivernales laissent suggérer que ces municipalités ont répondu aux normes en matière de niveaux de service établies par leurs propres conseils municipaux – normes qui doivent, au minimum, être conformes aux normes minimales en matière de niveaux de service établies par la province. Étant donné que les niveaux de service peuvent varier sensiblement d'une municipalité à l'autre, on devrait tenir compte des normes municipales avant de faire des comparaisons.

La médiane pour la province et pour tous les groupes de population est de 100 %. Les moyennes tiennent compte des valeurs extrêmes. Par exemple, en 2000, seulement 15 municipalités sur 337 ont déclaré des valeurs inférieures à 100 %. Ces résultats ont eu une incidence sur la moyenne provinciale (93 %), mais pas sur la médiane (100 %). Les valeurs minimale et maximale pour chaque groupe de municipalités apparaissent au tableau de la page précédente. On a préparé un graphique des moyennes pour illustrer la différence entre les groupes de municipalités.

Transport en commun conventionnel : Efficience

Coûts de fonctionnement des services conventionnels de transport en commun par déplacement régulier.

Coûts de fonctionnement des services conventionnels de transport en commun

Nombre total de déplacements réguliers dans la zone desservie

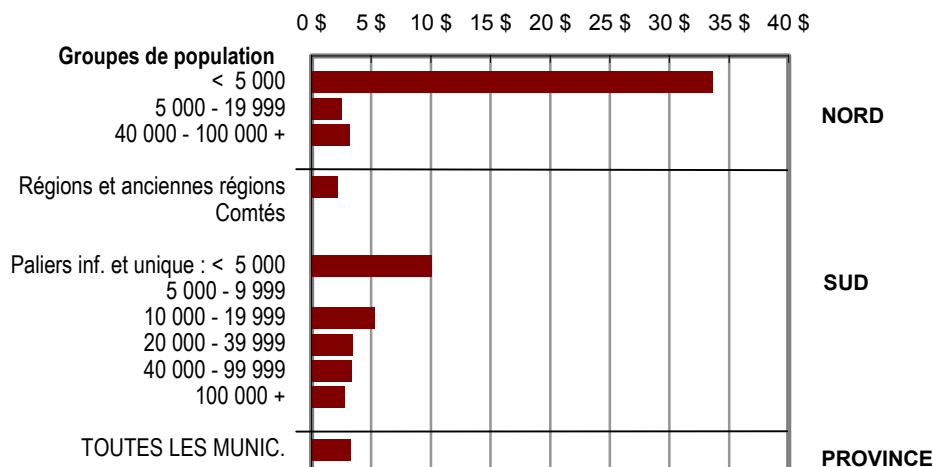
Coûts de fonctionnement des services conventionnels de transport en commun par déplacement régulier 2001

Population	25 ^e percentile \$	50 ^e percentile (médiane) \$	75 ^e percentile \$	Fourchette \$	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	13,02	33,65	33,65	13,02 à 33,65	3
5 000 - 19 999		2,56	3,04	2,56 à 3,04	2
40 000 - 100 000 +	2,10	3,22	3,56	2,10 à 3,56	3
SUD					
Régions et anc. régions	2,00	2,16	2,95	1,86 à 3,25	6
Comtés					0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000		10,08		10,08	1
5 000 - 9 999					0
10 000 - 19 999	5,07	5,30	25,19	2,79 à 43,09	9
20 000 - 39 999	2,94	3,49	5,76	2,45 à 9,71	8
40 000 - 99 999	3,07	3,37	3,66	1,87 à 10,19	13
100 000 +	2,17	2,75	3,16	1,93 à 3,93	10
TOUTES LES MUNIC.	2,76	3,34	5,30	1,86 à 43,09	55

Référence – RIF : SLC 91 2301 13.

NOTA : Toutes les municipalités ayant déclaré des données à ce titre ont été incluses.

Coûts de fonctionnement des services conventionnels de transport en commun par déplacement régulier 2001 (médiane)



Transport en commun conventionnel : Efficacité

Nombre de déplacements en transport en commun conventionnel par personne, par année, dans la zone desservie.

Nombre total de déplacements, par année, dans la zone desservie

Population de la zone desservie

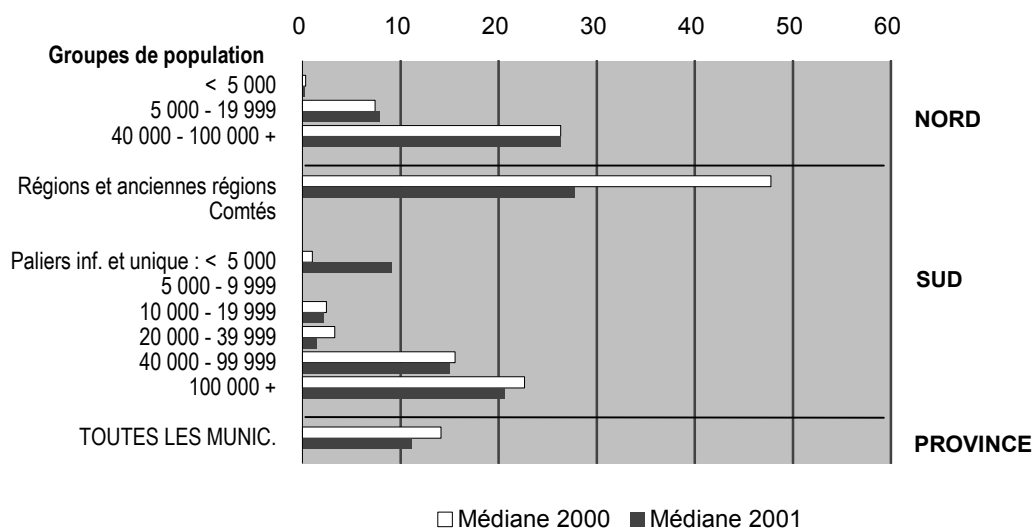
Nombre de déplacements en transport en commun conventionnel par personne, par année, dans la zone desservie, 2000 et 2001

Population	Médiane 2000	Médiane 2001	Fourchette 2000	Fourchette 2001	Nombre de municipalités déclarantes 2000	Nombre de municipalités déclarantes 2001
	\$	\$	\$	\$		
NORD						
< 5 000	0,3	0,3	0,3 à 1	0,3	5	3
5 000 - 19 999	7	8	7 à 17	8 à 18	2	2
40 000 - 100 000 +	26	26	20 à 43	21 à 39	4	3
SUD						
Régions et anc. régions Comtés	48	28	26 à 182	11 à 162	3	5
					0	0
Paliers inf. et unique :						
< 5 000	1	9	1 à 12	9	2	1
5 000 - 9 999					0	0
10 000 - 19 999	2	2	0,3 à 8	0,3 à 7	9	10
20 000 - 39 999	3	2	0,4 à 21	0,8 à 21	9	8
40 000 - 99 999	16	15	6 à 47	3 à 49	14	13
100 000 +	23	21	6 à 44	6 à 47	12	10
TOUTES LES MUNIC.	14	11	0,3 à 182	0,3 à 162	60	55

Référence – RIF : SLC 92 2351 07. Toutes les municipalités ayant déclaré des données à ce titre ont été incluses.

NOTA : Dans le groupe « < 5 000 » (Nord), 4 municipalités étaient membres d'un réseau conjoint de transport en commun et ont toutes déclaré des résultats identiques de 0,3 en 2000. En 2001, 3 municipalités étaient membres de ce réseau. Si le nombre de municipalités déclarantes est faible, toute variation de ce nombre peut avoir une incidence marquée sur les résultats. Par exemple, 3 régions et anciennes régions ont déclaré des résultats en 2000, tandis que 5 en ont déclarés en 2001.

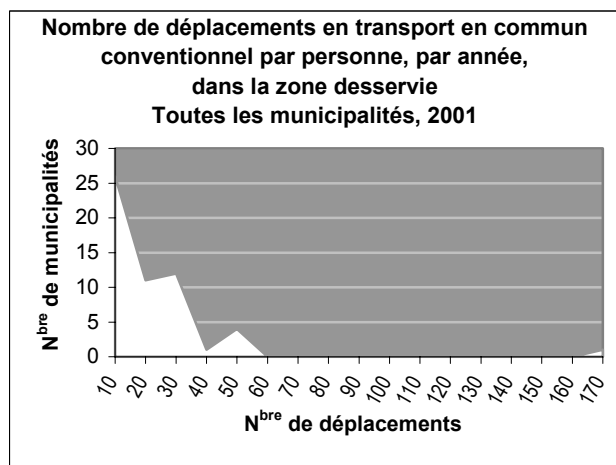
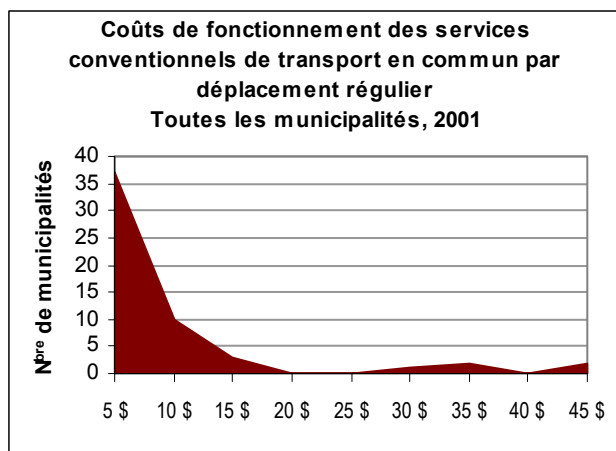
Nombre de déplacements en transport en commun conventionnel par personne, par année, dans la zone desservie, 2000 et 2001 (médiane)



Transport en commun conventionnel : Efficience et efficacité

Coûts de fonctionnement des services conventionnels de transport en commun par déplacement régulier.

Nombre de déplacements en transport en commun conventionnel par personne, par année, dans la zone desservie.



Objectif

Efficience : Services efficaces de transport en commun conventionnel.
Efficacité : Utilisation maximale du transport en commun.

Remarques

Cinquante-cinq municipalités ont déclaré des résultats au titre du transport en commun. Aucun comté n'a déclaré de résultats à ce titre.

On devrait prendre en considération le nombre de municipalités déclarantes au sein de chaque groupe. Le fait qu'un groupe de population compte un petit nombre de municipalités déclarantes a une incidence sur les résultats.

Dans le Sud de l'Ontario, les coûts de fonctionnement par déplacement régulier diminuent selon la population. Les résultats pour Toronto ont été inclus dans le groupe « Régions et anciennes régions ».

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- Le nombre de clients.
- L'importance des investissements dans le transport en commun.
- Les niveaux de service : itinéraires, heures de fonctionnement, fréquence du service.
- La forme urbaine.
- La densité.
- La structure des aménagements.
- La densité de la population.
- L'âge des véhicules.
- La distribution de la demande (périodes de pointe).
- Le coût de l'essence.
- Les salaires.
- Le type de véhicule (p. ex., autobus à plancher surbaissé, trains légers sur rail, métro).

Les niveaux de service ont une incidence sur les résultats. Par exemple, le fait d'offrir des services dans un secteur limité ou d'avoir peu d'itinéraires a une incidence sur les coûts et le nombre de clients. Les heures de fonctionnement et la décision d'offrir des services le dimanche et les jours fériés ont aussi une incidence sur les résultats.

La forme urbaine a une incidence sur les itinéraires et le nombre de clients. L'existence de centres-villes séparés tend à disperser les déplacements et les services, ce qui peut réduire le nombre de clients.

L'utilisation de véhicules vieillissants peut entraîner une augmentation des coûts de fonctionnement.

Collecte des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement pour la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisations principales d'égouts.

Coûts de fonctionnement pour la collecte des eaux usées

Nombre total de kilomètres de canalisations principales d'égouts

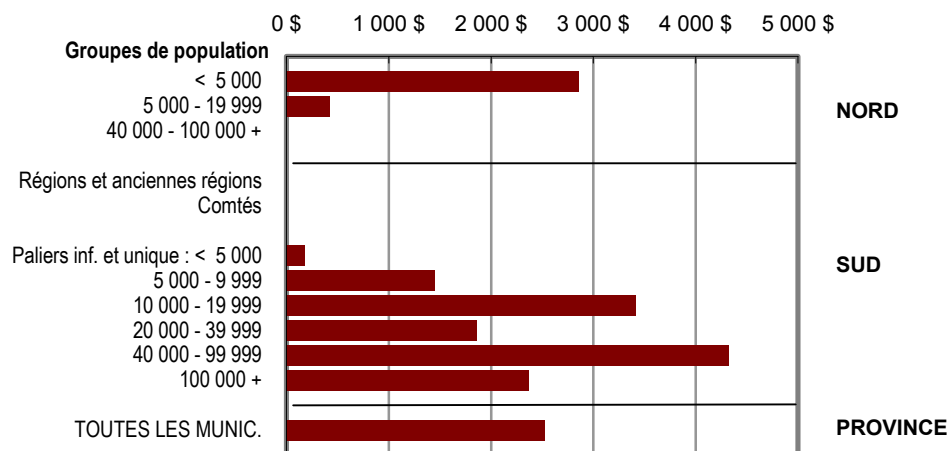
Coûts de fonctionnement pour la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisations principales d'égouts, 2001

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
	\$	\$	\$	\$	
NORD					
< 5 000	1 807	2 862	3 892	395 à 6 816	10
5 000 - 19 999		429	2 571	429 à 2 571	2
40 000 - 100 000 +					0
SUD					
Régions et anc. régions					0
Comtés					0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000		178	4 441	178 à 4 441	2
5 000 - 9 999	941	1 451	2 421	941 à 2 421	3
10 000 - 19 999	1 735	3 411	4 579	237 à 8 632	12
20 000 - 39 999	1 494	1 863	2 793	689 à 4 480	9
40 000 - 99 999	2 545	4 329	7 800	2 545 à 7 800	3
100 000 +	1 209	2 372	3 410	1 129 à 9 108	7
TOUTES LES MUNIC.	1 451	2 531	3 826	178 à 9 108	48

Référence – RIF : SLC 91 3103 13.

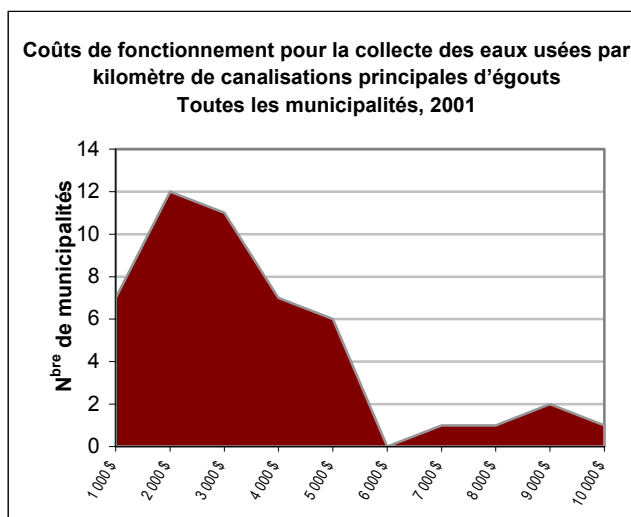
NOTA : Les municipalités ayant déclaré des coûts de fonctionnement de plus de 15 000 \$ ont été exclues.

Coûts de fonctionnement pour la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisations principales d'égouts, 2001 (médiane)



Eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement pour la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisations principales d'égouts.

**Objectif**

Services municipaux efficaces de collecte, d'épuration et d'évacuation des eaux usées.

Remarques

Au titre de l'efficience, les municipalités ont déclaré les coûts de fonctionnement pour un réseau séparatif d'égouts sanitaires ou pour un réseau unitaire d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux.

Si une municipalité disposait d'un réseau intégré d'égouts, elle n'a déclaré que le résultat d'ensemble pour la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées et non pas pour chacune de ces mesures.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir si les réseaux d'égouts étaient unitaires ou séparatifs.
- La population et la densité de la zone desservie.
- La répartition urbaine/rurale (p. ex., la question de savoir si les secteurs ruraux étaient desservis).
- Le niveau des précipitations et la violence des orages.
- La mesure dans laquelle l'eau s'infiltrait dans les égouts.
- L'âge, l'état et la taille du système de collecte des eaux usées.
- Le type de canalisation principale (p. ex., canalisation gravitaire ou sous faible pression).
- Le nombre et la taille des stations de pompage.
- Les variations de débit.
- L'entretien général, les inspections et la surveillance du débit.

- La répartition des responsabilités pour la collecte des eaux usées entre les municipalités locales et la municipalité régionale. Par exemple, une municipalité locale peut être responsable de la collecte des eaux usées de la rue jusqu'à la canalisation principale, tandis que la municipalité régionale peut être responsable du transport des eaux usées de la municipalité jusqu'aux stations d'épuration.

Épuration et évacuation des eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement pour l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitre.

Coûts de fonctionnement pour l'épuration et l'évacuation des eaux usées

Nombre total de mégalitres d'eaux usées épurées

Coûts de fonctionnement pour l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitre, 2001

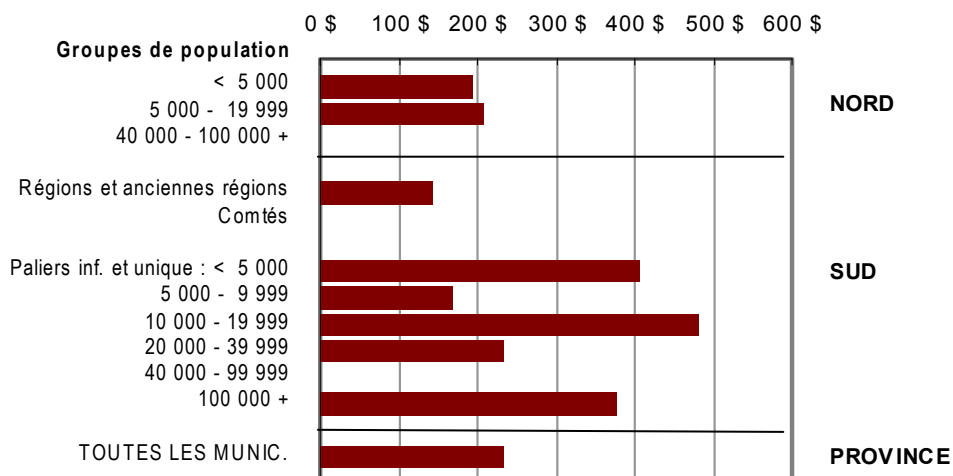
Population	25 ^e percentile \$	50 ^e percentile (médiane) \$	75 ^e percentile \$	Fourchette \$	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	123	193	480	70 à 586	9
5 000 - 19 999		208	273	208 à 273	2
40 000 - 100 000 +					
SUD					
Régions et anc. régions	144	144	220	144 à 220	3
Comtés					0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	195	407	674	195 à 780	4
5 000 - 9 999	148	168	178	148 à 938	4
10 000 - 19 999		482		482	1
20 000 - 39 999	217	235	238	175 à 378	5
40 000 - 99 999					
100 000 +	376	377	379	376 à 379	3
TOUTES LES MUNIC.	168	235	407	70 à 938	31

Référence – RIF : SLC 91 3104 13.

Les municipalités ont été exclues pour les raisons suivantes :

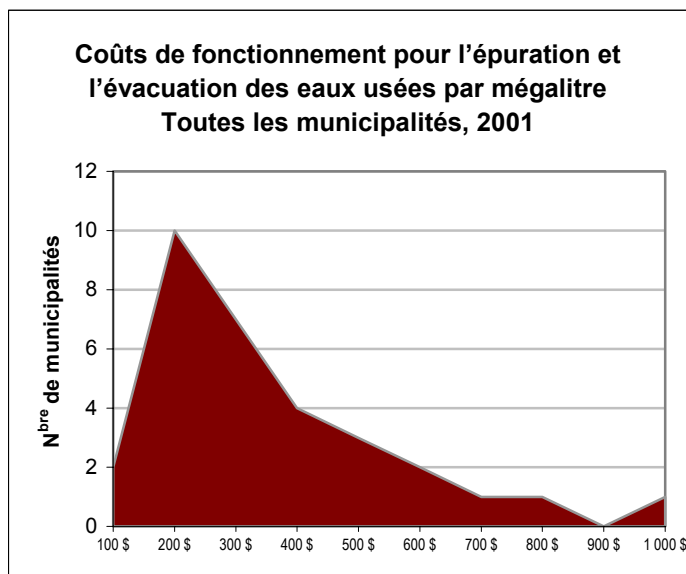
- Elles avaient moins de 50 000 habitants et ont déclaré plus de 49 000 mégalitres d'eaux usées.
- Elles avaient entre 50 000 et 100 000 habitants et ont déclaré ≥ 100 000 mégalitres d'eaux usées.
- Elles ont déclaré moins de 3 mégalitres d'eaux usées.

Coûts de fonctionnement pour l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitre, 2001 (médiane)



Eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement pour l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitre.

**Objectif**

Services municipaux efficaces de collecte, d'épuration et d'évacuation des eaux usées.

Au titre de l'efficience, les municipalités ont déclaré les coûts de fonctionnement pour un réseau séparatif d'égouts sanitaires ou pour un réseau unitaire d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux.

Si une municipalité disposait d'un réseau intégré d'égouts, elle n'a déclaré que le résultat d'ensemble pour la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées et non pas pour chacune de ces mesures.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La population et la densité de la zone desservie.
- La répartition urbaine/rurale (p. ex., la question de savoir si les secteurs ruraux étaient desservis).
- La question de savoir si les réseaux d'égouts étaient unitaires ou séparatifs.
- Le niveau des précipitations et la violence des orages.
- La mesure dans laquelle l'eau s'infiltrait dans les égouts.
- Le nombre, la taille et l'importance des stations municipales d'épuration.
- Le type d'épuration (épuration primaire, secondaire ou tertiaire, ou lagune).
- Les niveaux d'épuration.

- La destination des effluents de la station (lac ou rivière).
- La méthode d'élimination des boues d'épuration (enfouissement, incinération ou épandage).
- Le volume et l'intensité des eaux usées industrielles.
- La fréquence des activités de nettoyage, de rinçage et d'élimination des obstructions.
- Les variations de débit.
- L'entretien général, les inspections et la surveillance du débit.
- L'analyse des eaux usées.
- Les exigences afférentes au certificat d'autorisation.
- Les erreurs dans le calcul des mégalitres.

Collecte, épuration et évacuation des eaux usées (système intégré) : Efficience

Coûts de fonctionnement pour la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitre.

Coûts de fonctionnement pour la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées

Nombre total de mégalitres d'eaux usées épurées

Coûts de fonctionnement pour la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitre, 2001

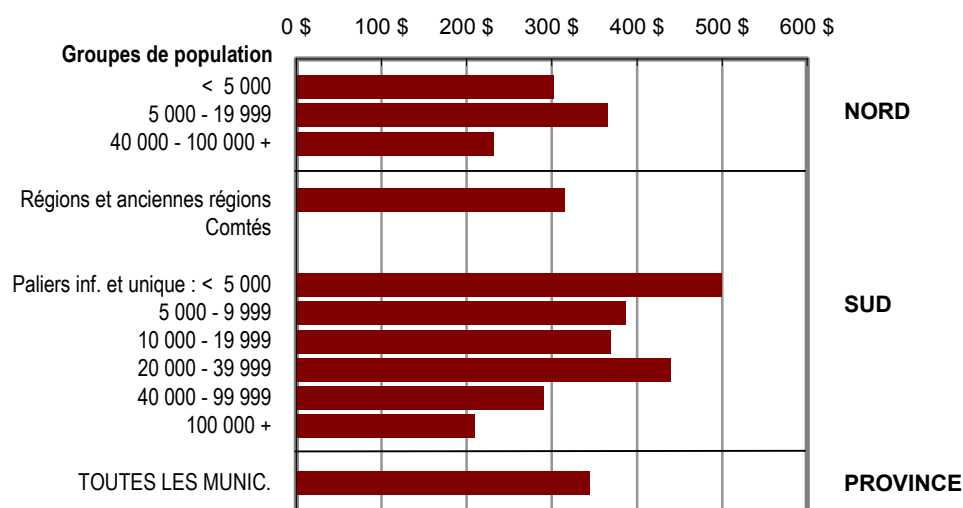
Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
	\$	\$	\$	\$	
NORD					
< 5 000	162	302	535	74 à 4 128	24
5 000 - 19 999	304	366	394	80 à 3 327	7
40 000 - 100 000 +		232	243	232 à 243	2
SUD					
Régions et anc. régions	183	315	350	138 à 915	7
Comtés					0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	345	500	768	166 à 1 611	15
5 000 - 9 999	253	387	467	73 à 2 756	25
10 000 - 19 999	257	369	498	20 à 1 577	24
20 000 - 39 999	308	440	449	124 à 735	9
40 000 - 99 999	187	290	338	177 à 399	8
100 000 +	164	210	290	164 à 356	4
TOUTES LES MUNIC.	242	345	491	20 à 4 128	125

Référence – RIF : SLC 91 3105 13. Les municipalités ont été exclues pour les raisons suivantes :

- Elles avaient moins de 50 000 habitants et ont déclaré > 49 000 mégalitres d'eaux usées.
- Elles avaient entre 50 000 et 100 000 habitants et ont déclaré ≥ 100 000 mégalitres d'eaux usées.
- Elles ont déclaré moins de 5 mégalitres d'eaux usées.
- Le nombre de mégalitres d'eaux usées épurées ne correspondait pas au nombre de mégalitres déclarés au titre de l'efficacité.

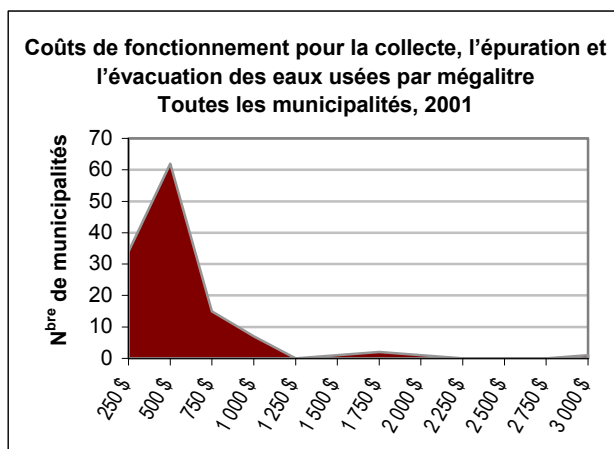
(Le nombre de mégalitres d'eaux usées épurées déclaré à 91 3105 11 dépassait le nombre de mégalitres d'eaux usées épurées et non épurées déclaré à 92 3155 06 moins le nombre de mégalitres d'eaux usées non épurées déclaré à 92 3155 05 ± 1,5)

Coûts de fonctionnement pour la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitre, 2001 (médiane)



Eaux usées : Efficience

Coûts de fonctionnement pour la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitre.

**Objectif**

Services municipaux efficaces de collecte, d'épuration et d'évacuation des eaux usées.

Au titre de l'efficience, les municipalités ont déclaré les coûts de fonctionnement pour un réseau séparatif d'égouts sanitaires ou pour un réseau unitaire d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux.

Si la municipalité disposait d'un réseau intégré d'égouts, elle n'a déclaré que les résultats d'ensemble pour la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées et non pas pour chacune de ces mesures.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir si les réseaux d'égouts étaient unitaires ou séparatifs.
- La population et la densité de la zone desservie.
- La répartition urbaine/rurale (p. ex., la question de savoir si les secteurs ruraux étaient desservis).
- Le niveau des précipitations et la violence des orages.
- La mesure dans laquelle l'eau s'infiltrait dans les égouts.
- Les variations de débit.
- L'entretien général, les inspections et la surveillance du débit.
- La répartition des responsabilités pour la collecte des eaux usées entre les municipalités locales et la municipalité régionale. Par exemple, une municipalité locale peut être responsable de la collecte des eaux usées de la rue jusqu'à la canalisation principale, tandis que la municipalité régionale peut être responsable du transport des eaux usées de la municipalité jusqu'aux stations d'épuration.

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats afférents à la collecte des eaux usées :

- L'âge, l'état et la taille du système de collecte des eaux usées.
- Le type de canalisation principale (p. ex., canalisation gravitaire ou sous faible pression).
- Le nombre et la taille des stations de pompage.

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats afférents à l'épuration et à l'évacuation des eaux usées :

- Le nombre, la taille et l'importance des stations municipales d'épuration.
- Le type d'épuration (épuration primaire, secondaire ou tertiaire ou lagune).
- Les niveaux d'épuration.
- La destination des effluents de la station (lac ou rivière).
- La méthode d'élimination des boues d'épuration (enfouissement, incinération ou épandage).
- Le volume et l'intensité des eaux usées industrielles.
- La fréquence des activités de nettoyage, de rinçage et d'élimination des obstructions.
- L'analyse des eaux usées.
- Les exigences afférentes au certificat d'autorisation.
- Les erreurs dans le calcul des mégalitres.

Reflux : Efficacité

Nombre de reflux par 100 kilomètres de canalisations principales d'égouts par année.

Nombre total de reflux
Nombre de kilomètres de canalisations principales d'égouts / 100

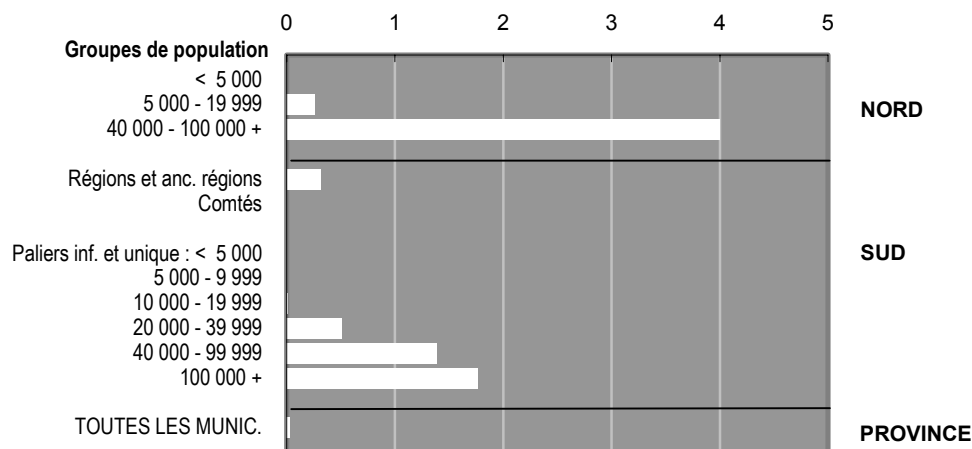
**Nombre de reflux par 100 kilomètres de
canalisations principales d'égouts par année, 2001**

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	0,0	0,0	5,7	0,0 à 65,5	42
5 000 - 19 999	0,04	0,3	27,8	0,0 à 454,6	9
40 000 - 100 000 +	1,2	4,0	6,9	1,2 à 6,9	3
SUD					
Régions et anc. régions	0,05	0,3	4,4	0,0 à 5,2	9
Comtés					0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	0,0	0,0	0,0	0,0 à 106,7	26
5 000 - 9 999	0,0	0,0	1,4	0,0 à 52,9	35
10 000 - 19 999	0,0	0,01	3,9	0,0 à 48,7	40
20 000 - 39 999	0,0	0,5	3,9	0,0 à 11,9	15
40 000 - 99 999	0,03	1,4	6,7	0,0 à 89,7	11
100 000 +	0,4	1,8	3,0	0,3 à 24,3	8
TOUTES LES MUNIC.	0,0	0,03	3,9	0,0 à 454,6	198

Référence – RIF : SLC 92 3154 07.

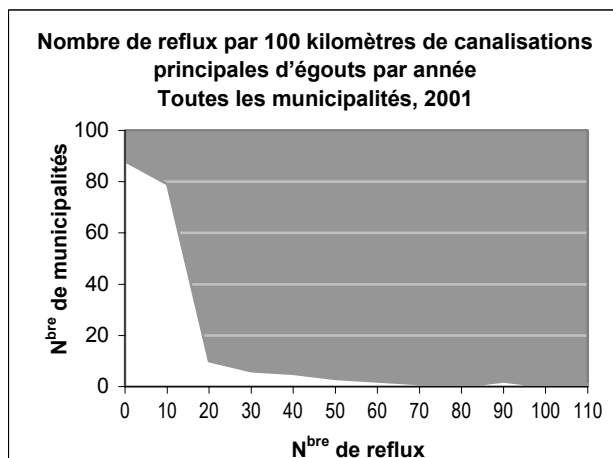
NOTA : Les municipalités dont le dénominateur n'égalait pas le nombre de kilomètres de canalisations principales d'égouts déclaré à 91 3103 06 divisé par 100 ± 1,5 ont été exclues. Une municipalité dont le dénominateur semblait trop grand pour sa population a aussi été exclue.

**Nombre de reflux par 100 kilomètres de canalisations principales
d'égouts par année, 2001 (médiane)**



Reflux : Efficacité

Nombre de reflux par 100 kilomètres de canalisations principales d'égouts par année.

**Objectif**

Les pratiques municipales de gestion des eaux usées protègent l'environnement et la santé.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- Les erreurs dans le calcul du dénominateur : nombre de kilomètres divisé par 100.
- La question de savoir si les réseaux d'égouts étaient unitaires ou séparatifs.
- La population et la densité de la zone desservie.
- La longueur en kilomètres du réseau d'égouts.
- La mesure dans laquelle l'eau s'écoulait ou s'infiltrait dans les égouts.
- L'âge et l'état du réseau de collecte des eaux usées et les matériaux avec lesquels il a été construit.
- Les raccords illégaux.
- Les descentes pluviales étaient directement raccordées aux réseaux d'égouts unitaires.
- Le niveau des précipitations.
- Le nombre et la violence des orages.
- La définition de ce qu'est un reflux et la méthode de calcul du nombre de reflux.

Eaux usées ayant échappé à l'épuration : Efficacité

Pourcentage estimatif d'eaux usées ayant échappé à l'épuration.

Nombre estimatif de mégalitres d'eaux usées non épurées

Nombre total de mégalitres d'eaux usées épurées et non épurées

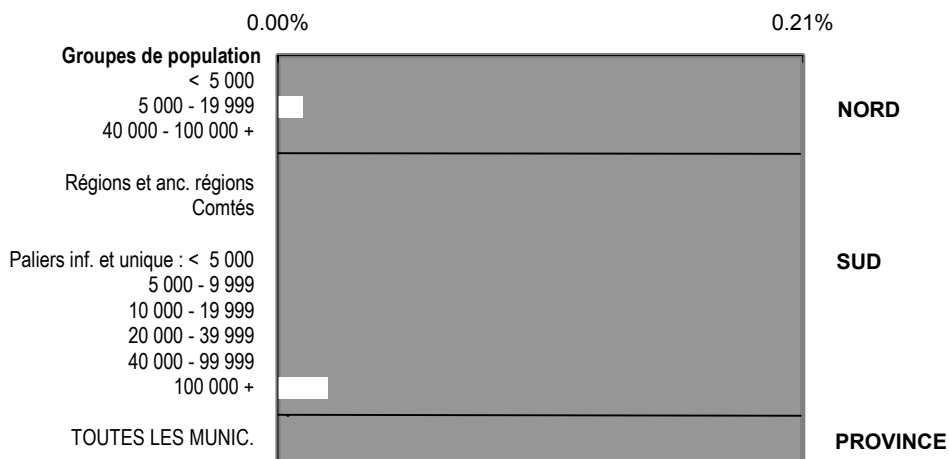
X 100

**Pourcentage estimatif d'eaux usées ayant échappé à l'épuration
2001**

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	0 %	0 %	0 %	0 % à 7,2 %	21
5 000 - 19 999	0 %	0,01 %	0,1 %	0 % à 1,8 %	5
40 000 - 100 000 +		0 %		0 %	1
SUD					
Régions et anc. régions	0 %	0 %	0,2 %	0,0 % à 3,6 %	4
Comtés					0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	0 %	0 %	0 %	0 % à 0,2 %	12
5 000 - 9 999	0 %	0 %	0,01 %	0 % à 0,9 %	20
10 000 - 19 999	0 %	0 %	0 %	0 % à 1,4 %	13
20 000 - 39 999	0 %	0 %	0 %	0 % à 0,3 %	9
40 000 - 99 999	0 %	0 %	0,02 %	0 % à 2,4 %	6
100 000 +	0 %	0,02 %	1,4 %	0,02 % à 2,5 %	4
TOUTES LES MUNIC.	0 %	0 %	0,01 %	0 % à 7,2 %	95

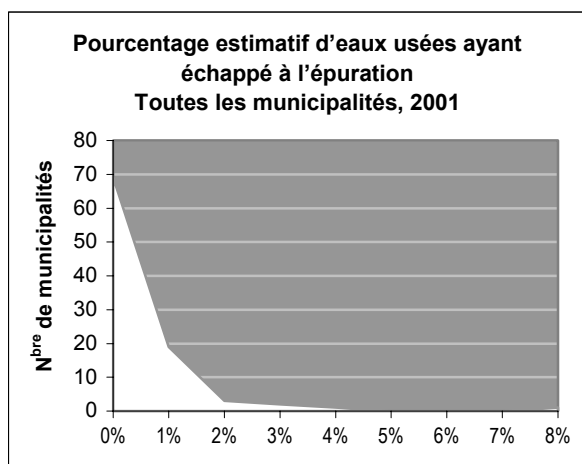
Référence – RIF : SLC 92 3155 07. Les municipalités ont été exclues pour les raisons suivantes :

- Elles avaient < 50 000 habitants et ont déclaré > 49 000 mégalitres d'eaux usées épurées et non épurées.
- Elles avaient entre 50 000 et 100 000 habitants et ont déclaré ≥ 100 000 mégalitres d'eaux usées épurées et non épurées.
- Elles ont déclaré moins de 5 mégalitres d'eaux usées épurées et non épurées.
- Le nombre de mégalitres d'eaux usées épurées et non épurées ne correspondait pas au nombre de mégalitres déclarés au titre de l'efficacité. (Le nombre de mégalitres d'eaux usées épurées déclaré à 91 3104 06 ou 91 3105 06 dépassait le nombre de mégalitres d'eaux usées épurées et non épurées déclaré à 92 3155 06 moins le nombre de mégalitres d'eaux usées non épurées déclaré à 92 3155 05 ± 1,5).

**Pourcentage estimatif d'eaux usées ayant échappé à l'épuration
2001 (médiane)**

Eaux usées ayant échappé à l'épuration : Efficacité

Pourcentage estimatif d'eaux usées ayant échappé à l'épuration.



Objectif

Les pratiques municipales de gestion des eaux usées protègent l'environnement et la santé.

Remarques à l'égard des calculs

Les municipalités ont eu de la difficulté à calculer le nombre de mégalitres d'eaux usées qui ont échappé à l'épuration. Un mégalitre est égal à 1 000 000 de litres. Les résultats de 40 % des municipalités déclarantes ont été exclus en raison d'erreurs de calcul.

Le dénominateur est le nombre total de mégalitres d'eaux usées épurées et d'eaux usées non épurées. Aux fins de vérification, on a comparé le dénominateur, après en avoir soustrait le nombre de mégalitres d'eaux usées non épurées exprimé dans le numérateur, au nombre de mégalitres d'eaux usées épurées déclaré au titre de l'efficacité. Les municipalités ont déclaré soit la mesure ayant trait à l'épuration et l'évacuation des eaux usées, soit la mesure intégrée ayant trait à la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées.

Dans l'axe des X du graphique ci-dessus, le premier pourcentage est 0 %, le deuxième est 1 %, et ainsi de suite. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, on a sélectionné 0 % en tant que première marque de graduation parce que la plupart des municipalités ont déclaré ne pas avoir laissé s'échapper d'eaux usées.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir si les réseaux d'égouts étaient unitaires ou séparatifs.
- La population et la densité de la zone desservie.
- La mesure dans laquelle l'eau s'écoulait ou s'infiltrait dans les égouts.
- Les descentes pluviales étaient directement raccordées aux réseaux d'égouts unitaires.
- Les raccords illégaux.
- Le niveau des précipitations.
- Le nombre et la violence des orages.
- La capacité d'épuration de la station d'épuration.
- Les erreurs dans le calcul des mégalitres.

Traitement de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement pour le traitement de l'eau potable par mégalitre.

Coûts de fonctionnement pour le traitement de l'eau potable

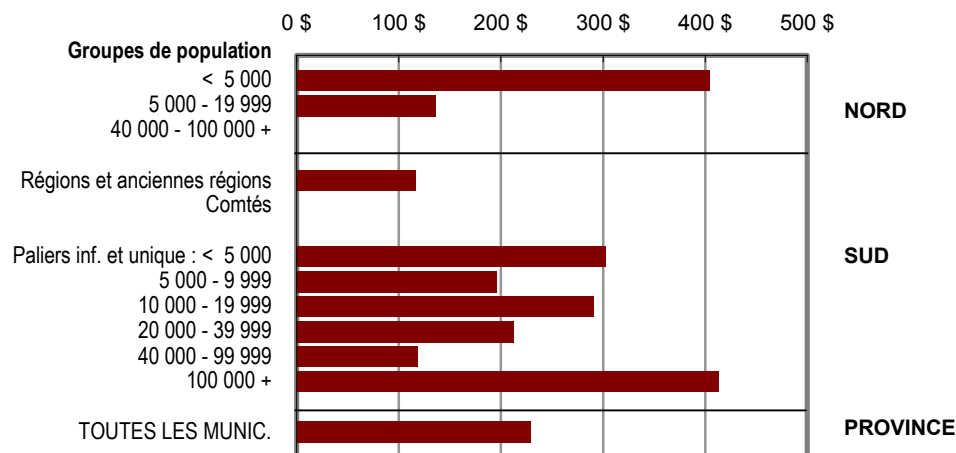
Nombre total de mégalitres d'eau potable traitée

Coûts de fonctionnement pour le traitement de l'eau potable par mégalitre, 2001 (médiane)

Population	25 ^e percentile \$	50 ^e percentile (médiane) \$	75 ^e percentile \$	Fourchette \$	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	146	404	799	9 à 1 284	9
5 000 - 19 999		136	207	136 à 207	2
40 000 - 100 000 +					
SUD					
Régions et anc. régions Comtés	75	117	211	74 à 244	5 0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000		303	600	303 à 600	2
5 000 - 9 999	117	196	227	117 à 463	4
10 000 - 19 999	289	291	429	218 à 744	6
20 000 - 39 999	173	213	415	113 à 626	6
40 000 - 99 999		118		118	1
100 000 +	56	413	413	56 à 413	4
TOUTES LES MUNIC.	136	229	415	9 à 1 284	39

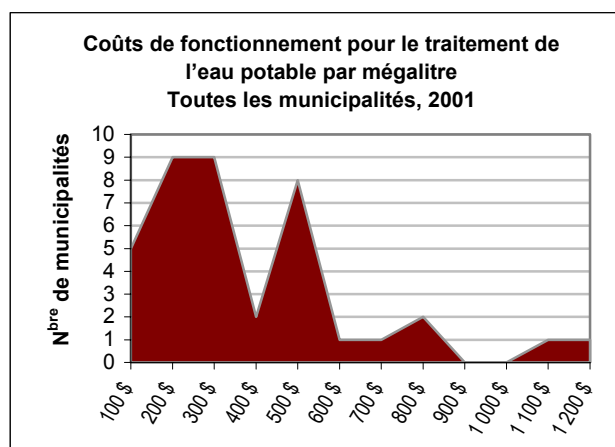
Référence – FIR : SLC 91 3303 13.

NOTA : Les municipalités de moins de 50 000 habitants qui ont déclaré avoir traité plus de 49 000 mégalitres d'eau ont été exclues.

Coûts de fonctionnement pour le traitement de l'eau potable par mégalitre, 2001 (médiane)

Traitement de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement pour le traitement de l'eau potable par mégalitre.

**Objectif**

Traitement efficace de l'eau potable.

Remarques

Si la municipalité disposait d'un réseau intégré d'approvisionnement en eau, elle ne déclarait que le résultat d'ensemble pour le traitement et la distribution de l'eau potable par mégalitre et non pas pour chacune de ces mesures.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- L'utilisation (résidentielle par rapport à industrielle).
- La source d'eau brute (un lac par rapport à des puits).
- La qualité de l'eau brute.
- Le type de traitement.
- Le nombre et la capacité des stations de traitement de l'eau.
- Le nombre et la capacité des stations de pompage.
- L'âge et l'état des stations de traitement et des stations de pompage.
- La distance que l'eau brute doit parcourir pour parvenir aux stations d'épuration.
- La zone desservie et les niveaux de consommation.

Distribution de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement pour la distribution de l'eau potable par kilomètre de conduites d'eau.

$$\frac{\text{Coûts de fonctionnement pour la distribution de l'eau potable}}{\text{Nombre total de kilomètres de conduites d'eau}}$$

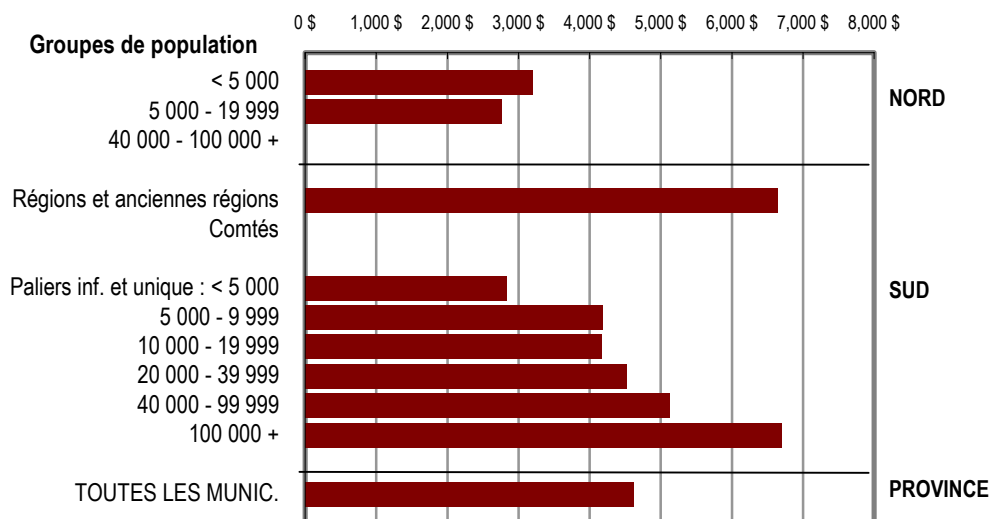
Coûts de fonctionnement pour la distribution de l'eau potable par kilomètre de conduites d'eau 2001

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
	\$	\$	\$	\$	
NORD					
< 5 000	2 137	3 196	7 116	1 038 à 15 682	10
5 000 - 19 999		2 764	13 081	2 764 à 13 081	2
40 000 - 100 000 +					
SUD					
Régions et anc. régions	5 766	6 644	15 066	5 766 à 15 066	3
Comtés					
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	1 935	2 833	11 115	776 à 25 202	9
5 000 - 9 999	2 050	4 185	6 150	592 à 18 183	12
10 000 - 19 999	3 213	4 168	5 180	2 584 à 9 678	12
20 000 - 39 999	3 606	4 524	6 960	1 801 à 21 143	10
40 000 - 99 999	4 623	5 121	5 735	4 623 à 9 508	4
100 000 +	3 667	6 706	7 786	3 076 à 12 094	7
TOUTES LES MUNIC.	2 904	4 623	7 073	592 à 25 202	69

Référence – RIF : SLC 91 3304 13.

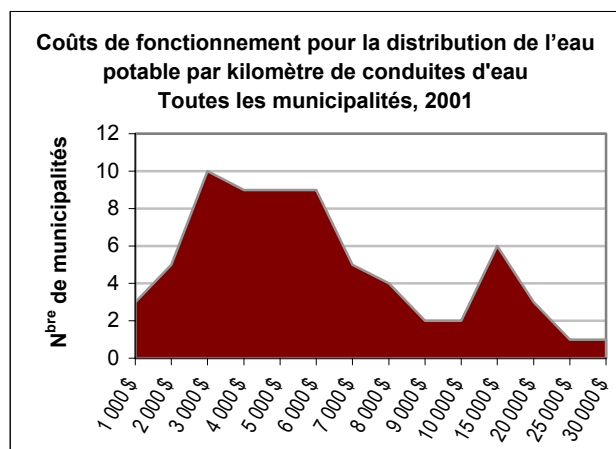
NOTA : Toutes les municipalités, même si elles ont déclaré moins de 5 km de conduites d'eau, ont été incluses.

Coûts de fonctionnement pour la distribution de l'eau potable par kilomètre de conduites d'eau 2001 (médiane)



Distribution de l'eau potable : Efficience

Coûts de fonctionnement pour la distribution de l'eau potable par kilomètre de conduites d'eau.

**Objectif**

Distribution efficiente de l'eau potable.

Remarques

Si la municipalité disposait d'un réseau intégré d'approvisionnement en eau, elle ne déclarait que le résultat d'ensemble pour le traitement et la distribution de l'eau potable par mégalitre et non pas pour chacune de ces mesures.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La zone desservie.
- Les niveaux de consommation.
- Le nombre de raccords.
- La longueur en kilomètres des conduites d'eau.
- L'âge et l'état du réseau de distribution d'eau.
- Le nombre de puits privés.

Il est possible que les coûts unitaires des plus petites municipalités qui n'ont que quelques kilomètres de conduites d'eau soient plus élevés.

Traitement et distribution de l'eau potable (système intégré) : Efficience
Coûts de fonctionnement pour le traitement et la distribution de l'eau potable par mégalitre.

Coûts de fonctionnement pour le traitement et la distribution de l'eau potable

Nombre total de mégalitres d'eau potable traitée

Coûts de fonctionnement pour le traitement et la distribution de l'eau potable par mégalitre 2001

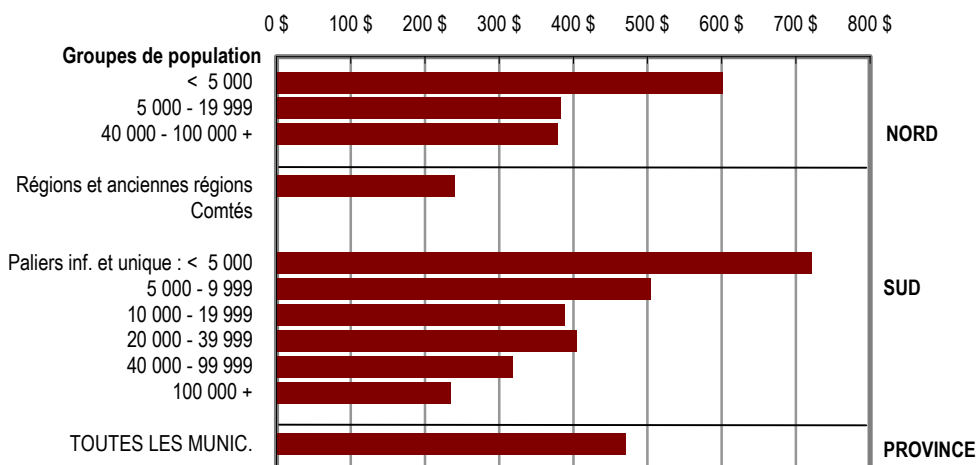
Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
	\$	\$	\$	\$	
NORD					
< 5 000	355	602	1 211	63 à 5 842	32
5 000 - 19 999	127	383	447	55 à 595	8
40 000 - 100 000 +		380	390	380 à 390	2
SUD					
Régions et anc. régions	204	240	343	169 à 677	8
Comtés					
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	600	722	1 231	265 à 2 107	16
5 000 - 9 999	327	504	730	186 à 3 619	28
10 000 - 19 999	316	389	509	112 à 1 018	26
20 000 - 39 999	298	405	550	200 à 641	10
40 000 - 99 999	275	319	454	196 à 661	6
100 000 +	201	235	491	185 à 580	5
TOUTES LES MUNIC.	318	471	722	55 à 5 842	141

Référence – RIF : SLC 91 3305 13.

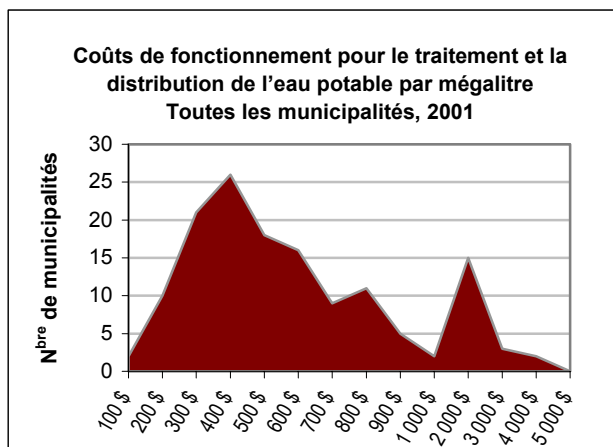
Les municipalités ont été exclues pour les raisons suivantes :

- Elles avaient moins de 50 000 habitants et ont déclaré avoir traité plus de 49 000 mégalitres d'eau.
- Elles avaient entre 50 000 et 100 000 habitants et ont déclaré avoir traité ≥ 100 000 mégalitres d'eau.
- Elles ont déclaré avoir traité moins de 3 mégalitres d'eau.

Coûts de fonctionnement pour le traitement et la distribution de l'eau potable par mégalitre 2001 (médiane)



Traitement et distribution de l'eau potable (système intégré) : Efficience
Coûts de fonctionnement pour le traitement et la distribution de l'eau potable par mégalitre.

**Objectif**

Traitement et distribution efficaces de l'eau potable.

Remarques

Seules les municipalités à palier unique ou les municipalités qui sont entièrement responsables du traitement et de la distribution de l'eau potable ont déclaré cette mesure. Les municipalités déclarantes n'ont fourni aucune donnée individuelle quant au traitement et à la distribution de l'eau potable.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats en matière de traitement de l'eau :

- L'utilisation (résidentielle par rapport à industrielle).
- La source d'eau brute (un lac par rapport à des puits).
- La qualité de l'eau brute.
- Le type de traitement.
- Le nombre et la capacité des stations de traitement de l'eau.
- Le nombre et la capacité des stations de pompage.
- L'âge et l'état des stations d'épuration et des stations de pompage.
- La distance que l'eau brute doit parcourir pour parvenir aux stations d'épuration.
- La zone desservie et les niveaux de consommation.
- Le nombre de raccords.
- La longueur en kilomètres des conduites d'eau.
- L'âge et l'état du réseau de distribution d'eau.
- Le nombre de puits privés.

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats en matière de distribution de l'eau :

- La zone desservie.
- Les niveaux de consommation.
- Le nombre de raccords.
- La longueur en kilomètres des conduites d'eau.
- L'âge, l'état et la taille du réseau de distribution d'eau.
- Le nombre de puits privés.

Avis de faire bouillir l'eau : Efficacité

Nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur.

Somme : (N^{bre} de jours où un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur X N^{bre} de raccords touchés)

Nombre total de raccords dans la zone desservie

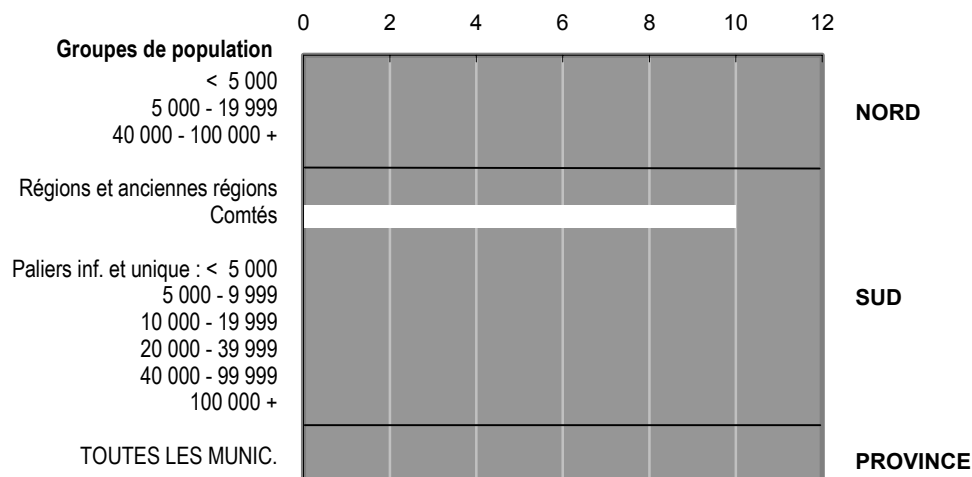
Nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur, 2001

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	0	0	0	0 à 365	39
5 000 - 19 999	0	0	0	0	10
40 000 - 100 000 +	0	0	12	0 à 12	3
SUD					
Régions et anc. régions	0	0	0	0 à 11	6
Comtés		10		10	1
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	0	0	0	0 à 185	28
5 000 - 9 999	0	0	0	0 à 15	37
10 000 - 19 999	0	0	0	0 à 79	35
20 000 - 39 999	0	0	0	0 à 10	15
40 000 - 99 999	0	0	0,02	0 à 0,14	6
100 000 +	0	0	0	0	5
TOUTES LES MUNIC.	0	0	0	0 à 365	185

Référence – RIF : SLC 92 3355 07.

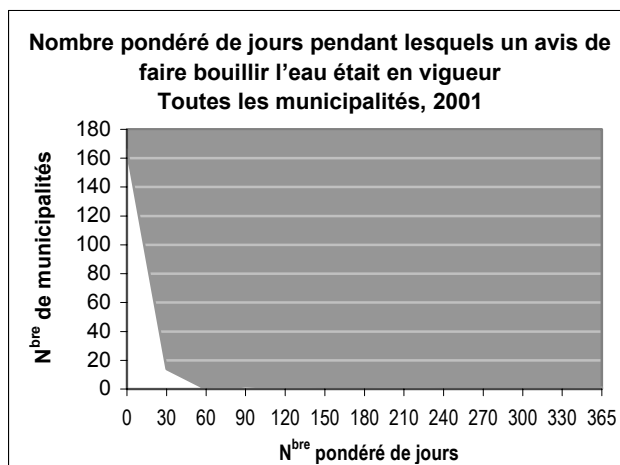
NOTA : Toutes les municipalités qui ont déclaré des données à ce titre ont été incluses.

Nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur, 2001 (médiane)



Avis de faire bouillir l'eau : Efficacité

Nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur.



Objectif

L'eau est sûre et répond aux besoins locaux.

Remarques

Cette mesure représente le nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau était en vigueur. Le nombre de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur a été pondéré par le nombre de raccords touchés. Par exemple, si un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur pendant 20 jours et touchait 50 % des ménages, le nombre pondéré de jours était alors de 10.

Dans le graphique ci-dessus, la première marque de graduation du nombre pondéré de jours est 0. La deuxième marque de graduation est 30 et représente un intervalle de 1 à 30 jours pondérés. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, on a sélectionné 0 comme première marque de graduation parce qu'il n'y a eu, pour la plupart des municipalités, aucune journée pondérée pendant laquelle un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur. Il est important de distinguer ce groupe des municipalités où il y a eu plus d'une journée pondérée pendant laquelle un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur.

Il y a eu, dans une municipalité, 365 jours pondérés pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau était en vigueur, mais vu la petite taille du graphique, cette valeur n'est pas visible. L'éventail des données pour chaque groupe de municipalités figure au tableau de la page précédente.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La source d'eau potable (un lac par rapport à des puits).
- Le nombre de sources alimentant le réseau d'eau potable.
- L'analyse et le contrôle de la qualité de l'eau brute et de l'eau traitée.
- La fréquence à laquelle les conduites principales d'eau sont nettoyées et rincées.
- L'état des conduites principales d'eau.
- L'achat d'eau potable d'une autre municipalité.
- Le type de traitement.
- La capacité de décontaminer l'eau, de la traiter et de l'acheminer.

Une municipalité qui achète de l'eau traitée d'une autre municipalité est assujettie aux avis de faire bouillir l'eau imposés à la municipalité auprès de laquelle elle achète l'eau.

Bris de conduites principales d'eau : Efficacité

Nombre de bris de conduites principales d'eau par 100 kilomètres de conduites principales d'eau par année.

$$\frac{\text{Nombre de bris de conduites principales d'eau par année}}{\text{Nombre total de kilomètres de conduites principales d'eau / 100}}$$

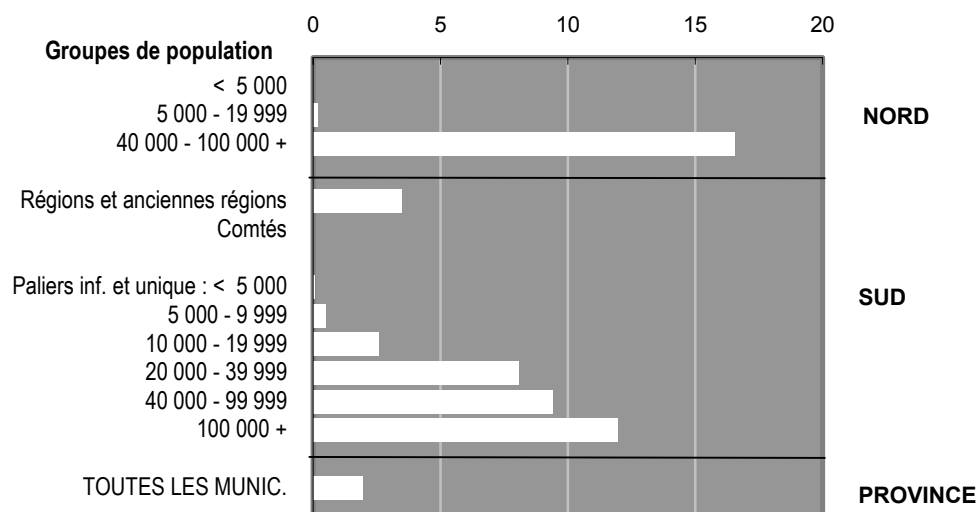
Nombre de bris de conduite principales d'eau par 100 kilomètres de conduites principales d'eau par année, 2001

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	0	0	8	0 à 94	42
5 000 - 19 999	0,09	0,19	13	0 à 34	11
40 000 - 100 000 +	0,18	17	26	0,18 à 26	3
SUD					
Régions et anc. régions Comtés	1	3	11	0 à 17	8
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	0	0,06	5	0 à 72	29
5 000 - 9 999	0,10	0,48	11	0 à 38	37
10 000 - 19 999	0,08	3	10	0 à 47	47
20 000 - 39 999	4	8	12	0 à 51	16
40 000 - 99 999	4	9	18	0,03 à 35	11
100 000 +	6	12	15	5 à 38	8
TOUTES LES MUNIC.	0	2	11	0 à 94	212

Référence – RIF : SLC 92 3356 07.

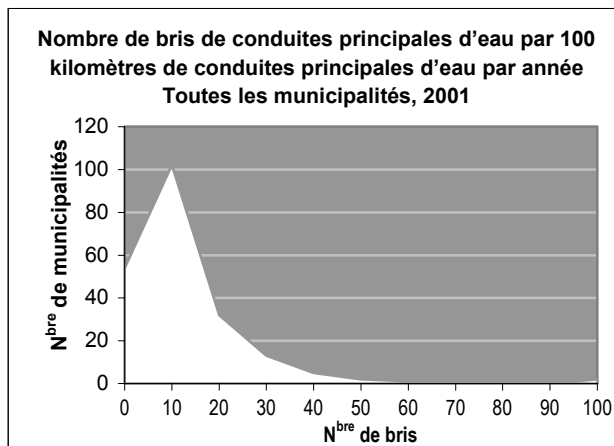
NOTA : Si une municipalité a rempli SLC 91 3304 11, celle-ci a été exclue si le nombre de kilomètres de conduites principales d'eau déclaré à SLC 92 3356 06 n'était pas égal au nombre de kilomètres de conduites principales d'eau déclaré à SLC 91 3304 11 / 100.

Nombre de bris de conduites principales d'eau par 100 kilomètres de conduites principales d'eau par année, 2001 (médiane)



Bris de conduites principales d'eau : Efficacité

Nombre de bris de conduites principales d'eau par 100 kilomètres de conduites principales d'eau par année.

**Objectif**

Améliorer la fiabilité du système.

Remarques

Dans le graphique ci-dessus, la première marque de graduation du nombre de bris est 0. La deuxième marque de graduation est 10 et représente un intervalle de 1 à 10 bris. Bien que les marques de graduation représentent en général un intervalle, on a sélectionné 0 comme première marque de graduation parce que la plupart des municipalités n'ont déclaré aucun bris.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- L'âge des conduites principales d'eau et des raccords.
- Le matériau dont sont fabriquées les conduites.
- La profondeur des conduites principales d'eau.
- Les conditions du sol.
- L'échelle barométrique et les fluctuations.
- Les pannes d'électricité.
- Les programmes d'entretien et de réparation des conduites.
- L'ampleur des conditions hivernales et de la pénétration du gel.
- La corrosion.
- La construction de routes.

Collecte des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets par tonne.

Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets

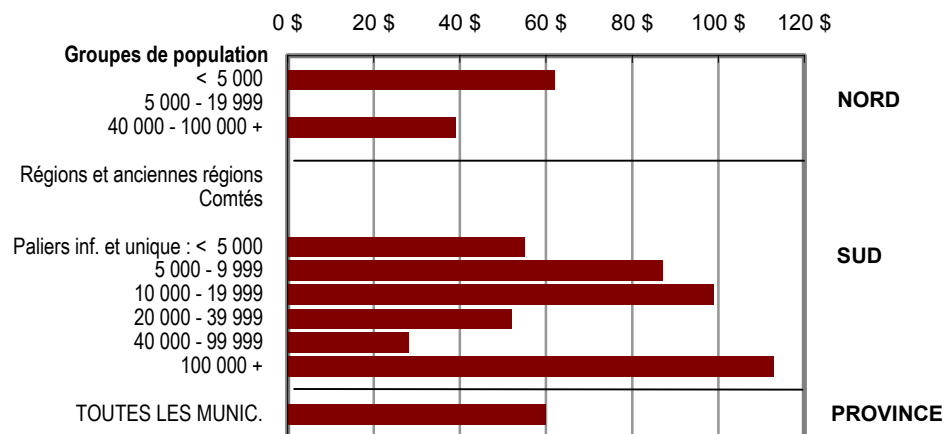
Nombre total de tonnes de déchets recueillis pour toutes les catégories de biens-fonds

**Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets par tonne
2001**

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
	\$	\$	\$	\$	
NORD					
< 5 000	23	62	96	23 à 96	3
5 000 - 19 999					0
40 000 - 100 000 +		39		39	1
SUD					
Régions et anc. régions					0
Comtés					0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000		55	61	55 à 61	2
5 000 - 9 999		87	94	87 à 94	2
10 000 - 19 999	60	99	134	57 à 163	5
20 000 - 39 999	51	52	58	51 à 65	4
40 000 - 99 999	14	28	38	14 à 67	4
100 000 +		113		113	1
TOUTES LES MUNIC.	51	60	94	14 à 163	22

Référence – RIF : SLC 91 3402 13.

NOTA : Toutes les municipalités qui ont déclaré des données à ce titre ont été incluses.

**Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets par tonne
2001 (médiane)**

Collecte des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets par ménage.

Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets

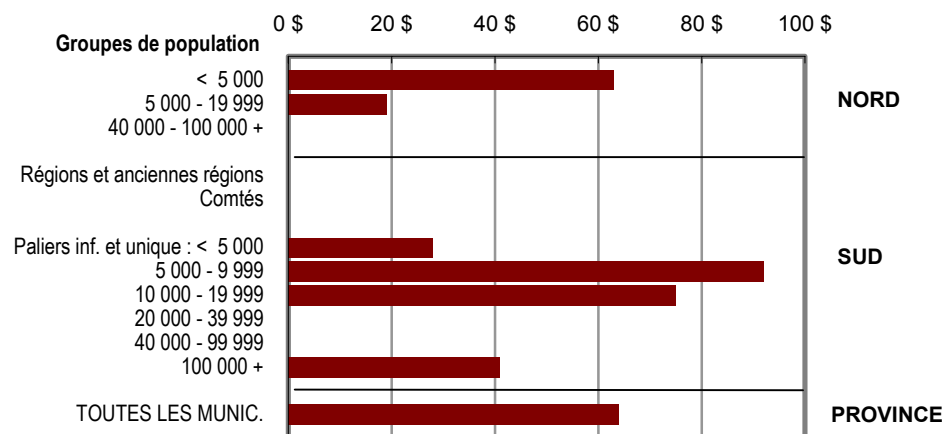
Nombre total de ménages

**Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets par ménage
2001**

Population	25 ^e percentile \$	50 ^e percentile (médiane) \$	75 ^e percentile \$	Fourchette \$	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	42	63	114	10 à 219	14
5 000 - 19 999		19	66	19 à 66	2
40 000 - 100 000 +					0
SUD					
Régions et anc. régions					0
Comtés					0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	28	28	97	12 à 107	6
5 000 - 9 999	14	92	93	14 à 132	4
10 000 - 19 999	50	75	85	27 à 88	5
20 000 - 39 999					0
40 000 - 99 999					0
100 000 +		41			1
TOUTES LES MUNIC.	28	64	93	10 à 219	32

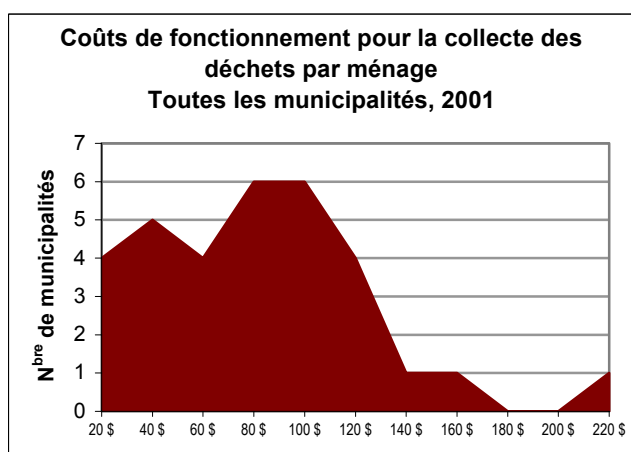
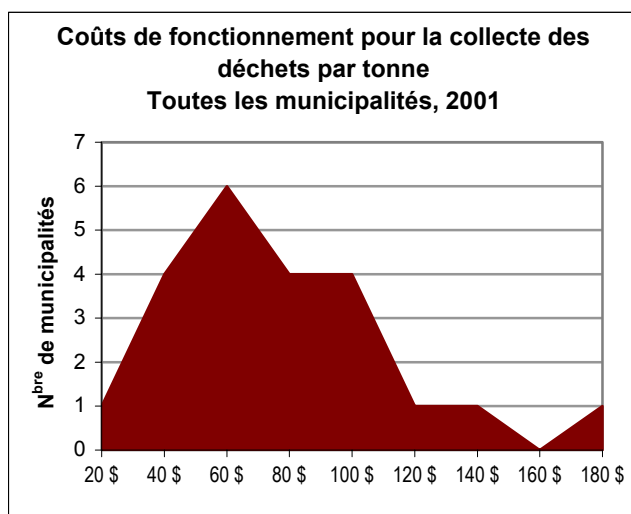
Référence – RIF : SLC 91 3402 13.

NOTA : Les municipalités dont le nombre de ménages (dénominateur) n'égalait pas le nombre total de ménages déclaré à SLC 90 0010 02, et qui n'ont pas indiqué qu'elles servaient d'autres municipalités, ont été exclues.

**Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets par ménage
2001 (médiane)**

Déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets par tonne ou par ménage.

**Objectif**

Services efficaces de collecte des déchets.

Remarques

Si le nombre de ménages sert de dénominateur, il représente le nombre total de ménages pas le nombre de ménages servis. Lorsque le nombre de ménages est relativement faible, le résultat en matière d'efficience peut sembler bas étant donné que les coûts de fonctionnement sont divisés par le nombre total de ménages.

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, la question de savoir s'il s'agit du nombre estimatif ou pesé de tonnes a une incidence sur les résultats. Il est à noter que par tonne on entend une tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de biens-fonds.

Pour 2001, les municipalités qui disposaient de systèmes intégrés de gestion des déchets solides ne déclaraient que les coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne ou par ménage. Elles ne déclaraient pas les mesures individuelles de la collecte des déchets, de l'élimination des déchets et du réacheminement des déchets solides.

Une région qui fournissait le même niveau de service de collecte des déchets à toutes les municipalités locales dont elle était responsable a noté une différence marquée, de l'ordre de 10 \$ à 20 \$ par ménage, dans ses coûts de fonctionnement tout dépendant du fait qu'elle servait une municipalité en grande partie urbaine ou rurale.

**Facteurs ayant
eu une incidence
sur les résultats**

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La répartition urbaine/rurale.
- Le niveau des services de collecte des déchets, y compris le pourcentage de résidents desservis, la collecte de déchets industriels/commerciaux/institutionnels, la fréquence de la collecte.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels.
- La forme urbaine : la distance entre les points de collecte et la quantité de déchets recueillis à chaque point.
- La distance de transport jusqu'aux lieux d'enfouissement et aux postes de transfert.
- Les services spéciaux de collecte des déchets, (p. ex., prestation de services de collecte sur appel des biens durables et volumineux).
- La limite quant au nombre de sacs ou de conteneurs.
L'interdiction de recueillir les feuilles/les déchets de jardin et les produits recyclables mêlés aux déchets ordinaires.
- La présence d'un marché concurrentiel.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés.

Lorsque le nombre de tonnes a servi de dénominateur, les facteurs suivants ont aussi eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir si des balances étaient disponibles aux lieux d'enfouissement et aux postes de transfert des déchets solides.
- La question de savoir si le nombre de tonnes déclaré était estimatif ou pesé.
- La question de savoir si les principes généralement reconnus de l'organisme Corporations Supporting Recycling étaient utilisés pour mesurer le débit des déchets.

Élimination des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets par tonne.

Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets

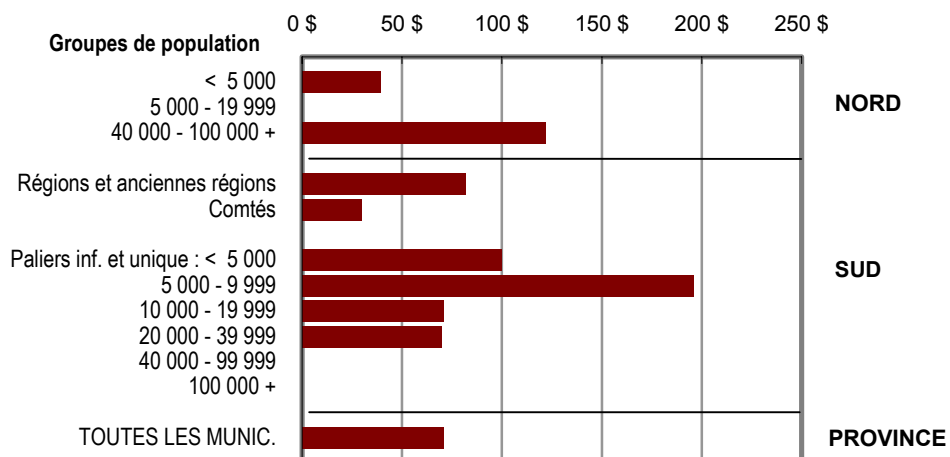
Nombre total de tonnes de déchets éliminés pour toutes les catégories de biens-fonds

**Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets par tonne
2001**

Population	25 ^e percentile \$	50 ^e percentile (médiane) \$	75 ^e percentile \$	Fourchette \$	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000		39	52	39 à 52	2
5 000 - 19 999					0
40 000 - 100 000 +		122		122	1
SUD					
Régions et anc. régions		82	96	82 à 96	2
Comtés		30	53	30 à 53	2
Paliers inf. et unique :					
< 5 000		100		100	1
5 000 - 9 999		196		196	1
10 000 - 19 999		71		71	1
20 000 - 39 999	70	70	115	70 à 115	3
40 000 - 99 999					0
100 000 +					0
TOUTES LES MUNIC.	53	71	100	30 à 196	13

Référence – RIF : SLC 91 3502 13.

NOTA : Dans le Sud de l'Ontario, les municipalités de palier inférieur ont été exclues si l'élimination des déchets relevait d'une municipalité de palier supérieur. Les possibilités de comparaison sont limitées parce qu'il n'y a que de 1 à 3 municipalités déclarantes dans chaque groupe.

**Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets par tonne
2001 (médiane)**

Élimination des déchets : Efficience

Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets par ménage.

Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets

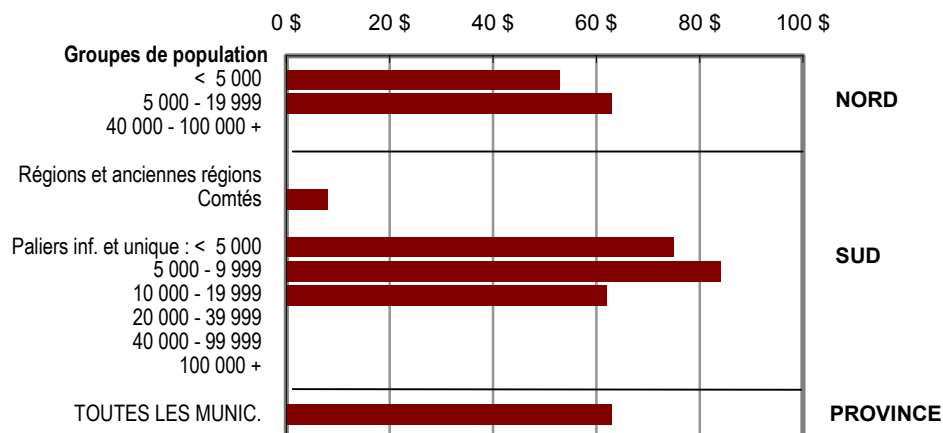
Nombre total de ménages

**Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets par ménage
2001**

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
	\$	\$	\$	\$	
NORD					
< 5 000	36	53	75	3 à 685	41
5 000 - 19 999		63		63	1
40 000 - 100 000 +					
SUD					
Régions et anc. régions					0
Comtés		8		8	1
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	37	75	138	31 à 417	25
5 000 - 9 999	66	84	99	54 à 185	8
10 000 - 19 999	37	62	63	37 à 89	4
20 000 - 39 999					0
40 000 - 99 999					0
100 000 +					0
TOUTES LES MUNIC.	37	63	89	3 à 685	80

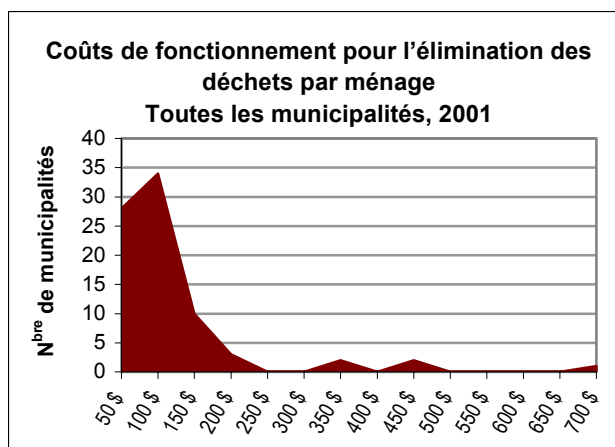
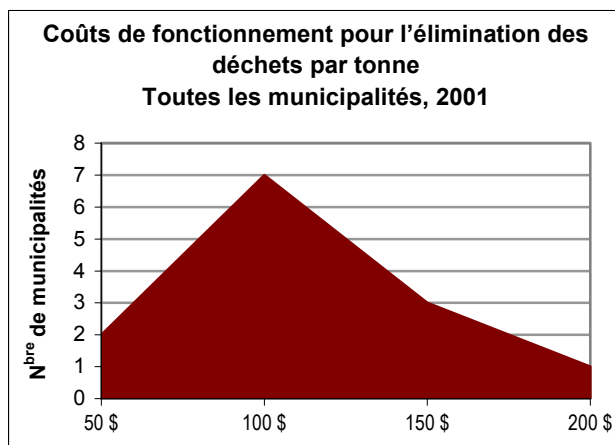
Référence – RIF : SLC 91 3502 13.

NOTA : Les municipalités dont le nombre de ménages (dénominateur) n'égalait pas le nombre total de ménages déclaré à 90 0010 02 ont été exclues. Dans le Sud de l'Ontario, les municipalités de palier inférieur ont été exclues si l'élimination des déchets relevait d'une municipalité de palier supérieur.

**Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets par ménage
2001 (médiane)**

Déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets par tonne ou par ménage.

**Objectif**

Services efficaces d'élimination des déchets.

Remarques

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, la question de savoir s'il s'agit du nombre estimatif ou pesé de tonnes a une incidence sur les résultats. Il est à noter que par tonne on entend une tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de biens-fonds.

Pour 2001, les municipalités qui disposaient de systèmes intégrés de gestion des déchets solides ne déclaraient que les coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne ou par ménage. Elles ne déclaraient pas les mesures individuelles de la collecte des déchets, de l'élimination des déchets et du réacheminement des déchets solides.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La répartition urbaine/rurale.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels.
- La méthode d'élimination : enfouissement, incinération, compostage, exportation, etc.
- Le nombre de lieux d'enfouissement.
- La prise en considération rétroactive des coûts de fermeture et de post-fermeture des lieux d'enfouissement.
- Les coûts de gestion perpétuels des lieux d'enfouissement.
- Les programmes de recyclage et le taux de réacheminement des déchets solides.
- La présence d'un marché concurrentiel.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés.

Lorsque le nombre de tonnes a servi de dénominateur, les facteurs suivants ont aussi eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir si des balances étaient disponibles aux lieux d'enfouissement et aux postes de transfert des déchets solides.
- La question de savoir si le nombre de tonnes déclaré était estimatif ou pesé.
- La question de savoir si les principes généralement reconnus de l'organisme Corporations Supporting Recycling étaient utilisés pour mesurer le débit des déchets.

Réacheminement des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne.

Coûts de fonctionnement pour le réacheminement des déchets solides

Nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de biens-fonds

**Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage)
des déchets solides par tonne, 2001**

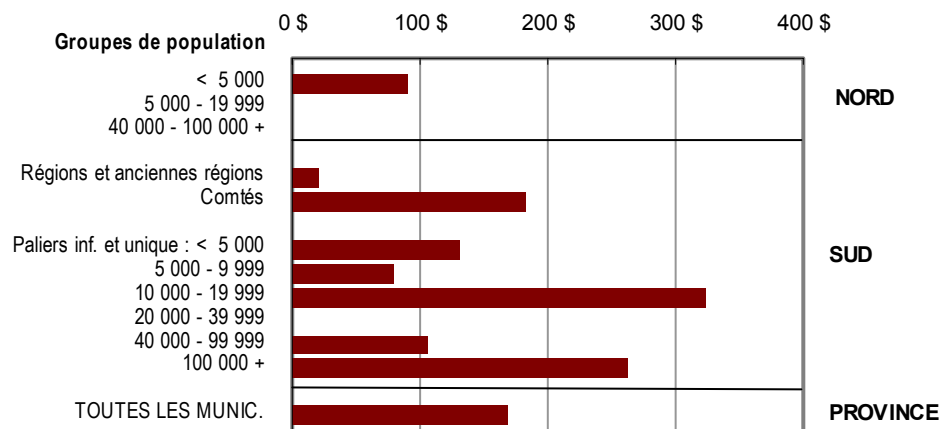
Population	25 ^e percentile \$	50 ^e percentile (médiane) \$	75 ^e percentile \$	Fourchette \$	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000		91		91	1
5 000 - 19 999					0
40 000 - 100 000 +					0
SUD					
Régions et anc. régions		20		20	1
Comtés		183		183	1
Paliers inf. et unique :					
< 5 000		132	172	132 à 172	2
5 000 - 9 999		80	219	80 à 219	2
10 000 - 19 999		324	334	324 à 334	2
20 000 - 39 999					0
40 000 - 99 999	51	106	168	51 à 168	3
100 000 +		262			1
TOUTES LES MUNIC.	91	168	219	20 à 334	13

Référence – RIF : SLC 91 3602 13.

Les municipalités ont été exclues si le nombre de tonnes de déchets déclaré à 91 3602 11 :

- N'était pas égal au nombre de tonnes de déchets déclaré à 92 3656 05 $\pm$ 1,5 (mesure du réacheminement des déchets solides par rapport au nombre total de tonnes de déchets résidentiels et industriels/commerciaux/institutionnels).
- Était inférieur au nombre de tonnes de déchets résidentiels déclaré à 92 3655 05 (mesure du réacheminement des déchets solides résidentiels).

**Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage) des
déchets solides par tonne, 2001 (médiane)**



Réacheminement des déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage) des déchets solides par ménage.

Coûts de fonctionnement pour le réacheminement des déchets solides

Nombre total de ménages

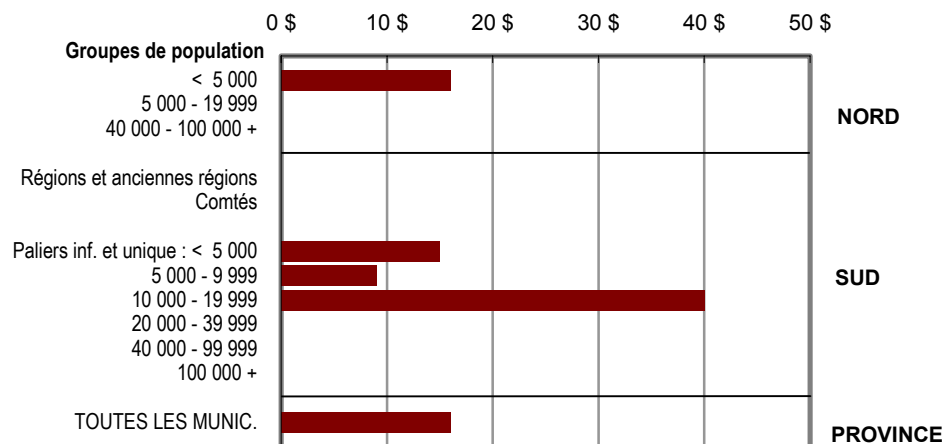
**Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage)
des déchets solides par ménage, 2001**

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
	\$	\$	\$	\$	
NORD					
< 5 000	7	16	34	2 à 87	15
5 000 - 19 999					0
40 000 - 100 000 +					0
SUD					
Régions et anc. régions					0
Comtés					0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	9	15	22	3 à 55	16
5 000 - 9 999	7	9	35	7 à 65	4
10 000 - 19 999	23	40	43	2 à 43	3
20 000 - 39 999					0
40 000 - 99 999					0
100 000 +					0
TOUTES LES MUNIC.	9	16	30	2 à 87	38

Référence – RIF : SLC 91 3602 13.

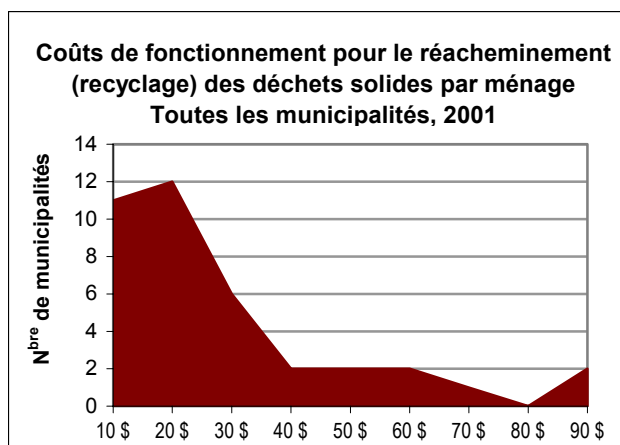
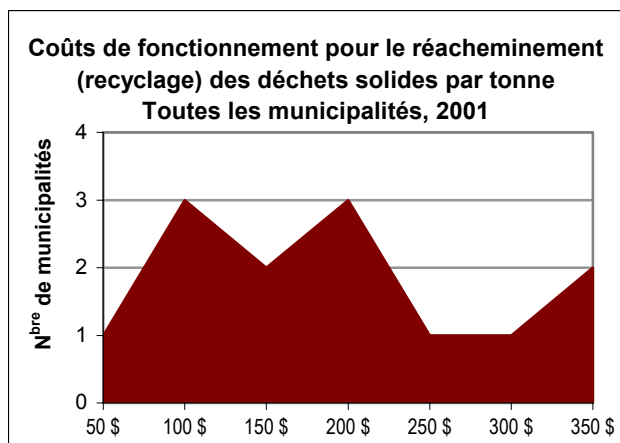
NOTA : Les municipalités dont le nombre de ménages (dénominateur) n'égalait pas le nombre total de ménages que la municipalité a déclaré à SLC 90 0010 02 ont été exclues. Dans le Sud de l'Ontario, les municipalités de palier inférieur ont été exclues si l'élimination des déchets relevait d'une municipalité de palier supérieur.

**Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage)
des déchets solides par ménage, 2001 (médiane)**



Déchets solides : Efficience

Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne ou par ménage.

**Objectif**

Services efficaces de réacheminement des déchets solides.

Remarques

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, la question de savoir s'il s'agit du nombre estimatif ou pesé de tonnes a une incidence sur les résultats. Il est à noter que par tonne on entend une tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficience représente le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de biens-fonds.

Pour 2001, les municipalités qui disposaient de systèmes intégrés de gestion des déchets solides ne déclaraient que les coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne ou par ménage. Elles ne déclaraient pas les mesures individuelles de la collecte des déchets, de l'élimination des déchets et du réacheminement des déchets solides.

Le nombre de tonnes de déchets réacheminés pour toutes les catégories de biens-fonds, qui a servi de dénominateur, a été comparé au nombre de tonnes de déchets réacheminés déclaré au titre de l'efficacité du réacheminement des déchets.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La répartition rurale/urbaine.
- L'ampleur des programmes de réacheminement des déchets solides et le type de matériaux réacheminés.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels réacheminés.
- Le taux de réacheminement des déchets solides, y compris le niveau de participation du public.
- Les services de collecte et la fréquence de la collecte.
- Les budgets de promotion et de sensibilisation.
- La distance de transport jusqu'à une usine de traitement et aux marchés.
- La présence d'un marché concurrentiel.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés
- Les montants perçus pour les matières recyclables.

Lorsque le nombre de tonnes a servi de dénominateur, les facteurs suivants ont aussi eu une incidence sur les résultats:

- La question de savoir si des balances étaient disponibles aux lieux d'enfouissement et aux postes de transfert des déchets solides.
- La question de savoir si le nombre de tonnes déclaré était estimatif ou pesé.
- Les précipitations, qui augmentent le poids des matières recueillies.
- La question de savoir si les principes généralement reconnus de l'organisme Corporations Supporting Recycling étaient utilisés pour mesurer le débit des déchets.

Gestion des déchets solides : Efficience

Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne.

Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides

Nombre total de tonnes de déchets éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de biens-fonds

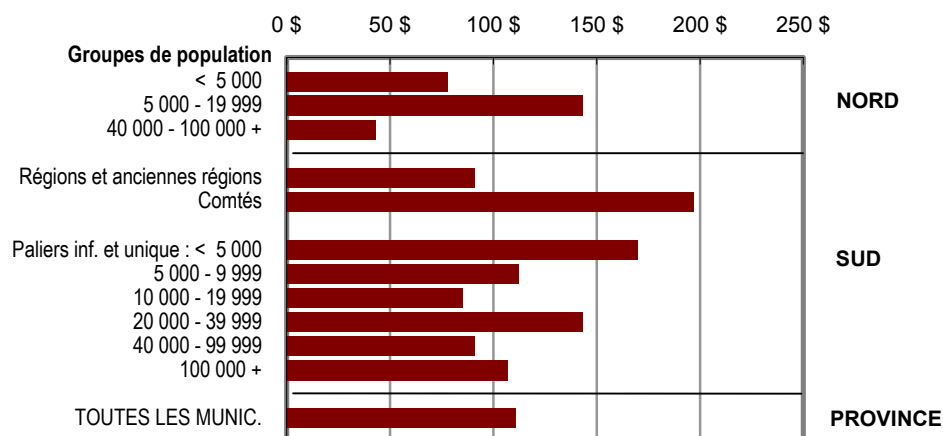
Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides par tonne, 2001

Population	25 ^e percentile \$	50 ^e percentile (médiane) \$	75 ^e percentile \$	Fourchette \$	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	53	78	111	53 à 166	4
5 000 - 19 999	82	143	273	82 à 273	3
40 000 - 100 000 +		43	54	43 à 54	2
SUD					
Régions et anc. régions	64	91	97	41 à 120	5
Comtés		197		197	1
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	153	170	187	153 à 263	4
5 000 - 9 999	80	112	149	31 à 180	7
10 000 - 19 999	49	85	162	16 à 182	8
20 000 - 39 999	111	143	188	74 à 223	10
40 000 - 99 999	63	91	195	50 à 208	7
100 000 +	73	107	113	73 à 113	3
TOUTES LES MUNIC.	74	111	170	16 à 273	54

Référence – RIF : SLC 91 3603 13. Les municipalités ont été exclues pour les raisons suivantes :

- Le nombre total de tonnes de déchets éliminés et réacheminés déclaré à 91 3603 11 n'égalait pas le nombre total de tonnes de déchets éliminés et réacheminés déclaré à 92 3656 06 (mesure de l'efficacité du réacheminement des déchets résidentiels par rapport au nombre total de tonnes de déchets résidentiels et industriels/commerciaux/institutionnels).
- Les services contractuels sont représentés par un nombre négatif.

Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides par tonne, 2001 (médiane)



Gestion des déchets solides : Efficience

Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par ménage.

Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides

Nombre total de ménages

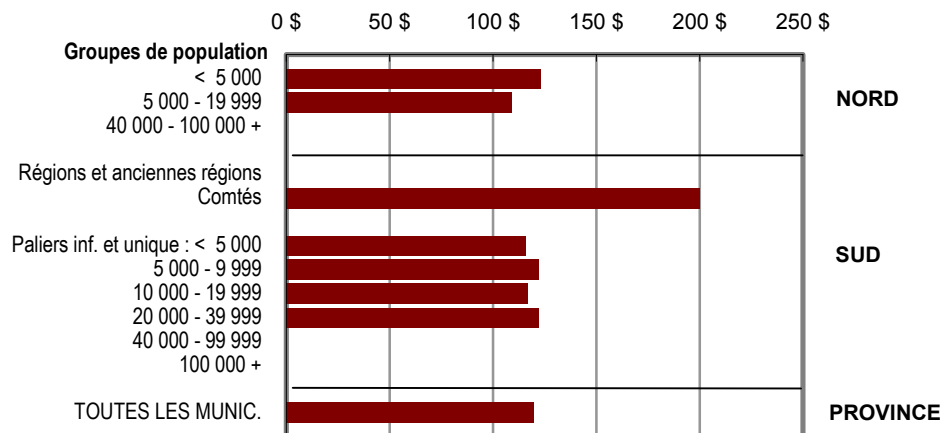
Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides par ménage, 2001

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
	\$	\$	\$	\$	
NORD					
< 5 000	104	123	174	32 à 284	17
5 000 - 19 999	68	109	123	68 à 123	3
40 000 - 100 000 +					0
SUD					
Régions et anc. régions					0
Comtés		200		200	1
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	97	116	133	64 à 318	16
5 000 - 9 999	73	122	155	30 à 272	21
10 000 - 19 999	93	117	128	83 à 158	12
20 000 - 39 999		122		122	1
40 000 - 99 999					0
100 000 +					0
TOUTES LES MUNIC.	88	120	158	30 à 318	71

Référence – RIF : SLC 91 3603 13.

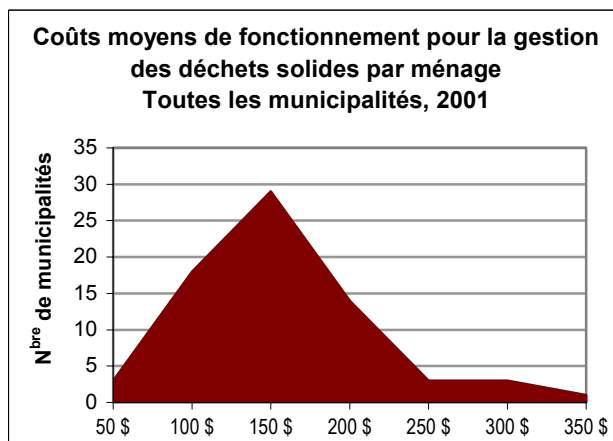
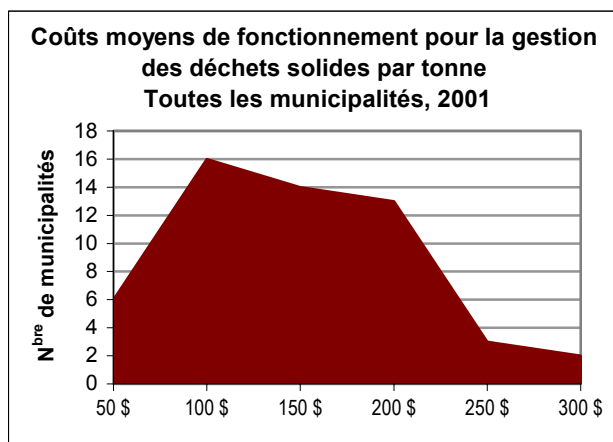
NOTA : Les municipalités dont le nombre de ménages (dénominateur) n'égalait pas le nombre total de ménages déclaré à SLC 90 0010 02, et qui n'ont pas indiqué qu'elles servaient d'autres municipalités, ont été exclues.

Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides par ménage, 2001 (médiane)



Déchets solides : Efficience

Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides par tonne ou par ménage.

**Objectif**

Gestion efficace des déchets solides.

Remarques

Pour 2001, les municipalités qui disposaient de systèmes intégrés de gestion des déchets solides ne déclaraient que les coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne ou par ménage. Elles ne déclaraient pas les mesures individuelles de la collecte des déchets, de l'élimination des déchets et du réacheminement des déchets solides. Par gestion des déchets solides, on entend la collecte des déchets, l'élimination des déchets et le réacheminement des déchets solides. Par conséquent, les facteurs ayant une incidence sur la présente mesure comprennent tous les facteurs ayant une incidence sur chaque volet de cette mesure.

Si le nombre de tonnes sert de dénominateur, la question de savoir s'il s'agit du nombre estimatif ou pesé de tonnes a une incidence sur les résultats. Il est à noter que par tonne on entend une tonne métrique (2 204,6 livres ou 1 000 kilogrammes). Le nombre de tonnes utilisé comme dénominateur au titre de l'efficacité représente le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de biens-fonds.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La répartition rurale/urbaine.
- Le niveau des services de collecte des déchets, y compris le pourcentage de résidents desservis, la collecte des déchets industriels/commerciaux/institutionnels, la fréquence de la collecte.
- La répartition des déchets résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels.
- La forme urbaine : la distance entre les points de collecte et la quantité de déchets recueillis à chaque point.
- La limite quant au nombre de sacs ou de conteneurs.
L'interdiction de recueillir les feuilles/les déchets de jardin et les produits recyclables mêlés aux déchets ordinaires.
- La distance de transport jusqu'aux lieux d'enfouissement et aux postes de transfert.
- La méthode d'élimination : enfouissement, incinération, compostage, exportation, etc.
- Le nombre de lieux d'enfouissement.
- Les coûts de gestion perpétuels des lieux d'enfouissement.
- La prise en considération rétroactive des coûts de fermeture et de post-fermeture des lieux d'enfouissement.
- L'ampleur des programmes de réacheminement des déchets solides et le type de matériaux réacheminés.
- Le taux de réacheminement des déchets solides, y compris le niveau de participation du public. La présence d'un marché concurrentiel.
- L'utilisation d'entrepreneurs privés.

Lorsque le nombre de tonnes a servi de dénominateur, les facteurs suivants ont aussi eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir si des balances étaient disponibles aux lieux d'enfouissement et aux postes de transfert des déchets solides.
- La question de savoir si le nombre de tonnes déclaré était estimatif ou pesé.
- La question de savoir si les principes généralement reconnus de l'organisme Corporations Supporting Recycling étaient utilisés pour mesurer le débit des déchets.

Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre de plaintes reçues en une année à propos de la collecte de déchets et de matières recyclables par millier de ménages.

Nombre de plaintes reçues en une année à propos de
la collecte de déchets et de matières recyclables

Nombre total de ménages / 1 000

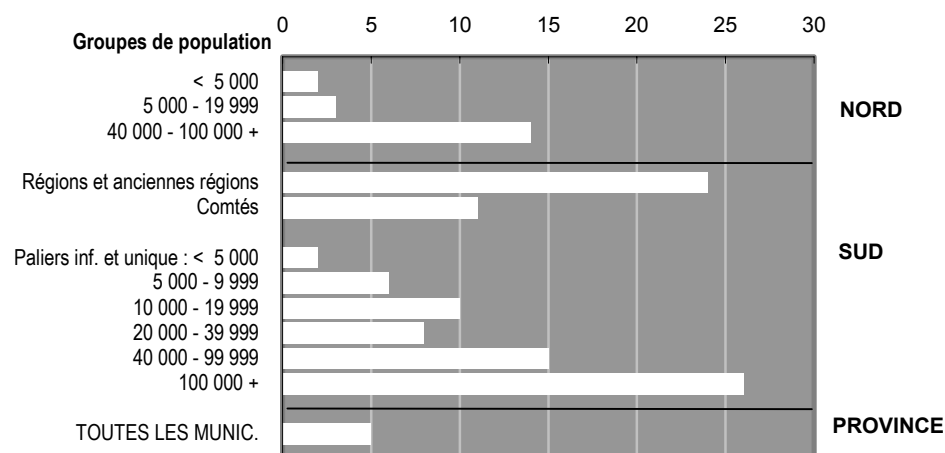
**Nombre de plaintes reçues en une année à propos de la
collecte de déchets et de matières recyclables par millier de ménages
2001**

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	0	2	9	0 à 122	70
5 000 - 19 999	1	3	17	0 à 19	10
40 000 - 100 000 +	11	14	17	11 à 17	3
SUD					
Régions et anc. régions	15	24	30	0 à 48	10
Comtés	0	11	12	0 à 22	4
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	0	2	6	0 à 80	53
5 000 - 9 999	1	6	18	0 à 63	53
10 000 - 19 999	3	10	24	0 à 106	45
20 000 - 39 999	2	8	12	0 à 53	16
40 000 - 99 999	5	15	38	1 à 280	12
100 000 +	8	26	33	0 à 62	8
TOUTES LES MUNIC.	0	5	17	0 à 280	284

Référence – RIF : SLC 92 3452 07.

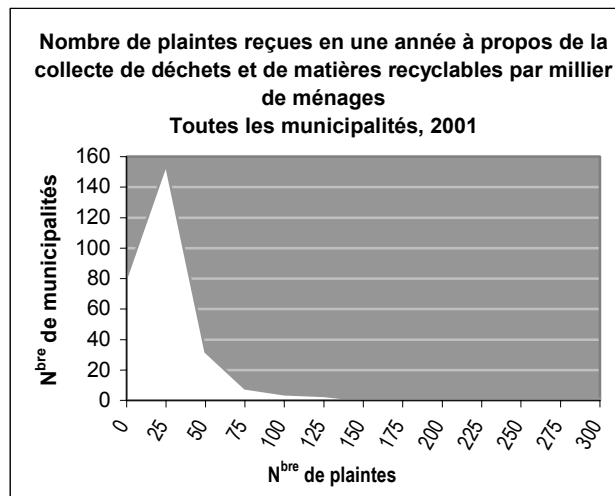
NOTA : Toutes les municipalités qui ont déclaré des données à ce titre ont été incluses.

**Nombre de plaintes reçues en une année à propos de la collecte de
déchets et de matières recyclables par millier de ménages
2001 (médiane)**



Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre de plaintes reçues en une année à propos de la collecte de déchets et de matières recyclables par millier de ménages.



Objectif

Prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence sur l'environnement.

Remarques

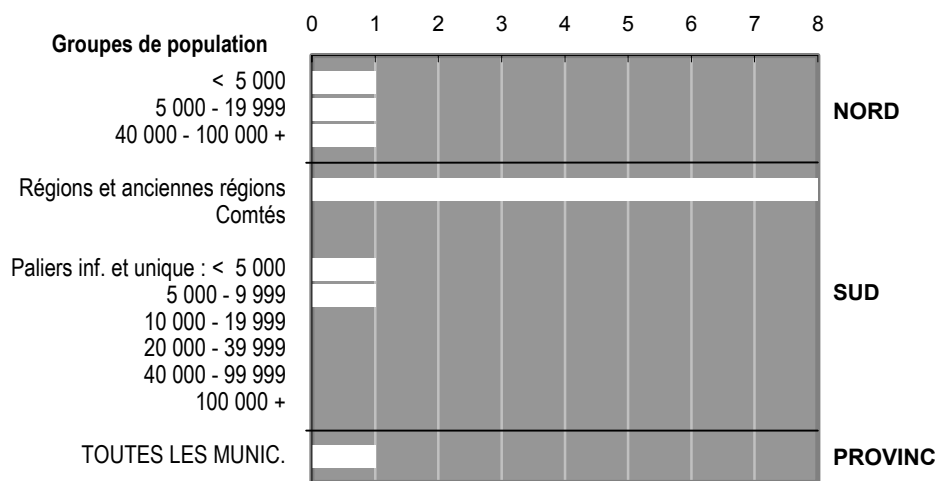
Les systèmes de suivi des municipalités et leurs définitions d'une plainte diffèrent.

Les plaintes ne devraient pas comprendre les demandes de renseignements du public à l'égard d'un service ou les commentaires à l'égard des politiques municipales. Certaines municipalités ont donné des exemples de plaintes (collecte de déchets incomplète, déchets non recueillis, conteneurs sales, problèmes afférents aux bancs de neige). Selon une municipalité, une plainte nécessite une enquête du personnel municipal et une résolution.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

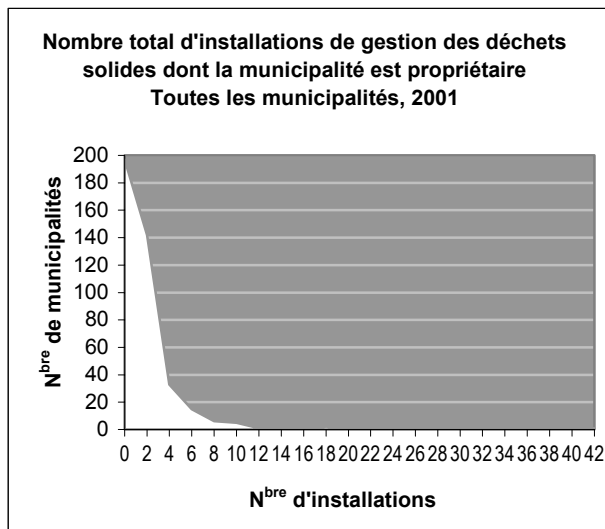
Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir si les plaintes faisaient l'objet d'un suivi officiel ou officieux.
- La question de savoir si autant les plaintes faites au téléphone que celles faites par écrit ont été incluses.
- La question de savoir si les plaintes étaient considérées séparément des demandes de renseignements du public.
- La question de savoir si une municipalité offrait des services de collecte à domicile ou ne procédait à la collecte des matières recyclables qu'à un dépôt.
- Un changement d'entrepreneur ou de méthode de collecte.



Gestion des déchets solides : Efficacité

Nombre total d'installations de gestion des déchets solides dont la municipalité est propriétaire.

**Objectif**

Prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence sur l'environnement.

Remarques

Cette mesure ne s'applique qu'aux installations de gestion des déchets solides dont la municipalité est propriétaire. Parmi les municipalités déclarantes, 197 ont indiqué ne pas être propriétaires d'une telle installation.

Cette mesure permet de mettre en contexte le nombre de jours par année pendant lesquels un arrêté d'exécution pris par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme de qualité de l'air ou des eaux souterraines était en vigueur et le nombre d'installations touchées.

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Nombre de jours par année pendant lesquels un arrêté d'exécution pris par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme de qualité de l'air ou des eaux souterraines était en vigueur pour une installation de gestion des déchets solides, par installation.

Nombre de jours par année pendant lesquels un arrêté d'exécution pris par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme de qualité de l'air ou des eaux souterraines était en vigueur pour une installation de gestion des déchets solides, par installation, 2001

Nombre de municipalités Selon le nombre de jours pendant lesquels un arrêté d'exécution était en vigueur					Fourchette : Nombre de jours	Nombre de municipalités déclarantes
Population	0 à 25 jours	26 à 100 jours	101 à 200 jours	201 à 365 jours		
NORD						
< 5 000	2	1			17 à 40	3
5 000 - 19 999						0
40 000 - 100 000 +						0
SUD						
Régions et anc. régions	1				1	1
Comtés						
Paliers inf. et unique :						
< 5 000				1	365	1
5 000 - 9 999			1	1	135 à 242	2
10 000 - 19 999		1		2	5 à 365	3
20 000 - 39 999						0
40 000 - 99 999						0
100 000 +						0
TOUTES LES MUNIC.	2	3	1	4	1 à 365	10

Référence – RIF : SLC 92 3553 07 à SLC 92 3560 07.

Condition : Le nombre de jours est plus grand que 0.

NOTA : Cette mesure ne vise que les installations dont une municipalité est propriétaire. Les municipalités n'ont été comptées qu'une fois, selon l'installation ayant le plus grand nombre de jours pendant lesquels un arrêté d'exécution était en vigueur. Seule une municipalité a indiqué que plus d'une de ses installations avait fait l'objet d'un arrêté d'exécution.

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Nombre de jours par année pendant lesquels un arrêté d'exécution pris par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme de qualité de l'air ou des eaux souterraines était en vigueur pour une installation de gestion des déchets solides, par installation.

Objectif

Prestation de services municipaux de gestion des déchets solides qui n'ont aucune incidence sur l'environnement.

Remarques

Cette mesure ne s'applique qu'aux installations de gestion des déchets solides dont une municipalité est propriétaire.

Seulement 10 municipalités ont déclaré qu'une installation de gestion des déchets solides dont elles étaient propriétaires avait fait l'objet d'un arrêté d'exécution pris par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme de qualité de l'air ou des eaux souterraines. Par conséquent, aucun graphique de distribution des fréquences n'a été préparé.

Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés.

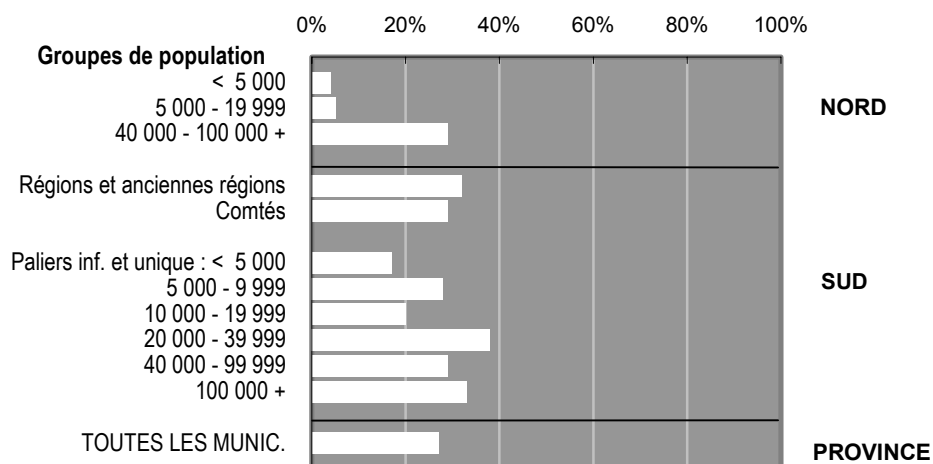
$$\frac{\text{Nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels réacheminés}}{\text{Nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels éliminés et réacheminés}} \times 100$$

**Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés
2001**

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	1 %	4 %	28 %	0 % à 42 %	23
5 000 - 19 999		5 %	10 %	5 % à 10 %	2
40 000 - 100 000 +		29 %	34 %	29 % à 34 %	2
SUD					
Régions et anc. régions	28 %	32 %	34 %	18 % à 43 %	9
Comtés	18 %	29 %	44 %	18 % à 44 %	3
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	9 %	17 %	36 %	0,4 % à 68 %	23
5 000 - 9 999	16 %	28 %	34 %	4 % à 77 %	24
10 000 - 19 999	13 %	20 %	39 %	2 % à 56 %	20
20 000 - 39 999	27 %	38 %	44 %	26 % à 45 %	7
40 000 - 99 999	13 %	29 %	34 %	7 % à 48 %	10
100 000 +	29 %	33 %	35 %	10 % à 39 %	6
TOUTES LES MUNIC.	10 %	27 %	34 %	0 % à 77 %	129

Référence – FIR : SLC 92 3655 07.

Condition : Le résultat est inférieur à 100 %.

**Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés
2001 (médiane)**


Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels et industriels/commerciaux/institutionnels).

	Nombre total de tonnes de déchets solides réacheminés pour toutes les catégories de biens-fonds	X 100
	Nombre total de tonnes de déchets solides éliminés et réacheminés pour toutes les catégories de biens-fonds	

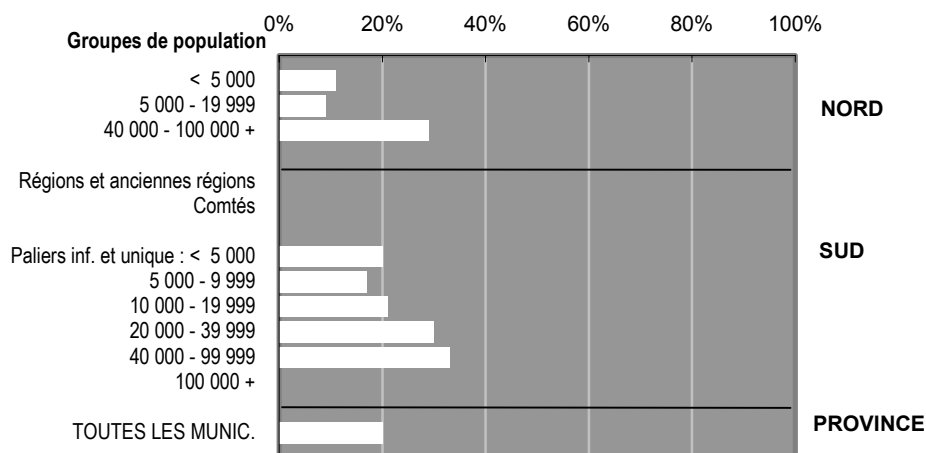
**Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés
(par rapport au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels
et industriels/commerciaux/institutionnels), 2001**

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	11 %	11 %	14 %	11 % à 16 %	4
5 000 - 19 999	7 %	9 %	13 %	1 % à 17 %	5
40 000 - 100 000 +		29 %		29 %	1
SUD					
Régions et anc. régions					0
Comtés					0
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	16 %	20 %	30 %	7 % à 51 %	10
5 000 - 9 999	13 %	17 %	22 %	11 % à 91 %	13
10 000 - 19 999	18 %	21 %	27 %	9 % à 57 %	12
20 000 - 39 999	28 %	30 %	37 %	25 % à 49 %	5
40 000 - 99 999		33 %	40 %	33 % à 40 %	2
100 000 +					
TOUTES LES MUNIC.	13 %	20 %	29 %	1 % à 91 %	52

Référence – RIF : SLC 92 3656 07.

NOTA : Les municipalités ne devaient déclarer qu'une seule mesure au titre de l'efficacité du réacheminement des déchets. Seules les municipalités qui n'ont pas déclaré cette mesure uniquement selon le nombre de tonnes de déchets résidentiels ont été incluses.

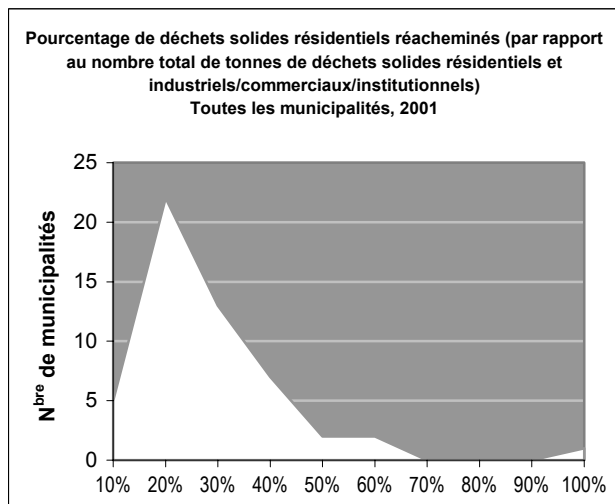
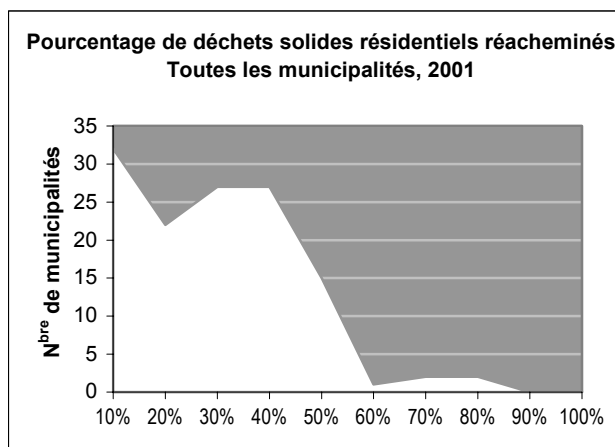
**Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés
(par rapport au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels et
industriels/commerciaux/institutionnels), 2001 (médiane)**



Réacheminement des déchets solides : Efficacité

Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés.

Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels et industriels/commerciaux/institutionnels).



Objectif

Les programmes municipaux de réduction des déchets permettent de réacheminer les déchets solides pour éviter qu'ils ne se soient enfouis ou incinérés.

Remarques

Les municipalités ne devaient fournir qu'une seule mesure au titre de l'efficacité du réacheminement des déchets solides. Si une municipalité consignait le nombre de tonnes de déchets résidentiels séparément, elle devait déclarer la mesure « Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés ». Si une municipalité ne consignait pas le nombre de tonnes de déchets solides résidentiels séparément du nombre de tonnes de déchets industriels, commerciaux et institutionnels, elle devait déclarer la mesure « Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels et industriels/commerciaux/institutionnels) ».

De nombreuses municipalités ont déclaré ces deux mesures et ont fourni les mêmes résultats à cet égard. Comme il ne semblait pas que ces municipalités faisaient une distinction entre le nombre de tonnes de déchets résidentiels et le nombre de tonnes de déchets pour toutes les catégories de biens-fonds, les municipalités qui ont déclaré les deux mesures ont été exclues des résultats pour la mesure « Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels et industriels/commerciaux/institutionnels) ».

Un petit nombre de municipalités ont déclaré des taux de réacheminement des déchets résidentiels de plus de 60 %. Ces valeurs ont été incluses, mais les municipalités qui les ont fournies devraient vérifier leurs résultats et donner une explication.

Les résultats ont varié selon la mesure déclarée. Une municipalité qui a déclaré la mesure « Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels et industriels/commerciaux/institutionnels) », et pour qui les déchets résidentiels représentent une proportion relativement faible des déchets solides réacheminés, affichera peut-être un taux de réacheminement plus faible que si elle n'avait déclaré que la mesure « Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés ».

**Facteurs ayant
eu une incidence
sur les résultats**

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir si le calcul du taux de réacheminement des déchets solides était fondé sur les principes généralement reconnus élaborés par l'organisme Corporations Supporting Recycling.
- La question de savoir si le suivi des déchets réacheminés se faisait par catégorie.
- La question de savoir si des balances étaient disponibles aux lieux d'enfouissement et aux postes de transfert des déchets.
- La question de savoir si des données étaient disponibles sur la quantité de déchets solides qu'ont reçus les installations privées de transfert des déchets.
- La question de savoir si le nombre de tonnes de déchets résidentiels éliminés et réacheminés était estimatif ou pesé. (Certaines municipalités pèsent les déchets réacheminés, mais estiment la quantité de déchets éliminés.)
- Le nombre de matériaux couverts par le programme de recyclage (plastique, métal, verre, papier, déchets dangereux, biens durables, déchets alimentaires, etc.)
- La méthode de collecte (dépôts, collecte des produits recyclables, etc.)
- Le pourcentage de la population bénéficiant d'un service de collecte.
- La fréquence de la collecte des déchets.
- L'ampleur des activités de promotion.

Emplacement des nouveaux aménagements : Efficacité

Pourcentage de nouveaux aménagements définitivement approuvés dans des zones d'habitation.

Nombre de nouveaux lots, îlots ou unités définitivement approuvés dans des zones d'habitation

Nombre total de nouveaux lots, îlots ou unités définitivement approuvés dans toute la municipalité

X 100

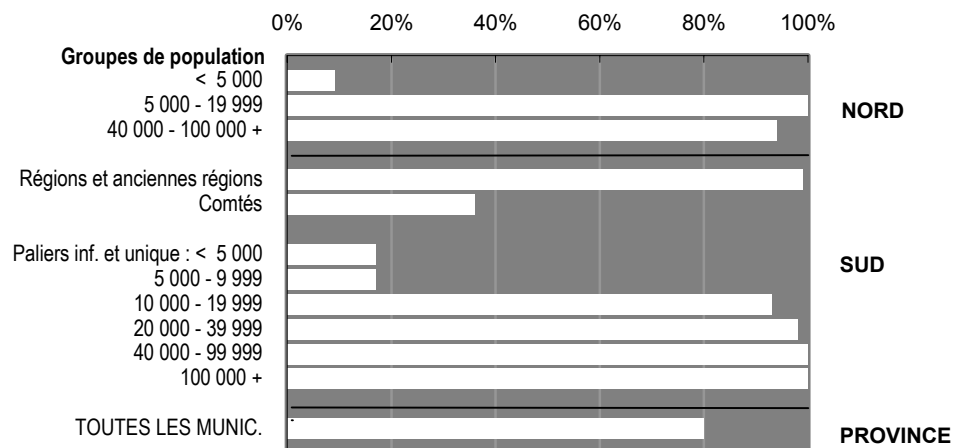
Pourcentage de nouveaux aménagements définitivement approuvés dans des zones d'habitation, 2001

Population	25 ^e percentile	50 ^e percentile (médiane)	75 ^e percentile	Fourchette	Nombre de municipalités déclarantes
NORD					
< 5 000	0 %	9 %	100 %	0 % à 100 %	39
5 000 - 19 999	20 %	100 %	100 %	0 % à 100 %	9
40 000 - 100 000 +	75 %	94 %	100 %	75 % à 100 %	3
SUD					
Régions et anc. régions	95 %	99 %	100 %	72 % à 100 %	10
Comtés	10 %	36 %	74 %	0 % à 83 %	12
Paliers inf. et unique :					
< 5 000	0 %	17 %	100 %	0 % à 100 %	31
5 000 - 9 999	9 %	17 %	100 %	0 % à 100 %	51
10 000 - 19 999	56 %	93 %	100 %	0 % à 100 %	49
20 000 - 39 999	80 %	98 %	100 %	0 % à 100 %	18
40 000 - 99 999	96 %	100 %	100 %	48 % à 100 %	17
100 000 +	100 %	100 %	100 %	87 % à 100 %	14
TOUTES LES MUNIC.	11 %	80 %	100 %	0 % à 100 %	253

Référence – RIF : SLC 92 8154 07.

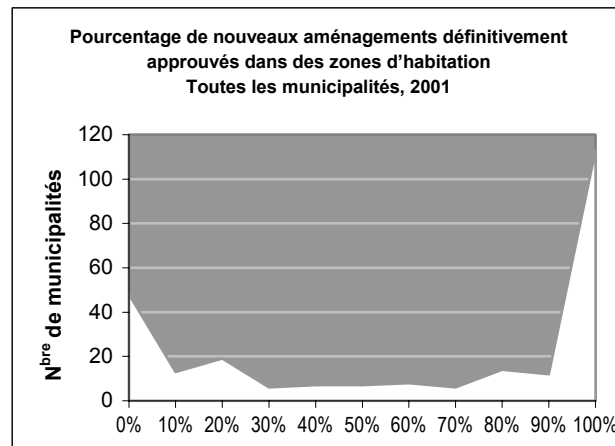
NOTA : Toutes les municipalités qui ont déclaré des données à ce titre sont incluses.

Pourcentage de nouveaux aménagements définitivement approuvés dans des zones d'habitation, 2001 (médiane)



Emplacements des nouveaux aménagements : Efficacité

Pourcentage de nouveaux aménagements définitivement approuvés dans des zones d'habitation.

**Objectif**

Création de nouveaux aménagements dans des zones d'habitation.

Remarques

Une municipalité n'avait pas à déclarer la présente mesure si elle n'avait pas approuvé de lots, d'îlots ou d'unités en 2001.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir si la municipalité disposait d'un plan officiel.
- La question de savoir si la municipalité avait désigné des zones d'habitation.
- La disponibilité des terres nécessaires pour réaliser de nouveaux aménagements.
- Les terres de la Couronne. Les terres de la Couronne peuvent représenter, pour certaines municipalités, une grande proportion des terres dont elles disposent.
- Les aménagements qui ne se trouvaient pas dans des zones d'habitation pouvaient être conformes aux politiques du plan officiel et aux déclarations de principes provinciales.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles préservées en 2001.

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles préservées depuis l'année de base (2000).

Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 31 décembre 2001

Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 1^{er} janvier 2001

Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 31 décembre 2001

Nombre d'hectares de terres désignées à des fins agricoles dans le plan officiel au 1^{er} janvier 2000

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles préservées

Population	% de terres préservées en 2001	% de terres préservées depuis 2000	Fourchette : Terres préservées en 2001	Fourchette : Terres préservées depuis 2000	Nombre de municipalités déclarantes : terres préservées en 2001	Nombre de municipalités déclarantes : terres préservées depuis 2000
NORD						
< 5 000	100 %	100 %	99 % à 100 %	99 % à 100 %	18	18
5 000 - 19 999	100 %	100 %	96 % à 100 %	96 % à 100 %	4	4
40 000 - 100 000 +	100 %	100 %	100 %	100 %	1	1
SUD						
Régions et anc. régions	100 %	100 %	98 % à 100 %	98 % à 100 %	9	9
Comtés	100 %	100 %	100 %	100 %	8	8
Paliers inf. et unique :						
< 5 000	100 %	100 %	100 %	98 % à 100 %	19	19
5 000 - 9 999	100 %	100 %	96 % à 105 %	96 % à 105 %	39	38
10 000 - 19 999	100 %	100 %	99 % à 100 %	80 % à 119 %	45	43
20 000 - 39 999	100 %	100 %	100 %	100 % à 108 %	16	16
40 000 - 99 999	100 %	100 %	75 % à 100 %	75 % à 100 %	14	14
100 000 +	100 %	100 %	77 % à 100 %	77 % à 100 %	12	12
TOUTES LES MUNIC.	100 %	100 %	75 % à 105 %	75 % à 119 %	185	182

Références – RIF :

SLC 92 8163 07 (Terres préservées en 2001).

SLC 92 8164 07 (Terres préservées depuis 2000).

Condition : Le résultat est plus grand que 0.

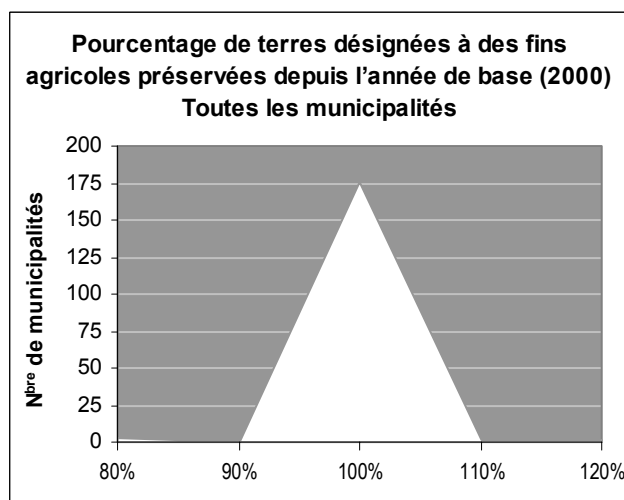
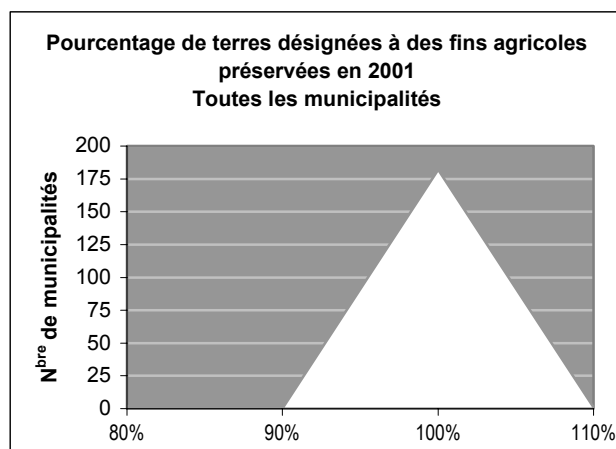
NOTA :

- Une municipalité a déclaré qu'elle n'avait préservé aucune terre agricole en 2001 en raison d'un changement de limites. Deux municipalités ont déclaré qu'elles n'avaient préservé aucune terre agricole depuis 2000. Lorsque des raisons étaient fournies, le résultat était attribuable à un changement de limites.
- Une municipalité a déclaré qu'elle avait préservé plus de 100 % des terres désignées à des fins agricoles en 2001. Trois municipalités ont déclaré avoir préservé plus de 100 % des terres désignées à des fins agricoles depuis 2000. Les résultats sont attribuables à un changement de limites et à une amélioration du système de mesure des hectares.
- Comme la médiane se situe à 100 % pour tous les groupes et les deux mesures, aucun graphique n'a été préparé.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles préservées en 2001.

Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles préservées depuis l'année de base (2000).

**Objectif**

Préservation des terres agricoles.

Facteurs ayant eu une incidence sur les résultats

Les facteurs suivants ont eu une incidence sur les résultats :

- La question de savoir s'il y avait un plan officiel.
- La modification du plan officiel ou l'adoption d'un nouveau plan officiel.
- Le plan officiel ne comportait pas de catégorie distincte pour les terres agricoles.
- La municipalité ne disposait pas d'un inventaire des terres agricoles.
- Une annexion ou une fusion.
- La demande pour de nouveaux aménagements.

- La construction de nouvelles routes et l'élargissement de routes existantes.
- Une variation dans le nombre d'hectares attribuable aux données du Système d'information géographique.

Préservation des terres agricoles : Efficacité

Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins en 2001.

Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000.

Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins

Population	Nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins en 2001	Nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins depuis 2000	Fourchette : nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins en 2001	Fourchette : nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins depuis 2000	Nombre de municipalités déclarantes : nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins en 2001	Nombre de municipalités déclarantes : nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins depuis 2000
NORD						
< 5 000	0	0	0 à 12	0 à 12	18	18
5 000 - 19 999	0	0	0 à 92	0 à 92	4	4
40 000 - 100 000 +	0	0	0	0	1	1
SUD						
Régions et anc. régions	6	88	0 à 1 024	0 à 1 037	9	9
Comtés	0	0	0 à 191	0 à 186	8	8
Paliers inf. et unique :						
< 5 000	0	0	0 à 3	0 à 471	19	19
5 000 - 9 999	0	0	-204 à 80	-204 à 118	39	38
10 000 - 19 999	0	0	0 à 109	-1 710 à 151	45	43
20 000 - 39 999	0	0	0 à 141	-5 235 à 88	16	16
40 000 - 99 999	0	0	0 à 2 503	0 à 2 528	14	14
100 000 +	0	0	0 à 1 024	0 à 1 037	12	12
TOUTES LES MUNIC.	0	0	-204 à 2 503	-5 235 à 2 528	185	182

Références – RIF :

SLC 92 8165 07 (Nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins en 2001).

SLC 92 8166 07 (Nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins depuis 2000).

Condition : Les municipalités qui ont déclaré un changement de limites qui a eu une incidence sur le nombre total d'hectares ont été exclues.

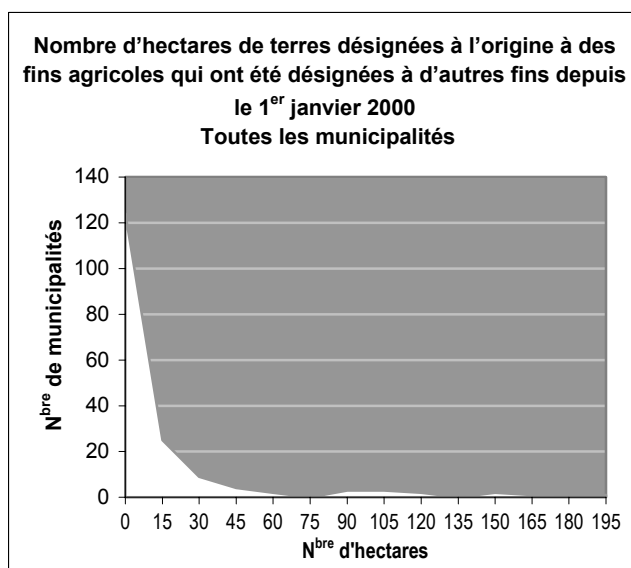
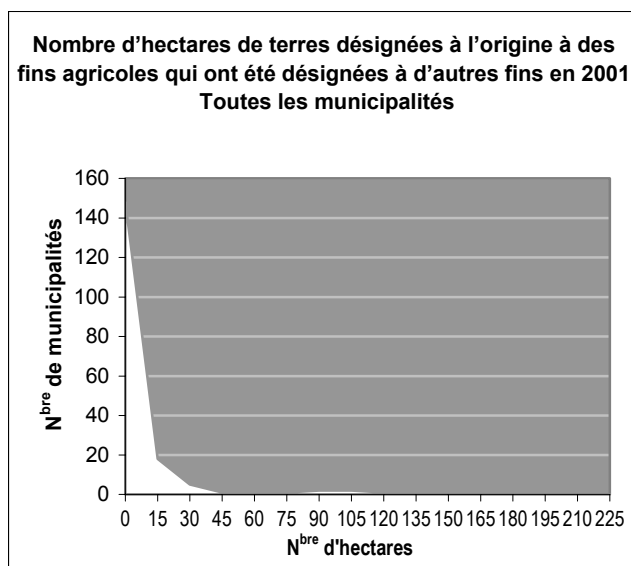
NOTA :

- Une municipalité a déclaré une valeur négative pour le nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins en 2001 parce que le pourcentage de terres désignées à des fins agricoles et qui ont été préservées a dépassé 100 % en raison de changements apportés au plan officiel.
- Trois municipalités ont déclaré une valeur négative pour le nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins depuis 2000 parce que le pourcentage de terres désignées à des fins agricoles et qui ont été préservées a dépassé 100 % en raison de changements apportés au plan officiel ou dans la méthode de calcul des hectares.

Changement dans le nombre d'hectares de terres désignées : Efficacité

Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins en 2001.

Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000.



Objectif

Préservation des terres agricoles.

Remarques

Afin de mieux communiquer la façon dont les résultats sont distribués pour la plupart des municipalités, trois résultats de plus de 1 000 hectares ont été éliminés du graphique « Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins en 2001 ». Pareillement, six résultats de plus de 500 hectares ont été éliminés du graphique « Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1^{er} janvier 2000 ».

**Facteurs ayant
eu une incidence
sur les résultats**

Bien que la mesure de la préservation des terres agricoles représente le pourcentage de terres préservées, la présente mesure décrit le nombre d'hectares de terres désignées à d'autres fins. Les facteurs qui ont eu une incidence sur la présente mesure sont donc les mêmes que ceux qui ont eu une incidence sur la mesure de la préservation des terres.

Mesures de la performance des services municipaux pour 2001

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2001
Administration générale	Efficiences	Coûts de fonctionnement au titre du soutien de l'administration générale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.	91 0202 13
	Efficiences	Coûts de fonctionnement au titre de la gouvernance et de la gestion centrale en pourcentage des coûts de fonctionnement totaux de la municipalité.	91 0203 13
Protection			
Services d'incendie	Efficiences	Coûts de fonctionnement des services d'incendie par tranche de 1 000 \$ de l'évaluation foncière totale.	91 1101 13
Services policiers	Efficiences	Coûts de fonctionnement des services policiers par ménage.	91 1202 13
	Efficacités	Nombre de crimes violents par millier d'habitants.	92 1258 07
	Efficacités	Nombre de crimes contre les biens par millier d'habitants.	92 1259 07
Routes			
Routes	Efficiences	Coûts de fonctionnement pour les routes revêtues par kilomètre de voies.	91 2103 13
	Efficiences	Coûts de fonctionnement pour les routes non revêtues par kilomètre de voies.	91 2104 13
	Efficacités	Pourcentage de kilomètres de voies revêtues dont l'état est considéré comme satisfaisant ou très satisfaisant.	92 2152 07
	Efficiences	Coûts de fonctionnement des opérations hivernales par kilomètre de voies.	91 2202 13
	Efficacités	Pourcentage d'opérations hivernales qui ont répondu aux normes municipales d'entretien des routes ou les ont dépassées.	92 2251 07
Transport en commun	Efficiences	Coûts de fonctionnement des services conventionnels de transport en commun par déplacement régulier.	91 2301 13
	Efficacités	Nombre de déplacements en transport en commun conventionnel par personne, par année, dans la zone desservie.	92 2351 07
Environnement			
Eaux usées	Efficiences	Coûts de fonctionnement pour la collecte des eaux usées par kilomètre de canalisations principales d'égouts.	91 3103 13
	Efficiences	Coûts de fonctionnement pour l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitre.	91 3104 13
	Efficiences	Coûts de fonctionnement pour la collecte, l'épuration et l'évacuation des eaux usées par mégalitre.	91 3105 13
	Efficacités	Nombre de reflux par 100 kilomètres de canalisations principales d'égouts par année.	92 3154 07
	Efficacités	Pourcentage estimatif d'eaux usées ayant échappé à l'épuration.	92 3155 07

Mesures de la performance des services municipaux pour 2001

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2001
Environnement			
Eau potable	Efficienc	Coûts de fonctionnement pour le traitement de l'eau potable par mégalitre.	91 3303 13
	Efficienc	Coûts de fonctionnement pour la distribution de l'eau potable par kilomètre de conduites d'eau.	91 3304 13
	Efficienc	Coûts de fonctionnement pour le traitement et la distribution de l'eau potable par mégalitre.	91 3305 13
	Efficacit	Nombre pondéré de jours pendant lesquels un avis de faire bouillir l'eau d'un réseau municipal d'approvisionnement en eau émis par le médecin hygiéniste était en vigueur.	92 3355 07
	Efficacit	Nombre de bris de conduites principales d'eau par 100 kilomètres de conduites principales d'eau par année.	92 3356 07
Déchets solides	Efficienc	Coûts de fonctionnement pour la collecte des déchets par tonne ou par ménage.	91 3402 13
	Efficienc	Coûts de fonctionnement pour l'élimination des déchets par tonne ou par ménage.	91 3502 13
	Efficienc	Coûts de fonctionnement pour le réacheminement (recyclage) des déchets solides par tonne ou par ménage.	91 3602 13
	Efficienc	Coûts moyens de fonctionnement pour la gestion des déchets solides (collecte, élimination et réacheminement) par tonne ou par ménage.	91 3603 13
	Efficacit	Nombre de plaintes reçues en une année à propos de la collecte de déchets et de matières recyclables par millier de ménages.	92 3452 07
	Efficacit	Nombre total d'installations de gestion des déchets solides dont la municipalité est propriétaire.	92 3552 07
	Efficacit	Nombre de jours par année pendant lesquels un arrêté d'exécution pris par le ministère de l'Environnement à l'égard d'une norme de qualité de l'air ou des eaux souterraines était en vigueur pour une installation de gestion des déchets solides, par installation.	92 3553 03 to 92 3560 03 92 3553 07 to 92 3560 07
	Efficacit	Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés.	92 3655 07
	Efficacit	Pourcentage de déchets solides résidentiels réacheminés (par rapport au nombre total de tonnes de déchets solides résidentiels et industriels/commerciaux/institutionnels).	92 3656 07

Mesures de la performance des services municipaux pour 2001

Service	Type de mesure	Description de la mesure	Tableau, ligne, colonne dans le Rapport d'information financière de 2001
Aménagement du territoire	Efficacité	Pourcentage de nouveaux aménagements définitivement approuvés dans des zones d'habitation.	92 8154 07
	Efficacité	Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles préservées en 2001.	92 8163 07
	Efficacité	Pourcentage de terres désignées à des fins agricoles préservées depuis l'année de base (2000).	92 8164 07
	Efficacité	Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins en 2001.	92 8165 07
	Efficacité	Nombre d'hectares de terres désignées à l'origine à des fins agricoles qui ont été désignées à d'autres fins depuis le 1 ^{er} janvier 2000.	92 8166 07
Mesures qui ne figurent pas au présent document (En raison de problèmes attribuables aux définitions, les mesures suivantes n'ont pas été incluses dans le présent document.)			
Services policiers	Efficacité	Nombre de crimes perpétrés par des jeunes par tranche de 1 000 ou de 100 000 habitants.	92 1260 07
	Efficacité	Taux total de criminalité (Code criminel, à l'exclusion des infractions aux règlements de la circulation) par tranche de 1 000 ou de 100 000 habitants.	92 1261 07

Liste des sites Web

Les sites Web suivants renferment des renseignements supplémentaires utiles.

Ministère des Affaires municipales

Le site Web du ministère des Affaires municipales comporte un lien (Programme de mesure de la performance des services municipaux) à partir duquel il est possible d'obtenir de l'information sur le Programme. Le site comporte également des documents d'archives.

www.mah.gov.on.ca

Association of Municipal Managers, Clerks and Treasurers of Ontario

L'Association of Municipal Managers, Clerks and Treasurers of Ontario (AMCTO) dessert ceux et celles dont la profession est directement reliée à l'administration municipale. L'AMCTO contribue à l'expertise de ceux et celles qui veulent acquérir les compétences, les connaissances et les capacités au travail d'équipe requises pour promouvoir l'excellence au sein de l'administration municipale.

www.amcto.com

Association of Municipalities of Ontario

L'Association of Municipalities of Ontario (AMO) travaille de concert avec les administrations municipales et pour le compte de celles-ci. Parmi les activités de l'AMO, citons les relations intergouvernementales, et l'élaboration de politiques et la collecte et la diffusion d'informations à l'égard de toutes les questions ayant une incidence sur les municipalités.

www.amo.on.ca

En cliquant sur « More on AMO », puis sur « Ontario Municipalities », on obtient une liste des municipalités par région, comté et district.

Corporations Supporting Recycling

Corporations Supporting Recycling (CSR) est un organisme canadien sans but lucratif du secteur privé qui travaille avec tous les paliers de gouvernement, plus particulièrement avec les municipalités, ainsi qu'avec des organismes non gouvernementaux et des groupes de l'industrie, pour faciliter la création de systèmes municipaux durables de recyclage et de réacheminement des déchets solides.

En cliquant sur "GAP", on obtient des renseignements sur les principes généralement reconnus de l'organisme qui ont été utilisés pour mesurer le débit des déchets municipaux aux fins de mesure de la performance des services de gestion des déchets solides municipaux.

www.csr.org

Municipal Finance Officers Association of Ontario

La Municipal Finance Officers Association of Ontario (MFOA) est l'association professionnelle des agents financiers municipaux de la province de l'Ontario. La MFOA aide ses membres à assumer leurs responsabilités obligatoires et autres responsabilités financières en effectuant des études et en organisant des séminaires afin d'examiner les grandes politiques et les enjeux en matière de gestion financière, d'en discuter et de prendre position à cet égard.

www.mfoa.on.ca

Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario

Le Centre des meilleures pratiques municipales de l'Ontario est issu d'un partenariat forgé en 2002 entre l'Association of Municipalities of Ontario et le ministère des Affaires municipales de l'Ontario. Le Centre a pour tâche de mettre sur pied une bibliothèque électronique virtuelle des meilleures pratiques municipales.

<http://www.municipalbestpractices.ca/home.asp>

Ontario Good Roads Association

L'Ontario Good Roads Association présente les préoccupations en matière de transports et de travaux publics de toutes les municipalités et d'un grand nombre de Premières Nations de l'Ontario. Depuis plus de 100 ans, cette association a aidé les municipalités à offrir des réseaux de transport efficaces et efficaces.

www.ogra.org

Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative

L'Ontario Municipal CAO's Benchmarking Initiative est un partenariat dont l'objectif est de promouvoir l'excellence des services municipaux. Les municipalités participantes examinent les statistiques en matière de performance, cernent les meilleures pratiques opérationnelles et travaillent ensemble dans un esprit d'innovation et d'entrepreneuriat à l'obtention de succès encore plus retentissants.

www.ombi.ca

ISBN 0-7794-6042-1
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2004

Available in English
Municipal Performance Measurement Program: Summary of 2001 Results